



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Conseil communautaire du 7 juin 2022
Comptes Administratifs 2021

N° 07.2 - 2022

SOMMAIRE

ACTES REGLEMENTAIRES

DELIBERATIONS

de la

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

de CERGY-PONTOISE

*Ce recueil contient
des tables chronologiques*

Ce recueil est établi en application des articles L2131.1 – L5211.47 et R5211.41 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il contient les actes administratifs à caractère réglementaire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

En application de l'article R311-5 du Code de l'Urbanisme, les documents se rapportant aux Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) sont consultables à l'Hôtel d'agglomération, siège de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et dans les mairies des communes membres concernées par le projet.

Toutes annexes aux décisions et délibération du présent recueil, ainsi que tous documents contractuels signés y afférents, sont consultables à l'Hôtel d'agglomération dans le respect des dispositions du Livre III du Code des relations entre le public et l'administration.

Je soussigné, Jean-Paul JEANDON, Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, certifie que les actes décrits dans le sommaire ci-après :

- ont été transmis à la Préfecture de Cergy, à la date mentionnée sur chacun d'eux,
- figurent dans le Recueil des Actes Administratifs n° **07-2022**, mis à la disposition du public le **14 JUIN 2022**



Jean-Paul JEANDON
Président



Handwritten signature of Jean-Paul Jeandon in black ink.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/06/2022

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Numéro	OBJET	PAGE
20220607-n°3.1	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL	5
20220607-n°3.2	COMPTE ADMINISTRATIF 2021: BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	59
20220607-n°3.3	COMPTE ADMINISTRATIF 2021: BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT	62
20220607-n°3.4	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	65
20220607-n°3.5	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE DECHETS TEOM	68
20220607-n°3.6	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET DECHETS REOM	71
20220607-n°3.7	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE LA TURBINE	74
20220607-n°3.8	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET GEMAPI	77
20220607-n°3.9	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN	80



Délibérations

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20220607-n°3.1

Séance du 7 juin 2022

Date de la convocation du Conseil : 1 juin 2022

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 1 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Guillaume CARONE, Annaëlle CHATELAIN, Laurent LINQUETTE, Eric NICOLLET, Régis LITZELLMANN, Malika YEBDRI, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Benoît DUFOUR, Michel PICARD, Rachid BOUHOUC, Xavier COSTIL, Marie-Madeleine COLLOT, Alain RICHARD, Thierry THOMASSIN, Anne-Marie BESNOUIN, Abdelmalek BENSEDDIK, Elina CORVIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Jean-Michel LEVESQUE, Sylvie COUCHOT, Marie MAZAUDIER, Mohamed Lamine TRAORE, Gilles LE CAM, Moussa DIARRA, Tatiana PRIEZ, Cécile ESCOBAR, Céline ALVES-PINTO, Annie ALLOITTEAU, Elisabeth STROHL, Hamid BACHIR, Maxime KAYADJANIAN, Valérie ZWILLING, Bruno RODRIGUES, Jocelyne LIMOZIN, Xavier TALON , Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Abdoulaye SANGARE, Christine CATARINO, Jean-Paul JEANDON, Thibault HUMBERT, Philippe MICHEL, Armand PAYET, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Claire BEUGNOT, Alexandre PUEYO, Daisy YAICH, Laurent LAMBERT, Jean-Marie ROLLET.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé FLORCZAK ayant donné pouvoir à Hamid BACHIR, François DAOUST ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Stéphanie VON EUW ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Véronique PELISSIER ayant donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à Gilles LE CAM, Rida BOULTAME ayant donné pouvoir à Armand PAYET, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Edwige AHILE ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Keltoum ROCHDI ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Roxane REMVIKOS ayant donné pouvoir à Elina CORVIN, Léna MOAL-DEBOURMONT ayant donné pouvoir à Monique LEFEBVRE, Harielle LESUEUR ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Eric PROFFIT BRULFERT ayant donné pouvoir à Elisabeth STROHL, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à Céline ALVES-PINTO, Emmanuelle GUEGUEN ayant donné pouvoir à Alexandre PUEYO, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Xavier COSTIL.

ABSENT :

Gérard SEIMBILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elina CORVIN

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Sylvie COUCHOT est élue pour présider la séance pour la présentation et le vote du compte administratif

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20220607-lmc165910-BF-1-1 Date de télétransmission : 13/06/2022 Date de réception préfecture : 13/06/2022
--

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 13/06/2022
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 2022-07.2
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165910-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-12,

VU sa délibération n°2-1 du 30 mars 2021 portant adoption du budget primitif 2021 pour le budget principal,

VU sa délibération n° 2-1 du 6 juillet 2021 relative au budget supplémentaire 2021 pour le budget principal,

VU sa délibération n°2 du 14 décembre 2021 portant adoption de la décision modificative n°1 pour le budget principal,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » du 30 mai 2022,

VU le rapport d'analyse du compte administratif 2021, ci-annexé,

VU le rapport de Laurent LINQUETTE présentant l'analyse du compte administratif 2021,

CONSIDERANT la conformité entre le compte de gestion et le compte administratif,

Monsieur Jean-Paul JEANDON quitte la séance pour l'adoption du compte administratif

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1 non votant

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget principal, y compris les résultats du budget restauration clôturé au 31/12/2020 :

	Budget Restauration 2020	Budget Principal 2021	Budget Principal consolidé 2021
Fonctionnement	7 336,55	35 267 195,53	35 274 532,08
Investissement	2 949,41	- 21 619 731,38	- 21 616 781,97
Résultat global de clôture	10 285,96	13 647 464,15	13 657 750,11

2/ ADOPTE le compte administratif 2021 du budget principal.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20220607-lmc165910-BF-1-1 Date de télétransmission : 13/06/22 Date de réception préfecture : 13/06/22
--

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165910-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

RAPPORT D'ANALYSE

INTRODUCTION

Le compte administratif 2021 reflète les équilibres financiers de la Communauté d'agglomération à l'issue d'un exercice marqué à nouveau par la poursuite de la crise sanitaire et ses conséquences sur les finances et l'activité de la collectivité, tant en fonctionnement qu'en investissement. Le premier semestre 2021 a connu une nouvelle période de restriction sanitaire avec un confinement (du 3 avril au 3 mai) suivi d'une levée progressive des mesures jusqu'à l'été. Dans une mesure certes moindre par rapport à l'année 2020, la situation sanitaire a néanmoins conduit à des dépenses exceptionnelles et à des recettes moindres (entrées dans les équipements impactés par le confinement et le pass sanitaire, droits des terrasses...). Cette situation n'a néanmoins pas empêché une reprise économique forte à l'échelle nationale avec un taux de croissance de près de 7% après une année 2020 de récession.

L'année 2021 constitue également le premier exercice intégral de la nouvelle mandature se traduisant notamment par la dernière annuité du PPI 2016-2021 avant d'impulser les nouvelles dynamiques portées par le PPI 2022-2028 préparé tout au long de l'année écoulée.

Les recettes de fonctionnement ont atteint **130,3 millions d'euros** enregistrant une diminution pour la deuxième année consécutive. Le montant de 2021 est inférieur de 0,6% à celui de 2020 et de -3,6% par rapport à celui de 2019. Les recettes fiscales sont particulièrement impactées à la baisse, car elles ne représentent que 82,4 millions d'euros en 2021 contre 85 millions en 2020. A cela s'ajoute le fait que sur cet exercice écoulé, la CACP a connu une évolution de son panier de ressources fiscales en conséquence de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Au titre de compensation, la collectivité a perçu une fraction de TVA pour un montant total de 27,4 millions d'euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **95,8 millions d'euros** en diminution de 1,39% par rapport à 2020 compte tenu des conditions particulières dans lesquelles cet exercice s'est déroulé. Les surcoûts liés à la crise se sont avérés moindres qu'en 2020. En revanche, des économies de constatation ont été réalisées en lien avec les périodes de confinement et la situation de crise (ex : annulation d'événements et de manifestations culturelles et sportives, report de certaines opérations de communication...).

Les dépenses d'investissement au titre de la dernière annuité du PPI ont connu un niveau d'exécution à hauteur de **63,7 millions d'euros** soit un niveau d'exécution particulièrement plus marqué que celui observé en 2020 (56,7 millions d'euros) et en 2019 (58,2 millions d'euros). Ce niveau de dépense et d'exécution particulièrement élevé traduit à la fois la montée en charge du PPI, ainsi que le passage en phase de travaux de grandes opérations inscrites au PPI à la fois pour celles portées en maîtrise d'ouvrage par la CACP ou par les communes. Ces dernières ont d'ailleurs sollicité 3,1 millions d'euros de fonds de concours contre 9,8 millions en 2020. Cette diminution est en cohérence avec le cycle de la dépense lié à une fin de PPI et à la préparation des nouveaux projets qui donneront lieu à des versements dans le cadre du PPI 2022-2028.

Avec ces niveaux d'exécution en dépenses et en recettes, la CACP a pu maintenir son double objectif d'une épargne brute supérieure à 20% et d'une capacité de désendettement inférieure à 10 ans définis dans le cadre du Pacte financier et fiscal de 2016 :

- Le niveau d'épargne brute s'établit à **34,5 millions d'euros** sur l'exercice 2021 soit un **taux d'épargne de 26,5%** ;
- Le montant des emprunts pour 2021 s'élève à **28 millions d'euros** en 2021 dont 15 millions servent à l'équilibre du budget principal et 13 millions s'inscrivent dans la

constitution d'un fonds de roulement pour faire face au remboursement de l'emprunt obligataire en 2022. Au total, l'encours de dette consolidée est de **241,2 millions d'euros** au budget principal dont 212 millions d'euros de dette directe et 29,2 millions d'euros de dette PPP. Cette progression de l'encours intègre une progression du résultat à la clôture de +2,3 millions d'euros soit **13,7 millions d'euros** de résultats cumulés à la fin 2021 qui s'inscrivent en cohérence avec la stratégie déployée par la CACP pour faire face au remboursement de l'emprunt obligataire en 2022 ;

- La capacité de désendettement globale demeure satisfaisante à **7,2 ans** soit un niveau inférieur au plafond de désendettement fixé par la LPFP à hauteur de 12 ans pour les communes et les EPCI.

L'année 2021 a aussi enregistré la clôture du budget annexe assainissement avec le transfert de la compétence au SIARP (Syndicat Intercommunautaire pour la région de Cergy-Pontoise et du Vexin) au 1^{er} janvier 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

	CA2020	BT 2021	CA 2021	Tx exécution (% BT 2021)	Evol. CA2020-CA2021	
Recettes réelles de Fonctionnement	131 106 864	128 856 404	130 323 369	101%	-783 495	-0,6%
<i>RRF hors recettes exceptionnelles (77)</i>	<i>129 989 582</i>	<i>128 556 931</i>	<i>129 182 792</i>	100%	-806 790	-0,6%
Fiscalité	82 484 949	80 436 225	81 140 902	101%	-1 344 047	-1,6%
<i>dont rôle général</i>	<i>81 500 105</i>	<i>79 986 225</i>	<i>80 109 788</i>	100%	-1 390 317	-1,7%
<i>dont rôles supplémentaires</i>	<i>642 772</i>	<i>200 000</i>	<i>593 384</i>		-49 388	-7,7%
<i>dont taxe de séjour</i>	<i>342 072</i>	<i>250 000</i>	<i>437 730</i>	175%	95 658	28,0%
Dotations	38 946 934	40 953 511	40 999 843	100%	2 052 909	5,3%
<i>DGF</i>	<i>37 184 143</i>	<i>36 698 811</i>	<i>36 698 811</i>	100%	-485 332	-1,3%
<i>Dotations de compensation fiscales</i>	<i>1 762 791</i>	<i>4 254 700</i>	<i>4 301 032</i>	101%	2 538 241	144,0%
FPIC	2 459 793	1 230 000	1 229 897	100%	-1 229 896	-50,0%
Produits des services (70)	2 377 376	3 029 550	2 646 509	87%	269 133	11%
Produits de gestion (75)	787 615	1 072 306	1 063 411	99%	275 796	35%
Recettes exceptionnelles (77)	1 117 282	299 473	1 140 577	381%	23 295	2%
Atténuations de charges (013)	642 367	476 000	593 603	125%	-48 764	-8%
Autres recettes (solde 74)	2 290 549	1 359 339	1 508 627	111%	-781 922	-34%
Dépenses réelles de fonctionnement	97 120 190	99 674 730	95 774 173	96%	-1 346 017	-1,4%
<i>DRF hors dépenses exceptionnelles (67)</i>	<i>96 946 550</i>	<i>99 387 665</i>	<i>95 562 339</i>	96%	-1 384 211	-1,4%
Charges de gestion courantes (011)	27 092 232	28 710 224	25 815 256	90%	-1 276 976	-4,7%
Charges de personnel (012)	29 545 666	30 902 190	30 431 692	98%	886 026	3,0%
Atténuations de produits	24 334 898	24 362 132	24 224 831	99%	-110 067	-0,5%
<i>Attributions de compensation</i>	<i>19 941 472</i>	<i>19 869 844</i>	<i>19 869 842</i>	100%	-71 630	-0,4%
<i>Taxe de séjour</i>	<i>287 201</i>	<i>250 000</i>	<i>250 000</i>	100%	-37 201	-13,0%
<i>Autres atténuations de produits</i>	<i>1 236</i>	<i>-</i>	<i>-</i>		-1 236	-100,0%
<i>FVGIR</i>	<i>4 104 989</i>	<i>4 104 989</i>	<i>4 104 989</i>	100%	0	0,0%
Frais financiers	5 180 620	5 304 300	5 134 830	97%	-45 790	-0,9%
Subventions (6554..., 6573..., 6574)	9 529 064	8 915 272	8 869 291	99%	-659 773	-6,9%
Autres dépenses	1 437 709	1 480 612	1 298 273	88%	-139 436	-9,7%
<i>dont solde 65</i>	<i>1 264 069</i>	<i>1 193 547</i>	<i>1 086 439</i>	91%	-177 630	0,0%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>173 640</i>	<i>287 065</i>	<i>211 834</i>	74%	38 194	22,0%
Epargne brute	33 986 675	29 181 674	34 549 198		562 523	1,7%
<i>Epargne brute (hors exceptionnel)</i>	<i>33 043 033</i>	<i>29 169 266</i>	<i>33 620 455</i>		577 422	1,7%
Epargne nette	16 128 947	10 456 325	17 420 148		1 291 201	8,0%
Recettes réelles d'investissement (hors épargne brute)	39 279 971	62 330 323	49 112 674	79%	9 832 703	25,0%
Subventions	10 759 795	14 947 051	12 746 652	85%	1 986 857	18,5%
FCTVA	5 604 502	8 638 024	8 235 194	95%	2 630 692	46,9%
Emprunt*	20 000 000	38 548 607	28 013 941	73%	8 013 941	40,1%
Autres (op. cpte de tiers, produits de cession...)	2 915 675	196 641	116 887	59%	-2 798 788	-96,0%
Dépenses réelles d'investissement	72 236 670	103 869 365	81 331 252	78%	9 094 582	12,6%
Soutien aux politiques publiques (PPI)	56 744 970	82 947 716	63 747 331	77%	7 002 361	12,3%
<i>Volet I</i>	<i>17 561 014</i>	<i>25 436 977</i>	<i>20 522 602</i>	81%	2 961 588	16,9%
<i>dont dette PPP</i>	<i>3 521 428</i>	<i>3 594 700</i>	<i>3 594 615</i>	100%	73 187	2,1%
<i>Volet II</i>	<i>18 606 492</i>	<i>27 607 818</i>	<i>20 767 829</i>	75%	2 161 337	11,6%
<i>Volet III</i>	<i>20 577 464</i>	<i>29 902 921</i>	<i>22 456 900</i>	75%	1 879 436	9,1%
Remboursement emprunt* (hors PPP)	14 336 298	15 130 649	12 755 378	84%	-1 580 920	-11,0%
Autres (Aren'Ice, aides à la pierre...)	1 155 401	5 791 000	4 828 543	83%	3 673 142	317,9%
Total budget principal	170 386 835	191 186 727	179 436 043		9 049 208	5,3%
Excédent / Déficit de l'exercice	1 029 975	-11 327 129	2 330 621		1 300 646	
Excédent reporté	10 289 816	11 327 129	11 327 129			
Excédent global de clôture	11 319 792	0	13 657 750			
Indicateurs financiers						
Taux d'épargne brute	25,9%	22,6%	26,5%			
<i>Taux d'épargne brute hors exceptionnel</i>	<i>25,4%</i>	<i>22,7%</i>	<i>26,0%</i>			
Taux d'épargne nette	12,3%	8,1%	13,4%			
<i>Taux d'épargne nette hors exceptionnel</i>	<i>11,7%</i>	<i>8,1%</i>	<i>12,8%</i>			
Taux d'endettement	174,5%		185,1%			
<i>Taux d'endettement hors exceptionnel</i>	<i>176,0%</i>		<i>186,7%</i>			
Capacité de désendettement (années)	6,7		7,0			
<i>Capacité de désendettement hors exceptionnel</i>	<i>6,9</i>		<i>7,2</i>			
Encours de dette au 31/12/N	228 773 909		241 194 609		12 420 701	
<i>dont dette encours hors PPP</i>	<i>196 746 576</i>		<i>211 991 468</i>		<i>15 244 892</i>	
<i>dont encours PPP</i>	<i>32 027 333</i>		<i>29 203 141</i>		<i>-2 824 192</i>	

* Hors opérations de trésorerie (revolving) et refinancements

FONCTIONNEMENT

DEPENSES
95,8 M€

Charges courantes (25,8 M€)

Reversements aux communes (19,9 M€)

Dépenses de personnel (30,4 M€)

Subventions (8,9 M€)

FNGIR (4,1 M€)

Frais financiers (5,1 M€)

Autres dépenses (1,6 M€)

Epargne brute (35 M€)

RECETTES
130,3 M€

Fiscalité
(81,1 M€)

Dotations
(41 M€)

FPIC (1,2 M€)

Produits des services et de gestion (3,7 M€)

Recettes exceptionnelles (1,1 M€)

Atténuations de charges (0,6 M€)

Autres recettes (1,6 M€)

INVESTISSEMENT

DEPENSES
81,3 M€

Soutien aux politiques (PPI)
63,7 M€

Remboursement emprunt (hors PPP)
12,8 M€

Autres (4,8 M€)

Résultat de l'exercice (+2,3 M€)

RECETTES
84 M€

Epargne brute (35 M€)

Emprunt (28 M€)

Subventions d'investissement (12,7 M€)

FCTVA (8,2 M€)

Autres (0,1 M€)

I. Une section de fonctionnement qui demeure marquée par les effets de la crise avec une légère diminution des recettes et des dépenses ralenties

L'exécution 2021 de la section de fonctionnement fait ressortir un niveau de recettes de 130,3 millions d'euros (hors résultat N-1) pour des dépenses réelles totales de 95,8 millions d'euros (taux de réalisation de 96%), soit un niveau d'épargne brute de **34,5 millions d'euros** et un taux d'épargne brute de **26,5 %** en adéquation avec les orientations du pacte financier et fiscal.

Ces résultats intègrent les effets conjugués, en recettes, d'une fiscalité locale qui enregistre les premiers effets de la crise sanitaire et des réformes fiscales intervenues, et, en dépenses de moindres charges liées pour partie aux effets des restrictions sanitaires sur les activités de la CACP.

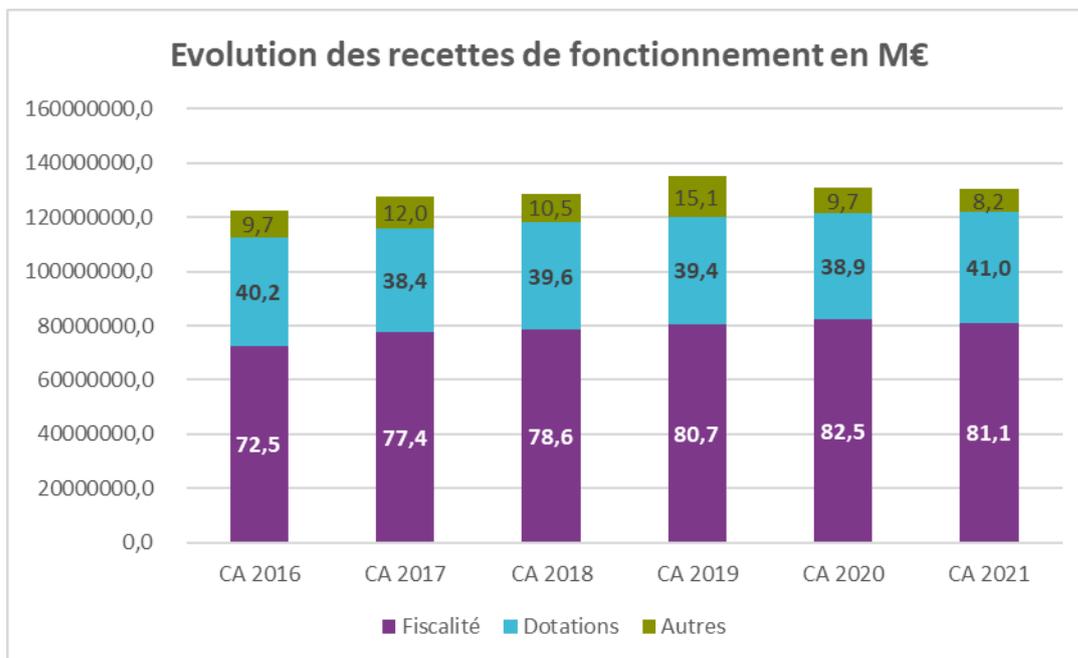
1. Des recettes de fonctionnement en légère baisse sur l'exercice 2021 (-0,6%)

Les recettes de fonctionnement pour 2021 s'établissent à **130,3 millions d'euros** en baisse globale de 0,6% par rapport à 2020 (131,1 millions d'euros). C'est le deuxième exercice consécutif pour lequel la CACP enregistre une diminution de ses recettes de fonctionnement.

Les évolutions par postes de recettes se décomposent comme suit :

	CA2020	BT 2021	CA 2021	Tx exécution (% BT 2021)	Evol. CA2020-CA2021	
Recettes réelles de Fonctionnement	131 106 864	128 856 404	130 323 369	101%	-783 495	-0,6%
<i>RRF hors recettes exceptionnelles (77)</i>	<i>129 989 582</i>	<i>128 556 931</i>	<i>129 182 792</i>	100%	-806 790	-0,6%
Fiscalité	82 484 949	80 436 225	81 140 902	101%	-1 344 047	-1,6%
<i>dont rôle général</i>	<i>81 500 105</i>	<i>79 986 225</i>	<i>80 109 788</i>	100%	-1 390 317	-1,7%
<i>dont rôles supplémentaires</i>	<i>642 772</i>	<i>200 000</i>	<i>593 384</i>		-49 388	-7,7%
<i>dont taxe de séjour</i>	<i>342 072</i>	<i>250 000</i>	<i>437 730</i>	175%	95 658	28,0%
Dotations	38 946 934	40 953 511	40 999 843	100%	2 052 909	5,3%
<i>DGF</i>	<i>37 184 143</i>	<i>36 698 811</i>	<i>36 698 811</i>	100%	-485 332	-1,3%
<i>Dotations de compensation fiscales</i>	<i>1 762 791</i>	<i>4 254 700</i>	<i>4 301 032</i>	101%	2 538 241	144,0%
FPIC	2 459 793	1 230 000	1 229 897	100%	-1 229 896	-50,0%
Produits des services (70)	2 377 376	3 029 550	2 646 509	87%	269 133	11%
Produits de gestion (75)	787 615	1 072 306	1 063 411	99%	275 796	35%
Recettes exceptionnelles (77)	1 117 282	299 473	1 140 577	381%	23 295	2%
Atténuations de charges (013)	642 367	476 000	593 603	125%	-48 764	-8%
Autres recettes (solde 74)	2 290 549	1 359 339	1 508 627	111%	-781 922	-34%

Ces résultats viennent illustrer à la fois les conséquences de la crise sanitaire perceptibles sur certaines recettes, mais aussi la confirmation de tendance plus structurelle comme la baisse de la dotation globale de fonctionnement (-0,5 million d'euros). La part relative de la fiscalité dans le total des recettes de fonctionnement s'établit ainsi près de 63 % et celle des dotations et participation (chapitre 74) à 32% en adéquation avec la structure des recettes sur les précédents exercices.

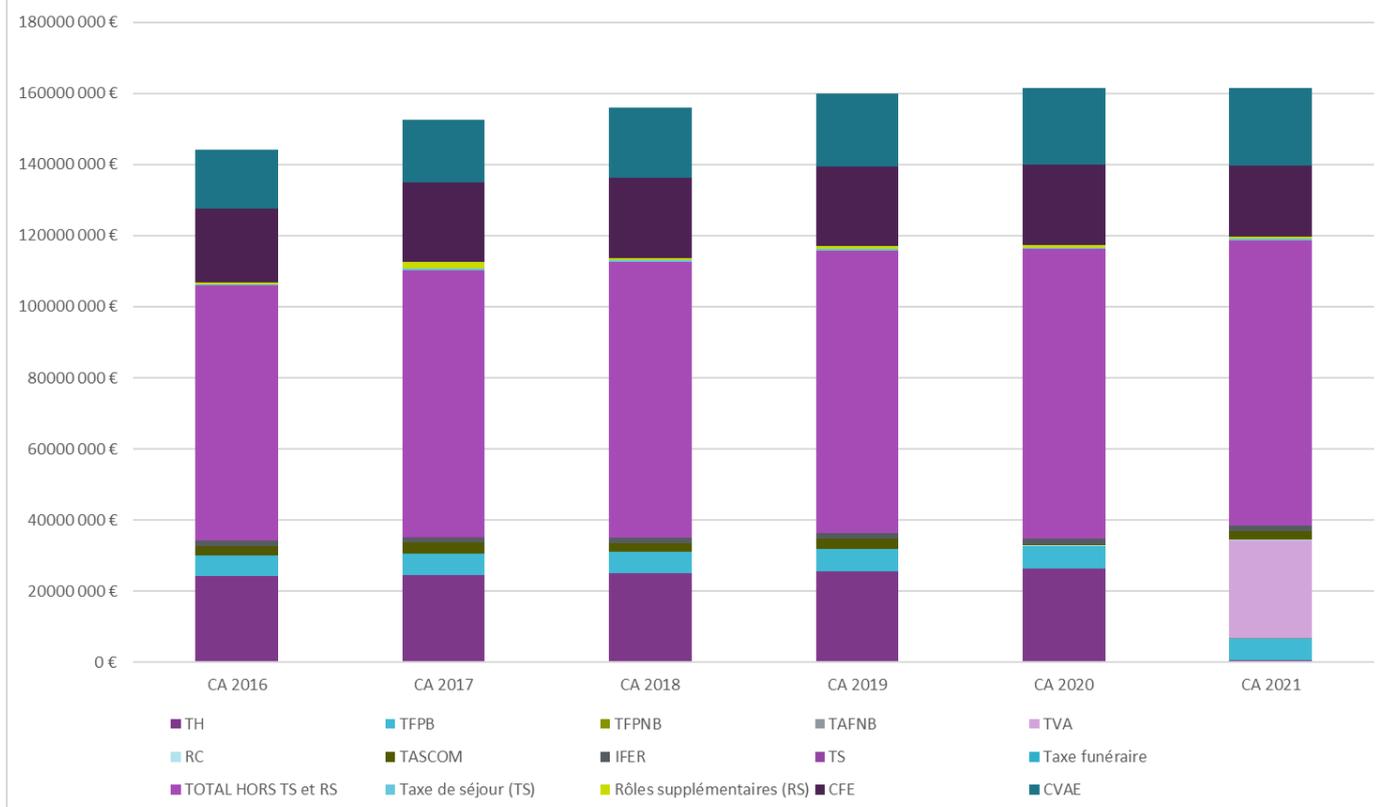


Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement s'établit par ailleurs à 101 % des prévisions initiales au budget ouvert, traduisant une estimation sincère et prudente de la fiscalité et des autres recettes de fonctionnement attendues sur l'exercice.

1.1 Une diminution des recettes fiscales sous l'effet de facteurs conjoncturels et structurels (81,1 millions d'euros)

En 2021, la CACP enregistre une diminution de ses recettes fiscales de l'ordre de 2,6 millions d'euros marquant une rupture avec les exercices précédents où la fiscalité se révélait particulièrement dynamique. Cette évolution à la baisse s'explique par des éléments conjoncturels et structurels. Ainsi, les gains issus de la fiscalité ont diminué de 3% entre 2020 et 2021 pour la collectivité. L'exercice 2021 s'est traduit par une évolution notable du panier de recettes fiscales de la CACP en lien d'une part avec la réforme de la taxe d'habitation et d'autre part avec la réforme des impôts de production. Ces changements législatifs impactent directement la nature des recettes fiscales de la Communauté d'agglomération, ainsi que son autonomie fiscale.

Evolution des recettes fiscales de la CACP 2016-2021



Recettes fiscales (budget principal)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol 2020 - 2021		Répartition 2021
TH	24 215 065 €	24 631 214 €	25 032 897 €	25 688 834 €	28 369 396 €	577 471 €	-25 791 925 €	-97,8%	0,7%
TFPB	5 796 384 €	5 874 760 €	6 007 408 €	6 130 508 €	6 286 547 €	6 206 157 €	-80 390 €	-1,3%	7,6%
TFPNB	13 056 €	16 619 €	14 539 €	14 379 €	16 367 €	18 228 €	1 861 €	11,4%	0,0%
TAFNB	79 161 €	76 033 €	92 053 €	90 018 €	107 184 €	123 009 €	15 825 €	14,8%	0,2%
TVA					0 €	27 388 095 €	27 388 095 €		33,8%
RC	66 296 €	38 166 €	76 093 €	71 450 €	106 130 €	20 170 €	-85 960 €	-81,0%	0,0%
CFE	20 938 376 €	22 152 710 €	22 597 029 €	22 164 398 €	22 667 382 €	19 945 663 €	-2 721 719 €	-12,0%	24,6%
CVAE	16 555 721 €	17 667 794 €	19 766 614 €	20 713 871 €	21 681 345 €	21 742 624 €	61 279 €	0,3%	26,8%
TASCOM	2 657 577 €	3 106 945 €	2 360 593 €	2 928 672 €	2 662 204 €	2 447 624 €	-214 580 €	-8,1%	3,0%
IFER	1 401 009 €	1 442 685 €	1 484 063 €	1 519 601 €	1 598 625 €	1 640 762 €	42 137 €	2,6%	2,0%
TS	0 €	47 574 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0,0%
Taxe funéraire	0 €	0 €	2 525 €	3 950 €	4 925 €	400 €	-4 525 €	-91,9%	0,0%
TOTAL HORS TS et RS	71 722 645 €	75 054 500 €	77 433 814 €	79 325 681 €	81 500 105 €	80 110 203 €	-1 389 902 €	-1,7%	98,7%
Taxe de séjour (TS)	272 116 €	336 690 €	524 765 €	536 004 €	342 072 €	437 730 €	95 658 €	28,0%	0,5%
Rôles supplémentaires (RS)	473 762 €	2 056 774 €	679 414 €	804 396 €	642 772 €	593 384 €	-49 388 €	-7,7%	0,7%
TOTAL GENERAL	72 468 523 €	77 447 964 €	78 637 993 €	82 484 949 €	82 484 949 €	81 141 317 €	-1 343 632 €	-1,6%	100,0%

- **Les taxes foncières**

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) s'élève à près de 6,2 millions d'euros en 2021. Ce produit diminue de 1,3% par rapport à 2020 (hors rôles complémentaires) à taux d'imposition identique (1.91% de la part intercommunale), conséquence de la réforme des impôts de production entré en vigueur en 2021. En effet, le législateur a fait le choix de réduire de moitié le taux applicable aux valeurs comptables des locaux industriels pour la TFPB.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Base nette TFB	303 476 k€	307 573 k€	313 999 k€	321 049 k€	328 732 k€	324.590 k€
Evolution	1,07%	1,35%	2,09%	2,24%	2,39%	1,26%
Variation liée à l'assiette	0,07%	0,95%	0,89%	0,04%	1,49%	1,46%
Variation nominale	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%	0,9%	0,20%
Nombre d'assujettis	57 373	58 491	59 556	60 550	61 674	62 599
Taux	1,91%	1,91%	1,91%	1,91%	1,91%	1,91%
Produit	5 796 k€	5 875 k€	6 006 k€	6 130 k€	6 286 k€	6 206 k€

La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) s'applique aux parcelles n'accueillant aucun bâtiment et ne bénéficiant d'aucune exonération. Son produit cumulé est donc d'un niveau très limité pour la CACP. Le produit TFNB 2020 s'élève à 18.200 euros en 2021, en adéquation avec le produit 2020 (14,4 k€).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur de la base nette TFNB	509 985 €	783 791 €	567 933 €	561 681 €	639 358 €	712 023€
Evolution	-40,97%	53,69%	-27,54%	-1,10%	13,83%	11,37%
Dont variation liée à l'assiette	-41,97%	53,29%	-28,74%	-3,30%	12,93%	11,17%
Dont Variation nominale	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%	0,90%	0,20%
Nombre d'assujettis	5 676	5 649	5 766	5 641	5 697	5 671
Produit				14 379 €	16 367 €	18.228 €

- **La suppression de la taxe d'habitation conduit à une évolution profonde du panier de ressources fiscales de la CACP**

La réforme engagée par le Gouvernement, visant à exonérer de la taxe d'habitation 80% des contribuables situés sous un plafond de ressources a été mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2018 sous la forme d'un dégrèvement graduel qui devait être achevé en 2020. Compte tenu de l'exigence constitutionnelle d'étendre cette exonération à l'ensemble des contribuables sur leurs résidences principales, le Gouvernement a engagé, dès la loi de finances 2020, une refonte plus globale de la fiscalité locale qui conduit à la suppression du produit de la taxe d'habitation dans la recette des collectivités à compter de 2021. Pour les EPCI, le législateur a fait le choix de transférer une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée des entreprises à hauteur du produit de TH enregistré en 2020.

Cette substitution de la taxe d'habitation par une fraction de TVA conduit à une évolution substantielle du panier de ressources de la CACP avec pour résultante une baisse importante de son autonomie fiscale et une déconnection entre la fiscalité perçue par l'agglomération et ses administrés. Désormais, la TVA constitue la principale ressource fiscale de la CACP et

représente un tiers de ses ressources fiscales. En 2021, le montant de la TVA perçue par Cergy-Pontoise est de **27 millions d'euros**.

La CACP ne perçoit plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2021 soit près de 600.000 euros.

- **Le produit et la dynamique de la contribution économique territoriale sont directement impactés par la réforme des impôts de production et la crise sanitaire**

La contribution économique territoriale est constituée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. La première est assise sur la valeur locative des locaux occupés par un établissement donné (principal ou secondaire), alors que la seconde prend en compte la valeur ajoutée générée par l'entreprise. Compte tenu du dynamisme du tissu économique cergy-pontain, il s'agit d'une recette d'ampleur pour la Communauté d'agglomération. Néanmoins, la CET a vu son produit à la fois modifié conjoncturellement par la crise sanitaire et structurellement par la réforme des impôts de production intervenue en loi de finances 2021. Cette dernière prévoit :

- Une diminution de 50% de la base imposable à la CFE. Les taux d'intérêt applicables évoluent de 8 à 4% pour les sols et terrains et de 12 à 6% pour les constructions et les installations foncières.
- Une baisse de moitié du taux d'imposition à la CVAE. Le nouveau taux d'imposition est ramené de 1,5% à 0,75%, tandis que le taux de chacune des tranches du barème progressif est également diminué de moitié. Ce changement se traduit par la suppression de la part régionale de la CVAE, mais n'affecte pas la recette des EPCI.

Le manque à gagner pour la CACP quant à la réforme des impôts de production est compensé par une augmentation des dotations de l'Etat (cf infra) calculées sur la base des taux figés de 2020 appliqués par l'EPCI.

Ainsi, le produit de la CFE s'élève à 19,9 millions d'euros en 2021 soit une diminution de 2,8 millions d'euros par rapport à 2020.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Base nette de CFE</i>	89 556 k€	94 683 k€	96 242 k€	94 206 k€	96 568 k€	84 935 k€
<i>Evolution</i>	0,62%	5,72%	1,65%	-2,12%	+2,51%	-12,05 %
<i>Variation liée à l'assiette</i>	-0,38%	5,32%	0,45%	-4,32%	1,61%	-12,25%
<i>Variation nominale</i>	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%	0,90%	+0,20%
<i>Nombre d'assujettis</i>	11 132	12 082	13 264	12 485	13 584	15 731
<i>Taux</i>	23,38%	23,38%	23,38%	23,38%	23,38%	23,38%
<i>Produit</i>	20 937 k€	22 152 k€	22 594 k€	22 164 k€	22 667 k€	19.946 k€

Conséquence pour partie de la crise sanitaire, la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) enregistre une très légère augmentation de 61.000 euros contre 967.000 euros d'augmentation entre 2019 et 2020, montant de progression alors similaire à celui enregistrée et entre 2018 et 2019. Deuxième recette fiscale de l'agglomération, le montant de la CVAE s'établit en 2021 à **21,7 millions d'euros**.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>CVAE perçue</i>	17 601 k€	16 555 k€	17 667 k€	19 766 k€	20 713 k€	21 681 k€	21742 k€
<i>Evolution</i>	3,01%	-5,94%	6,72%	11,88%	4,79%	4,67%	0,28%

Le produit 2021 de cet impôt correspond, compte tenu de son mécanisme d'encaissement correspond à la croissance des résultats des entreprises du territoire sur 2019 et 2020. Ce ralentissement de la croissance de la CVAE s'explique par les premières conséquences de la crise sanitaire sur la fiscalité. Compte tenu du mode de système de perception par un système d'acomptes par rapport aux années N-2 et N-1, les effets du Covid-19 sur cette recette fiscale se font jour avec un décalage.

La CVAE est due par toute entreprise réalisant au moins 500 000 € de chiffre d'affaires annuel. Les entreprises les plus importantes du territoire sont donc directement concernées, notamment celles qui exercent leur activité à un niveau national ou international. Cinq entreprises du territoire cumulent 20% de la CVAE totale perçue par la collectivité.

- **Rôles complémentaires et supplémentaires**

Les rôles complémentaires et supplémentaires correspondent à des régularisations de taxes d'habitation, de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises liées aux exercices précédents. Ils sont émis lorsqu'un contribuable n'a pas été suffisamment imposé ou à l'occasion d'une nouvelle déclaration parvenue en cours d'année, en dehors de la période de recouvrements des rôles généraux. C'est donc un produit très irrégulier d'une année sur l'autre.

En 2021, le montant des rôles supplémentaires de fiscalité directe locale s'élève à 593.000 euros.

- **La Taxe sur les surfaces commerciales poursuit sa diminution**

La Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est due par les grandes surfaces de distribution (+400m²) réalisant plus de 460k€ de chiffre d'affaires. Elle est également payée par les enseignes de moindre surface dès lors qu'elles appartiennent à un groupe organisé en réseau et correspondant aux critères précédents.

Pour la deuxième année consécutive, la TASCOM enregistre un montant en diminution de l'ordre de 8% pour s'établir à 2,4 millions d'euros du fait d'une baisse du nombre d'établissement ne l'ayant pas déclaré ou ayant déclaré un chiffre d'affaires en baisse en 2021. En revanche, la taxe de séjour, en raison de confinement d'une durée plus resserrée et d'un degré de restriction moindre, renoue avec une croissance de 28% au regard du niveau extrêmement bas atteint en 2020 compte tenu des différents confinements et des restrictions sanitaires.

- **Autres impôts et taxes**

L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) est due par les entreprises gestionnaires de réseaux de communication et/ou d'énergie, depuis la disparition de la taxe professionnelle en 2010. Son montant s'élève à 1,64 million d'euros en 2021.

Enfin, la taxe de séjour s'élève à 438.000 euros en 2021 soit une hausse de 28% par rapport au niveau 2020 qui constituait un plancher historique en raison des restrictions sanitaires et des confinements. Le montant de 2021 est en hausse du fait de restrictions sanitaires moins strictes, mais demeure largement en deçà de son niveau de 2019.

1.2 Un montant de dotations de l'Etat plus important en raison des réformes de la fiscalité locale

En 2021, la CACP a perçu un montant de dotation de l'Etat de **42,5 millions d'euros** soit une hausse de 3% par rapport à 2020 qui s'explique notamment par la compensation de la réforme des impôts dits de production.

- **La dotation globale de fonctionnement poursuit sa diminution entamée depuis plusieurs exercices budgétaires**

Si la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2020 ne prévoit pas de contribution au redressement des finances publiques, la baisse de la dotation globale de fonctionnement enregistrée pour 2021 (36,7 millions d'euros, -1,3%) s'explique principalement par des facteurs liés à la répartition des enveloppes nationales entre strates de collectivités et entre EPCI.

Ainsi, s'agissant de la CACP, les évolutions des deux composantes de la DGF ont été les suivantes :

- La dotation d'intercommunalité connaît une légère progression pour atteindre 5,44 millions en 2021. Depuis 2019, la CACP bénéficie d'une clause de garantie en valeur (modulo les évolutions de la population du territoire cergypontrain) compte tenu du niveau de coefficient d'intégration fiscale atteint depuis la prise de compétence en matière de collecte des ordures ménagères ;
- La dotation de compensation, autre composante de la DGF communautaire, est en baisse tendancielle (31,3 millions d'euros soit -1,9% par rapport à 2020) du fait des mécanismes de péréquation au niveau national.

- **En conséquence de la réforme des impôts de production, des dotations compensatrices de l'Etat en augmentation**

Les dotations de l'Etat perçues par la CACP comportent également, outre la DGF, des allocations compensatrices dont l'objectif est de compenser des mesures fiscales prises par le législateur : exonérations de taxe fiscale et taxe d'habitation, compensations liées à l'ancienne taxe professionnelle et à la contribution territoriale. Le montant perçu à ce titre par la CACP a été de 4,3 millions d'euros en 2021.

Ce montant est deux fois plus important en 2021 qu'en 2020 conséquemment à la réforme des impôts de production. En effet, dans le but de relancer la compétitivité des entreprises, la loi de finances pour 2021 a entériné la diminution dès 2021 des trois impôts dits « de production » : la division par deux, pour l'ensemble des entreprises, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et, pour les établissements industriels, de leur base d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et à la taxe sur le foncier bâti. Pour les collectivités, le produit perdu, après cette réforme, est compensé par une dotation de compensation et un dégrèvement calculé par référence aux taux 2020. Dans le cadre de cette réforme, la CACP a perçu une dotation de compensation de 4 millions d'euros.

1.3 Pour le dernier exercice budgétaire, un retour positif du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (1,2 million d'euros)

Le montant total du FPIC pour le territoire cergypontrain s'est élevé à 2,7 millions d'euros en 2021 soit une diminution de moitié par rapport à l'exercice précédent. Conformément à la stratégie et à la clé de répartition définies entre la CACP et les communes depuis 2013, et formalisée dans le pacte financier et fiscal adopté en mars 2016, le produit du FPIC 2021 a été

réparti entre 53,66 % pour les communes et 46,34 % pour la CACP soit une recette pour cette dernière de 1,2 million d'euros (2,4 M€ en 2020).

Il s'agit du dernier exercice budgétaire pour lequel la CACP et les communes bénéficient d'une contribution du FPIC. Comme attendu et anticipé, pour la première fois en 2022, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise devient contributeur net au FPIC.

1.4 Les autres recettes de fonctionnement renouent avec la croissance sans pour autant retrouver leur niveau d'avant crise

Les produits des services s'établissent à **2,6 millions d'euros** pour 2021 soit une progression de 200.000 euros par rapport à 2020, mais restent largement en-deçà du niveau atteint avant la crise sanitaire.

- Les droits d'inscription du Conservatoire sont demeurés conformes aux exercices antérieurs (0,5 million euros).
- Les recettes issues des équipements sportifs n'ont enregistré qu'une reprise modérée par rapport à 2020 en raison des restrictions sanitaires (jauges et fermetures administratives) et de l'introduction du pass sanitaire à l'été 2021. Cette recette demeure inférieure de 700.000 euros à son niveau ante-Covid et s'établit à 446.000 euros (+2,6%).
- Les redevances d'occupation du domaine public s'établissent à 0,53 million d'euros sur l'exercice 2021, montant en augmentation traduisant à la fois les effets de nouvelles occupations de propriété de la CACP et les exonérations de redevance pour certaines occupations du domaine communautaire (terrasses, commerces) notamment sur les neuf premiers mois de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire.

Parallèlement, les produits de gestion courante (essentiellement les produits de loyers et charges perçus par la CACP sur ses propriétés) s'établissent à **1,1 million d'euros** en hausse de 0,3 million d'euros. Les atténuations de charges (remboursement des personnels CACP mis à disposition d'autres structures publiques) atteignent quant à elles 0,5 million d'euros en 2021.

Les autres recettes (subvention de fonctionnement, remboursement par les communes au titre des conventions de mise à disposition) s'établissent à **1,2 million** en 2021 soit une diminution de 900.000 euros en raison de subventions moins importantes perçues en section fonctionnement de la part des partenaires de la CACP (notamment de la Région Ile-de-France et de l'Union européenne).

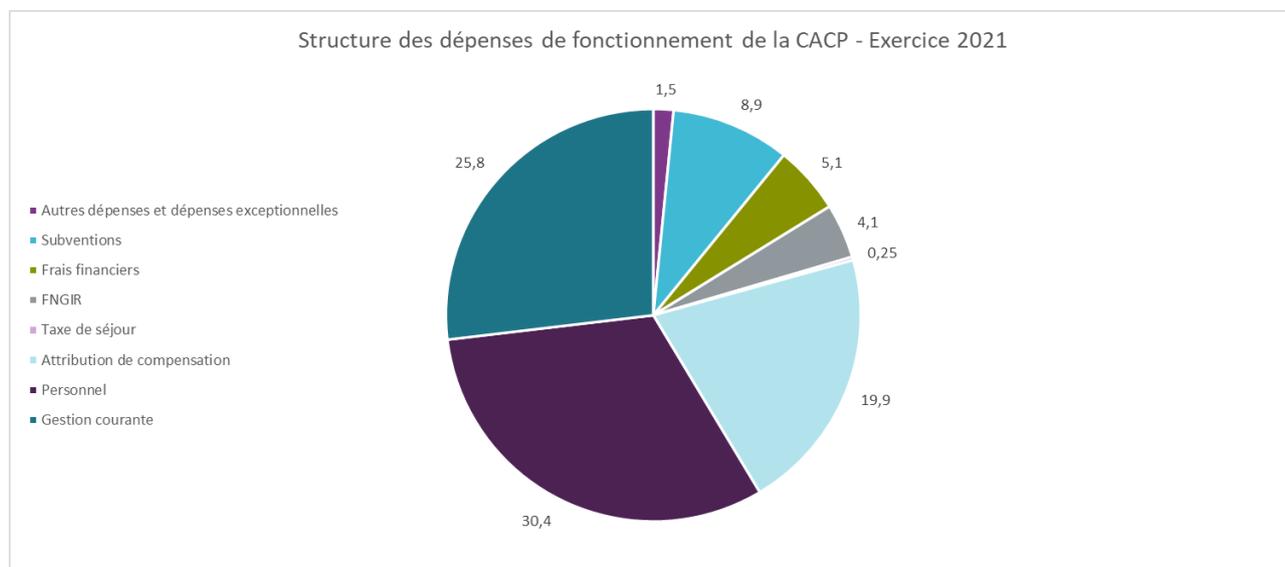
Nature	Ventilation par poste de recettes	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Var. 2020/2021	
70631	PRODUITS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	1,1	1,1	1,1	0,4	0,4	0,0	2,6%
7067	PRODUITS DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (CRR)	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,0	-0,3%
70323	REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE	0,1	0,4	0,5	0,4	0,5	0,1	36,5%
70841	PRODUITS DES BUDGETS ANNEXES	1,2	0,8	0,7	0,7	0,8	0,2	26,1%
	AUTRE	0,6	0,7	0,9	0,4	0,3	-0,1	-33,5%
	TOTAL Produits des services	3,4	3,5	3,6	2,4	2,6	0,2	7,8%
	TOTAL Produits des services hors subventions aux BA	2,2	2,7	2,8	1,7	1,7	0,0	0,6%

2. Des dépenses de fonctionnement en léger retrait par rapport à 2021

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une diminution de 1,3 million par rapport à 2020 soit – 1,4% pour venir s'établir à **95,8 millions d'euros** soit un taux d'exécution de 96% par rapport au budget 2021. Cette section de fonctionnement reste largement marquée par les conséquences de la crise sanitaire pour la deuxième année consécutive avec des dépenses exceptionnelles et des économies de constatation. L'ampleur est néanmoins moins marquée qu'en 2020.

	CA2020	BT 2021	CA 2021	Tx exécution (% BT 2021)	Evol. CA2020-CA2021	
Dépenses réelles de fonctionnement	97 120 190	99 674 730	95 774 173	96%	-1 346 017	-1,4%
<i>DRF hors dépenses exceptionnelles (67)</i>	<i>96 946 550</i>	<i>99 387 665</i>	<i>95 562 339</i>	<i>96%</i>	<i>-1 384 211</i>	<i>-1,4%</i>
Charges de gestion courantes (011)	27 092 232	28 710 224	25 815 256	90%	-1 276 976	-4,7%
Charges de personnel (012)	29 545 666	30 902 190	30 431 692	98%	886 026	3,0%
Atténuations de produits	24 334 898	24 362 132	24 224 831	99%	-110 067	-0,5%
<i>Attributions de compensation</i>	<i>19 941 472</i>	<i>19 869 844</i>	<i>19 869 842</i>	<i>100%</i>	<i>-71 630</i>	<i>-0,4%</i>
<i>Taxe de séjour</i>	<i>287 201</i>	<i>250 000</i>	<i>250 000</i>	<i>100%</i>	<i>-37 201</i>	<i>-13,0%</i>
<i>Autres atténuations de produits</i>	<i>1 236</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-1 236</i>	<i>-100,0%</i>
<i>FNGIR</i>	<i>4 104 989</i>	<i>4 104 989</i>	<i>4 104 989</i>	<i>100%</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
Frais financiers	5 180 620	5 304 300	5 134 830	97%	-45 790	-0,9%
Subventions (6554..., 6573..., 6574)	9 529 064	8 915 272	8 869 291	99%	-659 773	-6,9%
Autres dépenses	1 437 709	1 480 612	1 298 273	88%	-139 436	-9,7%
<i>dont solde 65</i>	<i>1 264 069</i>	<i>1 193 547</i>	<i>1 086 439</i>	<i>91%</i>	<i>-177 630</i>	<i>0,0%</i>
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>173 640</i>	<i>287 065</i>	<i>211 834</i>	<i>74%</i>	<i>38 194</i>	<i>22,0%</i>

En termes de structure, la répartition des différents postes de charges dans le total des dépenses réelles de fonctionnement est globalement stable par rapport à 2020 :



2.1 Des charges de gestion contenues et marquées par les effets de la crise sanitaire sur l'activité de la CACP

Les charges à caractère général s'établissent à **25,8 millions d'euros** en 2021 soit une diminution de 1,3 million par rapport à l'exercice précédent. Ces frais correspondent aux dépenses d'administration courante.

Parmi les principaux postes de dépenses, il est possible de mentionner :

- Près de 3,9 millions d'euros de dépenses d'eau et d'électricité pour l'ensemble du patrimoine de la Communauté d'agglomération ;

- 2,8 millions d'euros de frais de fonctionnement dans le cadre de la convention tripartite entre la CACP, la STIVO et IDFM ;
- Plus de 2 millions d'euros pour assurer les dépenses courantes des piscines du territoire cergypontrain et près de 200.000 euros pour celles du Conservatoire à rayonnement régional ;
- 930.000 euros pour les dépenses courantes des aires des gens du voyage localisées sur le territoire de Cergy-Pontoise ;
- Près de 700.000 euros pour les dépenses courantes relative à l'entretien des espace verts de l'agglomération ;
- Plus de 680.000 euros pour les dépenses courantes relatives à l'entretien de la voirie ;
- Plus de 240.000 euros d'études préalables aux projets des directions en particulier dans le domaine du développement durable et de la transition écologique ;

La crise sanitaire a fortement influé sur la réalisation de ces dépenses comme cela fut déjà le cas en 2020 conduisant à des économies de constatations sur de nombreux budgets de la CACP qu'il s'agisse d'interventions sur le patrimoine communautaire ou de report d'études, de prestations intellectuelles ou de l'évènementiel. Par exemple, les restrictions sanitaires mises en place tout au long de l'année (confinement, introduction du pass sanitaire) en fonction de l'évolution épidémiologique ont eu pour conséquence le report ou l'organisation dans un format révisé des manifestations culturelles et sportives et d'une moindre réalisation des dépenses de communication. A cela s'ajoute la poursuite de la réorganisation interne en lien avec les objectifs et priorités de la nouvelle mandature qui s'est achevée en cours d'année 2021 permettant d'enclencher une nouvelle dynamique. La confluence de ces éléments conduit à un moindre taux de réalisation sur ce chapitre budgétaire, de l'ordre de 90% par rapport au budgété total.

2.2 Des charges de personnel en progression, mais qui restent largement maîtrisées

Les charges de personnel (rémunérations et dépenses associées) se sont élevées à **30,4 millions d'euros** en 2021 soit une hausse de 886.000 euros par rapport l'exercice précédent et un taux de réalisation de 98%.

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la Communauté d'agglomération se compose de 643 postes budgétaires permanents pour un effectif réel de 636 postes sur le budget principal dont 7 postes à temps complet mis à disposition et 2 postes à temps partiel.

Après avoir enregistré une diminution en 2020, les dépenses de personnel enregistrent une croissance de 3% qui correspond à la fois à des facteurs externes à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (revalorisation de l'indice minimum de traitement de certains agents en cours d'année suite à la revalorisation du SMIC, glissement vieillesse technicité) et des facteurs internes avec la création en cours d'exercice de postes en adéquation avec les priorités du mandat (communication interne, participation citoyenne, Smart City, maîtrise de l'énergie).

La masse salariale en 2021 intègre également un effet de rattrapage par rapport à 2020 en raison notamment des difficultés de recrutement pendant les périodes de confinement, mais aussi la finalisation de recrutement après les élections de juin 2020.

2.3 La poursuite du soutien aux partenaires de la Communauté d'agglomération dans un environnement encore marqué par les conséquences de la crise sanitaire

Comme chaque année, la CACP a contribué à apporter son soutien à des associations du territoire évoluant dans des domaines divers (sport, culture, éducation, économie, solidarités, politiques de la ville...). Les objectifs et missions de ces dernières sont reconnus d'intérêt général et s'inscrivent dans le champ des grandes orientations définies par la collectivité.

Pour 2021, le montant des subventions versé par la Communauté d'agglomération s'élève à **8,9 millions d'euros** soit une diminution de 0,6 million par rapport à l'année précédente. Il convient de souligner que le montant versé en 2020 constituait une valeur particulièrement élevée compte tenu du soutien exceptionnel apporté à différentes structures en raison de la crise sanitaire. Si le niveau de 2021 est inférieur à celui de 2020, le montant demeure à un niveau élevé supérieur de 19% au dernier ante-Covid. Sur l'annuité écoulée, un soutien exceptionnel a été octroyé à certaines structures particulièrement impactées par les restrictions sanitaires.

Ainsi, le montant des subventions versées par la CACP en 2021 intègre notamment :

- 2,6 millions de subventions de fonctionnement au secteur culturel avec notamment un soutien à la Scène nationale à hauteur de 2 millions d'euros. D'autres structures (compagnie Hubert Japelle, Art ensemble) ou manifestations culturelles (Jazz au fil de l'Oise, Festival de musique baroque) sont également accompagnées.
- Près 1,7 million d'euros de subventions de fonctionnement au secteur sportif en particulier en direction des clubs labellisés (Hockey Club de Cergy-Pontoise, Cergy-Pontoise Natation, Club des sports de glace, Entente agglomération Cergy-Pontoise).
- 1,3 millions d'euros de subventions de fonctionnement dans le cadre de la politique de la ville et en direction de structures contribuant au renforcement des solidarités et de la cohésion (Espérer 95, Sauvegarde de l'enfance...).
- Une contribution statutaire de la CACP à l'Ile-de-loisirs de 845.000 euros dont près de 200.000 euros pour la couverture du déficit 2021 de la structure en raison des moindres fréquentations enregistrées sous l'influence de facteurs divers (pass sanitaire, conditions météorologiques). Conformément aux statuts, le déficit est couvert à parité par le Conseil départemental du Val d'Oise et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.
- Plus de 750.000 euros de subventions de fonctionnement de soutien au secteur économique dont 200.000 euros de subvention d'équilibre à la Turbine.

2.4 Des frais financiers stabilisés au regard de l'exercice 2020 dans un contexte économique encore favorable

Le montant des charges financières s'établit à **5,1 millions d'euros** pour 2021 soit un niveau similaire à celui de 2020 qui constituait déjà un niveau bas. Cette situation s'explique principalement par la baisse tendancielle des taux d'intérêt sur le stock de la dette à taux fixe en lien avec les politiques monétaires non-conventionnelles et dans une moindre mesure par la modération des charges sur les emprunts à taux variables. Ces derniers représentent une fraction très minoritaire de l'encours de la CACP (8% de l'encours de dette).

Le taux moyen payé par la CACP s'établit ainsi en diminution constante depuis 2013 pour atteindre 2% à la fin de l'année 2021, tous budgets confondus.

2.5 La stabilisation du montant des attributions de compensation dans la perspective de nouvelles mutualisations

L'attribution de compensation (AC) est le versement effectué par la CACP à ses communes afin de leur restituer la différence entre la fiscalité et le coût net des compétences transférées.

En 2021, le montant des AC versées s'est élevé à **19,9 millions d'euros** soit une somme relativement similaire à celle versée en 2020 (-0,07 million d'euros). Contrairement à l'exercice 2020 qui avait enregistré l'effet en année pleine de l'intégration de la commune de Vauréal au service commun des systèmes d'information et une actualisation du parc informatique, l'annuité 2021 n'a pas enregistré de changement majeur d'où une relative stabilité des montants.

L'essentielle de l'évolution s'explique par la poursuite du transfert de la gestion des points lumineux des communes à la CACP à hauteur de 52.000 euros.

Ainsi, la répartition des attributions de compensation par commune en 2021 est la suivante :

En €	AC 2021 (définitif)	Eclairage public: points lumineux transférés en 2021 (impacts coûts)
Boisemont	95 097,00 €	0,00 €
Cergy	3 283 369,00 €	-25 650,00 €
Courdimanche	1 345 388,00 €	-1 710,00 €
Eragny	1 477 453,00 €	-1 140,00 €
Jouy Le Moutier	3 665 497,00 €	-5 130,00 €
Maurecourt	716 687,00 €	-190,00 €
Menucourt	1 233 482,00 €	-1 710,00 €
Neuville	208 212,00 €	0,00 €
Osny	1 289 649,00 €	-190,00 €
Pontoise	3 971 450,00 €	-2 090,00 €
Puiseux Pontoise	11 171,00 €	-3 420,00 €
Saint Ouen l'Aumône	429 761,00 €	-5 320,00 €
Vauréal	2 142 626,00 €	-5 700,00 €
TOTAL	19 869 842,00 €	-52 250,00 €

Surtout, l'année 2021 a été marquée par le vote du projet de mutualisation 2021-2026 et l'amorce du travail autour des grandes priorités définies par celui-ci et qui impacteront les attributions de compensation dans les années à venir.

2.6 Depuis 2014, le FNGIR a atteint son niveau de croisière

Le Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) a été instauré par la réforme de la taxe professionnelle portant création de la contribution économique territoriale (CET) afin de prélever les collectivités qui, après passage à la CET, percevaient des ressources fiscales supérieures à celles dont elles disposaient dans leur situation antérieure pour venir abonder les budgets des collectivités étant dans la situation inverse.

Le FNGIR a atteint son niveau de croisière en 2014 et la contribution de la CACP est donc stable pour 2021 à hauteur de **4,1 millions d'euros**.

II. Une dernière annuité du PPI 2016-2021 marqué par un niveau d'investissement particulièrement élevé en lien avec l'avancée des principales opérations portées par la CACP

En 2021, les dépenses réelles de la section d'investissement s'établissent à **81,3 millions d'euros** (hors opérations revolving et de refinancement d'emprunts) soit une progression de plus de 7 millions par rapport à l'exercice 2020 (+12,3%). Le taux de réalisation avoisine les 80% soit une exécution particulièrement importante.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 49,1 millions d'euros soit une augmentation de 25% par rapport à 2020 en raison de la finalisation de plusieurs opérations conduisant à la perception du solde de subvention.

1. Un très haut niveau d'investissement porté par la CACP en particulier dans le cadre du dernier exercice du PPI 2016-2021

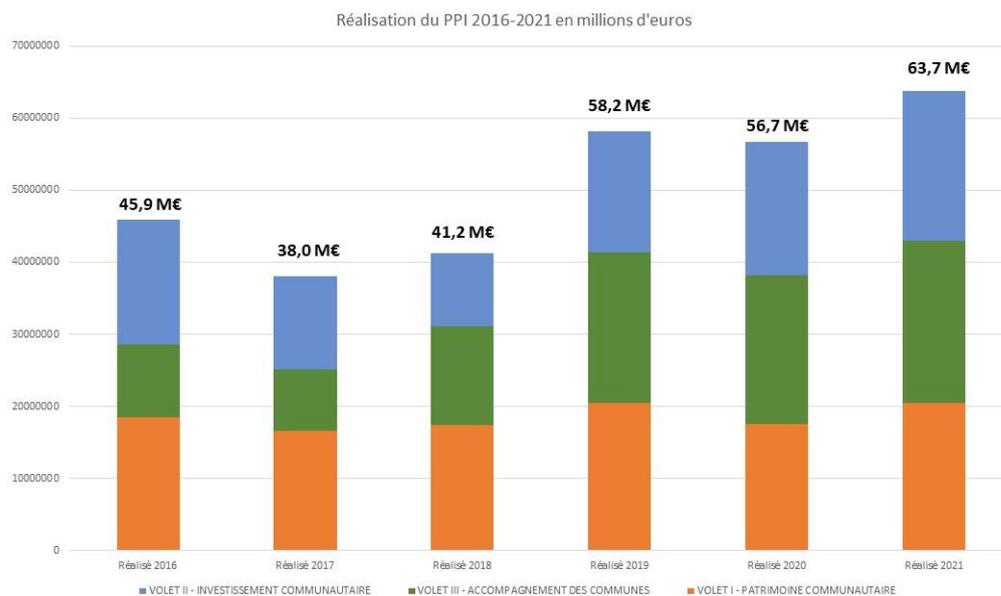
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 81,3 millions et à 68,6 millions hors remboursement de l'emprunt direct, montant en nette augmentation par rapport à 2020.

Il s'agit du réalisé le plus important concernant les opérations du PPI 2016-2021 avec **63,7 millions d'euros** de dépenses réalisées et un taux d'exécution proche de 80%. Le remboursement de l'annuité d'emprunt dans le cadre du marché de partenariat Eclairage public représente 3,6 millions d'euros.

Par comparaison, en 2019, 58,2 millions d'euros de dépenses avaient été exécutés dans le cadre du PPI et 56,7 en 2020. Ce niveau d'exécution important traduit la poursuite des travaux des grandes opérations inscrites au PPI conduisant à la finalisation de certaines d'entre elles.

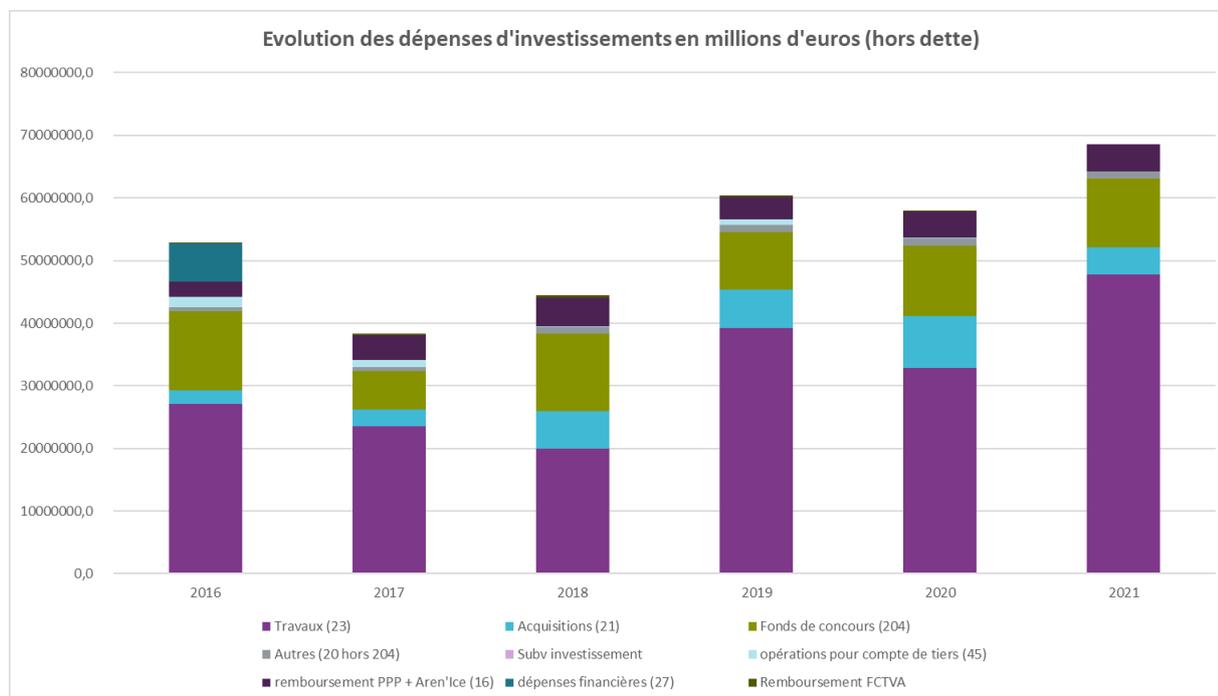
	CA2020	BT 2021	CA 2021	Tx exécution (% BT 2021)	Evol. CA2020-CA2021	
Dépenses réelles d'investissement	72 236 670	103 869 365	81 331 252	78%	9 094 582	12,6%
Soutien aux politiques publiques (PPI)	56 744 970	82 947 716	63 747 331	77%	7 002 361	12,3%
Volet I	17 561 014	25 436 977	20 522 602	81%	2 961 588	16,9%
dont dette PPP	3 521 428	3 594 700	3 594 615	100%	73 187	2,1%
Volet II	18 606 492	27 607 818	20 767 829	75%	2 161 337	11,6%
Volet III	20 577 464	29 902 921	22 456 900	75%	1 879 436	9,1%
Remboursement emprunt* (hors PPP)	14 336 298	15 130 649	12 755 378	84%	-1 580 920	-11,0%
Autres (Aren'lce, aides à la pierre...)	1 155 401	5 791 000	4 828 543	83%	3 673 142	317,9%

En cumulé, la réalisation du PPI y compris avec le PPP s'établit à 303,8 millions d'euros sur l'ensemble de la période 2016-2021 pour un montant révisé au BP 2021 de 323 millions d'euros soit un niveau de dépense annuel moyen de l'ordre de 50,6 millions d'euros avec un niveau particulièrement haut en 2021.



Parmi les autres postes de dépenses, hors-PPI, il convient de souligner :

- Les aides à la pierre représentent sur cet exercice budgétaire un montant total de 4,8 millions d'euros sur l'exercice en question ;
- Dans le cadre de l'Aren'Ice, le montant de la compensation pour obligations de service public s'établit à 1,3 million d'euros ;



- Une attention particulière portée à l'entretien du patrimoine communautaire (volet 1 du PPI 2016-2021)

Le niveau d'exécution sur ce volet s'établit à **20,5 millions d'euros** pour 2021 (+2,9 millions par rapport à 2020) attestant de l'attention particulière portée à l'entretien du patrimoine et des bâtiments communautaires. Sur la période 2016-2021, l'exécution cumulée est de 111,3 millions d'euros soit un taux de réalisation de 81%.

Le montant engagé permet d'engager une véritable politique de réhabilitation du patrimoine bâtiminaire de la CACP et contribue ainsi à diminuer l'empreinte énergétique du territoire.

Ce volet du PPI intègre également la dette PPP-Eclairage publique pour un montant total de 3,6 millions d'euros.

VOLET PI PROGRAMME	REGROUPEMENT des Opérations	Réalisé 2016- 2017 - 2018 - 2019 - 2020	BP 2021	BT 2021	Réalisé 2021	Total Réalisé PPI	Taux d'exécution : Réalisé N / BP N
VOLET I - PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE		90 808 202,18	25 249 572,00	25 436 977,00	20 522 601,99	111 330 804,17	80,68%
	ECLAIRAGE PUBLIC	39 294 909,77	8 461 839,00	8 461 839,00	8 299 353,01	47 594 262,78	98,08%
	<i>Eclairage public</i>	39 294 909,77	8 461 839,00	8 461 839,00	8 299 353,01	47 594 262,78	98,08%
	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	51 513 292,41	16 787 733,00	16 975 138,00	12 223 248,98	63 736 541,39	72,01%
	<i>Assainissement</i>	4 654 476,95	2 695 000,00	2 663 605,00	443 269,24	5 097 746,19	16,64%
	<i>Autres</i>	424 857,69	0,00	0,00	0,00	424 857,69	
	<i>Ecologie urbaine</i>	500 459,78	100 000,00	70 250,00	67 114,44	567 574,22	95,54%
	<i>Espaces Verts</i>	2 282 656,00	763 000,00	763 566,00	442 878,60	2 725 534,60	58,00%
	<i>Moyens généraux</i>	7 197 512,41	3 221 108,00	3 282 587,00	2 265 608,97	9 463 121,38	69,02%
	<i>Patrimoine et bâtiments</i>	17 311 547,28	3 318 625,00	3 503 966,00	3 241 781,39	20 553 328,67	92,52%
	<i>Voirie / S.L.T</i>	19 141 782,30	6 690 000,00	6 691 164,00	5 762 596,34	24 904 378,64	86,12%

Outre le PPP Eclairage, parmi les principales opérations consacrées à l'entretien du patrimoine communautaire, il est possible de mentionner :

- Plus de 350.000 euros déployés par la Communauté d'agglomération pour l'entretien des ouvrages d'arts ;
- Près de 900.000 euros consacrés en 2021 à la rénovation du Conservatoire à rayonnement régional et des piscines de la CACP ;
- Plus de 1,4 million d'euros consacrés à des travaux de rénovation de la chaussée sur l'ensemble du territoire cergypontrain ;
- Près de 2 millions d'euros de travaux pour la requalification des voiries dans l'espace cergypontrain.

- **Des projets communautaires (volet 2) en phase travaux qui nécessitent des investissements d'ampleur**

Le niveau d'exécution sur ce volet s'établit à **20,8 millions d'euros** pour 2021 (+2,2 millions par rapport à 2020) avec un taux de réalisation de l'ordre de 74%. En lien avec la phase travaux des opérations, ce volet atteint son plus haut niveau d'investissement en 2021.

Sur la période 2016-2021, l'exécution cumulée s'élève à 96,4 millions d'euros soit un investissement annuel moyen de 16 millions d'euros.

VOLET PI	PROGRAMME	REGROUPEMENT des Opérations	Réalisé 2016- 2017 - 2018 - 2019 - 2020	BP 2021	BT 2021	Réalisé 2021	Total Réalisé PPI	Taux d'exécution : Réalisé N / BP N
VOLET II - INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE			75 671 684,09	26 007 678,00	27 607 818,00	20 767 828,53	96 439 512,62	75,22%
		AUTRES ACCOMPAGNEMENT PROJETS DE DEVELOPPEMENT	21 906 005,34	3 882 104,00	4 532 104,00	3 036 505,55	24 942 510,89	67,00%
		<i>Accompagnement des projets de développement</i>	21 906 005,34	3 882 104,00	4 532 104,00	3 036 505,55	24 942 510,89	67,00%
		DEVELOPPEMENT ECO ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	11 789 267,98	5 294 244,00	5 408 244,00	3 618 639,25	15 407 907,23	66,91%
		<i>Développement économique et Enseignement supérieur</i>	11 789 267,98	5 294 244,00	5 408 244,00	3 618 639,25	15 407 907,23	66,91%
		EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS AGGLO	14 927 972,11	12 069 600,00	14 058 868,00	12 881 262,02	27 809 234,13	91,62%
		<i>Equipements culturels et sportifs</i>	14 927 972,11	12 069 600,00	14 058 868,00	12 881 262,02	27 809 234,13	91,62%
		ESPACES PUBLICS	13 256 321,92	1 610 000,00	1 560 231,00	871 250,61	14 127 572,53	55,84%
		<i>Espaces publics</i>	13 256 321,92	1 610 000,00	1 560 231,00	871 250,61	14 127 572,53	55,84%
		TRANSPORTS ET STATIONNEMENT	13 792 116,74	3 151 730,00	2 048 371,00	360 171,10	14 152 287,84	17,58%
		<i>Transport et stationnement</i>	13 792 116,74	3 151 730,00	2 048 371,00	360 171,10	14 152 287,84	17,58%

Les principales opérations ayant donné lieu à des mandatements sont les suivantes :

- Dans le domaine de l'enseignement supérieur, 2 millions d'euros ont été consacrés au projet Essec 2020 et plus de 277.000 euros à la requalification des parcs d'activités afin de contribuer à renforcer l'attractivité du territoire et le dynamisme du territoire cergypontrain ;
- Surtout, dans le secteur sportif et culturel, la Communauté d'agglomération 3,1 millions d'euros de travaux pour la construction du nouveau Forum de Vauréal, tandis que 4,8 millions d'euros étaient dédiés à la rénovation de la piscine des Louvrais de Pontoise et 4,3 millions d'euros à l'édification de la halle des Maradas ;
- Les investissements dans l'aménagement de l'espace public se traduisaient notamment par près de 510.000 euros consacrés à l'aménagement des Berges de l'Oise et 331.300 euros pour la requalification du mail des Cerclades ;
- Enfin, la politique publique des mobilités enregistrait également sur cet exercice le début des travaux du Pôle Gare Préfecture pour plus de 300.000 euros en 2021.

- **Un taux d'exécution particulièrement élevé pour l'accompagnement des communes (volet 3)**

Le niveau d'exécution sur ce volet consacré à l'accompagnement des projets communaux s'établit à 22,5 millions d'euros pour 2021 soit un taux de réalisation de 75%. Cette section du PPI intègre à la fois le financement des projets communaux par le truchement des fonds de concours, et les projets portés par la CACP en maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes au titre de l'accueil des populations nouvelles.

Sur la période 2016-2021, l'exécution cumulée s'élève à 96 millions d'euros soit un investissement annuel moyen de 16 millions d'euros.

VOLET PI	PROGRAMME	REGROUPEMENT des Opérations	Réalisé 2016- 2017 - 2018 - 2019 - 2020	BP 2021	BT 2021	Réalisé 2021	Total Réalisé PPI	Taux d'exécution : Réalisé N / BP N
VOLET III - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES			73 581 402,09	31 006 420,00	29 902 921,00	22 456 900,31	96 038 302,40	75,10%
		ACCUEIL PETITE ENFANCE	3 119 940,20	3 480 000,00	3 430 000,00	2 363 652,80	5 483 593,00	68,91%
		<i>Accueil petite enfance</i>	3 119 940,20	3 480 000,00	3 430 000,00	2 363 652,80	5 483 593,00	68,91%
		AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	13 308 311,32	3 234 800,00	1 838 301,00	270 255,41	13 578 566,73	14,70%
		<i>Autres équipements communaux</i>	13 308 311,32	3 234 800,00	1 838 301,00	270 255,41	13 578 566,73	14,70%
		CONTRATS DE TERRITOIRE	7 255 926,19	0,00	0,00	0,00	7 255 926,19	
		<i>Autres équipements communaux</i>	7 255 926,19	0,00	0,00	0,00	7 255 926,19	
		EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNES	12 137 922,58	7 620 400,00	8 870 400,00	6 818 091,79	18 956 014,37	76,86%
		<i>Equipements de proximité (Culture et Sport)</i>	12 137 922,58	7 620 400,00	8 870 400,00	6 818 091,79	18 956 014,37	76,86%
		GROUPES SCOLAIRES	37 759 301,80	16 671 220,00	15 764 220,00	13 004 900,31	50 764 202,11	82,50%
		<i>Groupes scolaires</i>	37 759 301,80	16 671 220,00	15 764 220,00	13 004 900,31	50 764 202,11	82,50%

L'accompagnement au développement des projets communaux s'est notamment traduit par :

- Plus de 2 millions d'euros ont été consacrés aux travaux de la Maison de la petite enfance à Vauréal, tout comme la crèche de Bossut à Pontoise qui a fait l'objet de la finalisation des travaux pour un montant de 52.000 euros en 2021 ;
- Dans le domaine sportif, 3 millions d'euros ont notamment été déployés pour la construction du gymnase des Linandes à Cergy ou 200.000 euros pour la création d'une salle de sport à Jouy-le-Moutier ;
- Surtout, des montants importants ont été consacrés aux groupes scolaires sur cet exercice budgétaire : 5,2 millions d'euros pour le groupe scolaire de Bas Noyer à Eragny, 2,4 millions d'euros pour l'extension de l'école Saint-Exupéry à Osny ou encore 170.000 euros pour la réhabilitation de l'école de Boisemont.

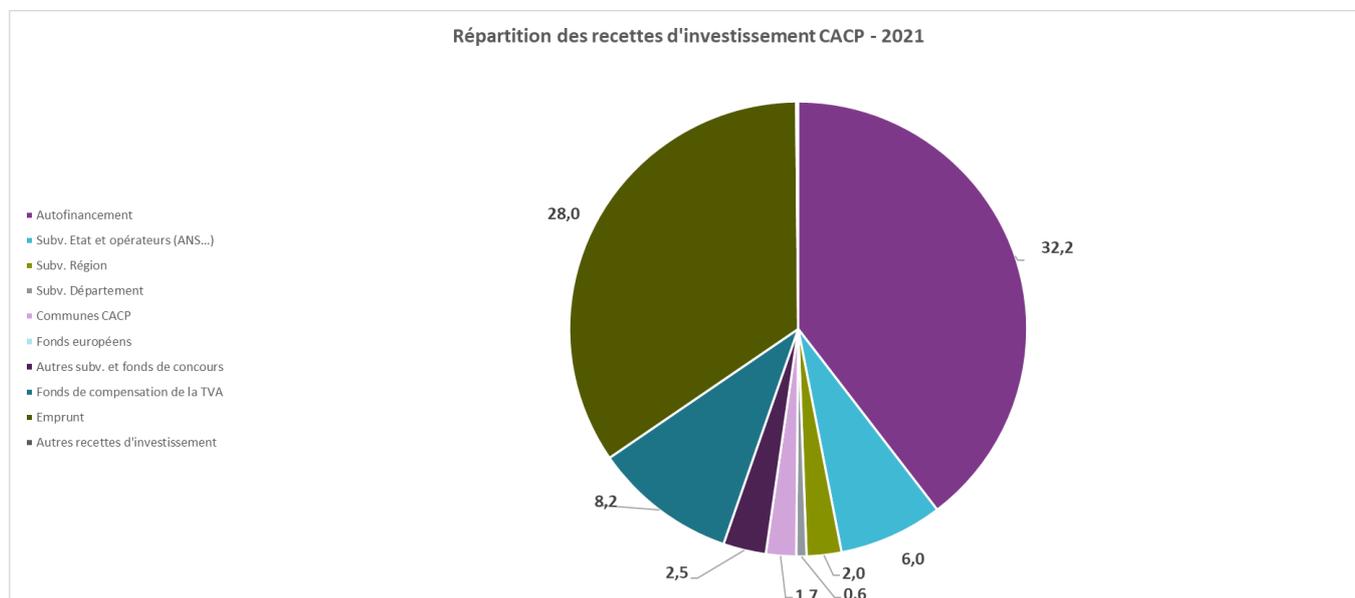
2. Des recettes d'investissement couvrant plus de 60% des dépenses d'investissement

En 2021, les recettes réelles d'investissement de la CACP se sont élevées à **49,1 millions d'euros** soit une hausse de 9,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (+25%). L'année 2020 avait constitué un point bas en termes de recettes en raison du décalage temporaire de certaines opérations impactées par la crise sanitaire et qui ont entraîné un report sur les années suivantes des encaissements de certaines subventions et de moindres participations des aménageurs aux équipements publics dans le cadre des ZAC.

Inversement, la nette augmentation en 2021 est à mettre en relation à la fois avec le haut niveau d'investissement porté sur l'exercice budgétaire, mais aussi la finalisation de plusieurs opérations conduisant au versement du solde des subventions par les différents partenaires de la CACP. Le niveau de recettes atteint permet de couvrir 60,4% des dépenses réelles d'investissements.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021						
	CA 2020	BT 2021	CA 2021	Tx exécution (% BT 2021)	Evol. CA2020-CA2021	
Recettes réelles d'investissement (hors épargne brute)	39 279 971	62 330 323	49 112 674	79%	9 832 703	25,0%
Subventions	10 759 795	14 947 051	12 746 652	85%	1 986 857	18,5%
FCTVA	5 604 502	8 638 024	8 235 194	95%	2 630 692	46,9%
Emprunt*	20 000 000	38 548 607	28 013 941	73%	8 013 941	40,1%
Autres (op. cpte de tiers, produits de cession...)	2 915 675	196 641	116 887	59%	-2 798 788	-96,0%

Les subventions et fonds de concours perçus auprès des partenaires de la CACP représentent 16% des recettes réelles d'investissement, tandis que l'emprunt en constitue plus d'un tiers (34%). Pour 2021, la décomposition des recettes est la suivante :



Le niveau des emprunts mobilisés sur l'exercice s'est par ailleurs établi à **28 millions d'euros** en 2021 compte tenu du niveau de l'autofinancement et des autres recettes d'investissement.

L'enveloppe consolidée au budget principal en 2021 correspond à cinq prêts :

- Un emprunt de 5 millions euros contracté auprès de la Société générale en 2018 pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,87% ;

- Un emprunt de 5 millions d'euros contracté auprès de la Banque postale en 2019 pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,41 % ;
- Un solde d'emprunt de 4 millions d'euros contracté auprès de du Crédit foncier en pour une durée de 16 ans avec un taux fixe de 0,44% ;
- Un emprunt de 7 millions d'euros conclus auprès de la Banque postale en 2021 pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 0,66% ;
- Un emprunt de 7 millions d'euros conclus auprès de la Société Générale en 2021 pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 0,84%.

Outre les deux prêts ayant donné lieu à une consultation bancaire en 2021 pour le budget principal, un contrat de prêt a été conclu sur le budget assainissement avec la Banque postale pour un montant de 9,6 millions d'euros sur une durée de 5 ans avec un taux fixe de 0,24 %. Cet emprunt correspondait au paiement anticipé de l'indemnité de rachat dans le cadre des travaux de mise aux normes de la station d'épuration. Il a fait l'objet d'un transfert au SIARP concomitamment au transfert de compétence intervenu le 1^{er} janvier 2022.

Ces contrats ont été réalisés avec des tableaux d'amortissement à la carte pour réduire la charge d'amortissement sur les années des pics obligataires.

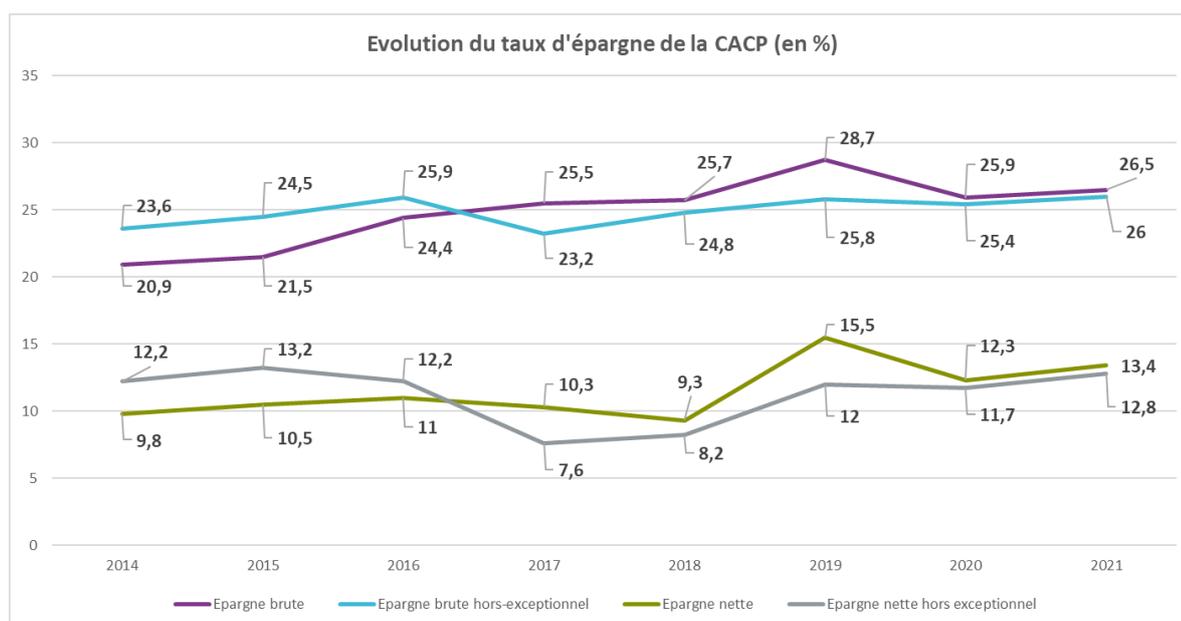
III. Des ratios financiers consolidés et en adéquation avec le pacte financier et fiscal

1. Un niveau d'épargne maintenu à haut niveau sur l'exercice 2021

Malgré un tassement des recettes de fonctionnement en lien avec la crise sanitaire, la CACP a réussi à maintenir une capacité d'autofinancement importante pour ses investissements portés à un niveau particulièrement haut en 2021. Le montant de l'épargne est dans la lignée de celui atteint sur les derniers exercices et atteste de la solidité financière de la Communauté d'agglomération.

En particulier, l'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement au regard des recettes réelles de fonctionnement) s'élève à **34,5 millions d'euros** en fin d'exercice (+0,5 million d'euros) soit un taux d'épargne de 26,5% en ligne avec les précédentes années (+0,6 points par rapport à 2020). Hors éléments exceptionnels, l'épargne brute s'établit à 33,6 millions d'euros confirmant la maîtrise structurelle des niveaux d'autofinancement.

L'épargne nette, qui mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette, s'établit à **17,4 millions d'euros** soit un taux de 13,4% (+1,1 point par rapport à 2021).



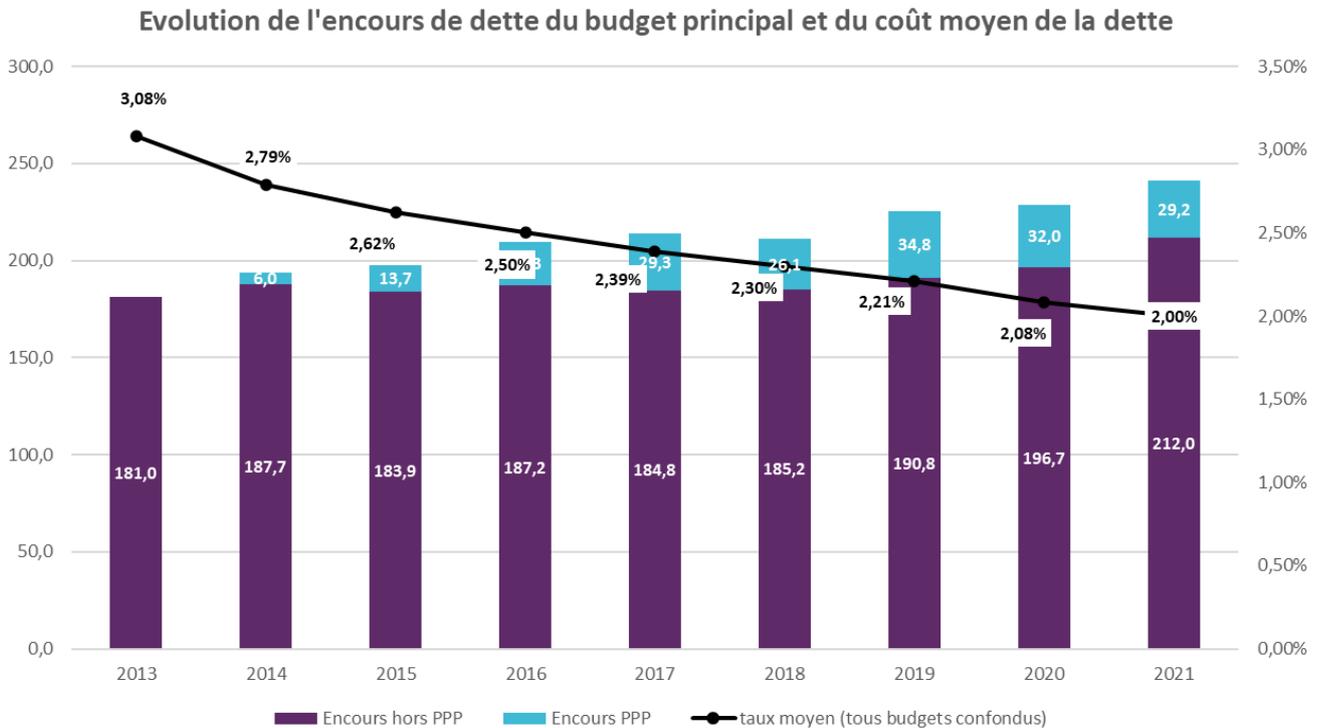
2. Un encours de dette de 241,2 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2021 du budget principal

Compte tenu du maintien à haut niveau de l'épargne de fonctionnement, le recours à l'emprunt s'est réalisé à hauteur de 28 millions d'euros, tout en générant un excédent à la clôture de **13,6 millions d'euros** en adéquation avec la stratégie de la CACP pour anticiper l'échéance du remboursement obligatoire devant intervenir en 2022. Le budget principal de la CACP porte 98% de l'endettement de la collectivité qui se répartit comme tel :

- L'encours de dette directe au budget principal s'établit ainsi à 212,0 millions d'euros fin 2021 sur l'année 2021.

- L'encours PPP, intégralement cristallisé depuis l'exercice 2019, s'établit à 29,2 millions (-2,8 millions d'euros) au terme de l'exercice budgétaire 2021.

Au total, l'encours au budget principal s'établit à 241,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 (soit +12,4 par rapport à fin 2020) pour un coût moyen de la dette historiquement bas à hauteur de 1,96% pour le budget principal (contre 2,02% en 2020). Pour rappel, la part de l'encours de dette de la CACP s'établit à 92%.



La capacité de désendettement se stabilise à 7 ans avec la prise en compte du PPP-Eclairage public, tandis que le taux d'endettement s'établit à 185,1%.

Les éléments présentés en annexe au rapport présentent la répartition de l'encours au 31/12/2021 par catégorie de prêteur, par structure de taux et par profil d'amortissement.

ANNEXES COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Annexe n°1 : Analyse financière du budget consolidé

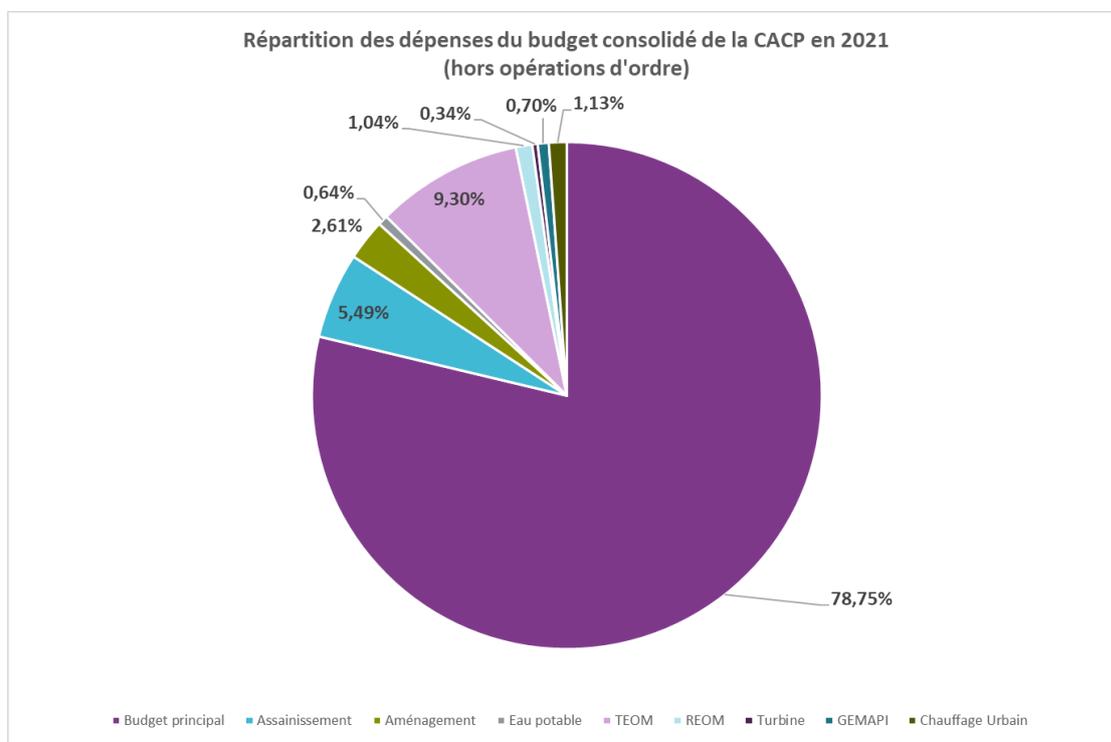
Le budget consolidé (budget principal et 8 budgets annexes) de la CACP s'élève à 308,6 millions d'euros en dépenses et à 345,8 millions d'euros en recettes sur 2021 soit un excédent global à la clôture de 37,2 millions d'euros. Hors écritures d'ordre, le budget consolidé s'établit à 260,2 millions d'euros en dépenses et à 297,1 millions d'euros en recettes.

Les dépenses du budget consolidé sont en diminution globale de 5,3 millions d'euros par rapport à 2020 (hors opérations d'ordre) dont -2,8 millions pour les dépenses de fonctionnement et -2,5 millions pour les dépenses d'investissement.

La part des dépenses du budget principal dans le total des dépenses s'établit à 79% soit un niveau stable par rapport à l'exercice précédent (-3 points).

BUDGET CONSOLIDE	CA 2021	%
Budget principal	204 871 033	78,75%
Assainissement	14 270 739	5,49%
Aménagement	6 784 936	2,61%
Eau potable	1 657 855	0,64%
TEOM	24 196 303	9,30%
REOM	2 715 372	1,04%
Turbine	893 635	0,34%
GEMAPI	1 814 018	0,70%
Chauffage Urbain	2 949 435	1,13%
Total tous budgets confondus	260 153 325	100,00%
dont fonctionnement	131 522 997	50,56%
dont investissement	128 630 327	49,44%

Répartition des dépenses de la CACP (hors opérations d'ordre en 2021)



Contrairement à l'exercice 2020, le budget consolidé 2021 compte un budget annexe en moins puisque celui dédié à la restauration a été clôturé. L'année 2021 a également vu la clôture du

budget assainissement au 31 décembre 2021 dans le cadre du transfert de la compétence au SIARP.

Compte administratif 2021 – Budget consolidé (hors opérations d'ordre)

	2020		2021		CA 2021 / 2020 (en %)
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget général	218 099 011	229 418 804	204 871 033	218 528 783	-6,1%
Fonctionnement	97 120 189	141 396 681	95 774 172	141 650 499	
Investissement	120 978 822	88 022 123	109 096 861	76 878 284	
Excédent		11 319 792		13 657 750	
Assainissement	4 065 521	6 432 076	14 270 739	17 342 810	251,0%
Fonctionnement	1 725 830	2 969 556	1 462 911	4 815 052	
Investissement	2 339 691	3 462 520	12 807 828	12 527 759	
Excédent		2 366 555		3 072 071	
Aménagement	9 532 577	13 087 379	6 784 936	14 354 368	-28,8%
Fonctionnement	6 770 340	4 629 797	4 719 626	10 318 669	
Investissement	2 762 238	8 457 583	2 065 309	4 035 699	
Excédent		3 554 802		7 569 432	
Eau potable	2 308 978	4 342 971	1 657 855	4 139 253	-28,2%
Fonctionnement	911 661	3 561 264	796 230	3 528 492	
Investissement	1 397 317	781 707	861 626	610 761	
Excédent		2 033 993		2 481 398	
TEOM	24 167 756	28 270 409	24 196 303	29 684 688	-18,5%
Fonctionnement	23 216 370	27 795 109	23 754 248	29 525 415	
Investissement	951 387	475 300	442 055	159 272	
Excédent		4 102 653		5 488 385	
REOM	2 049 116	2 744 245	2 715 372	3 309 608	32,5%
Fonctionnement	1 919 670	2 689 342	2 403 312	3 212 400	
Investissement	129 445	54 903	312 059	97 208	
Excédent		695 129		594 236	
Turbine	778 890	929 364	893 635	954 636	14,7%
Fonctionnement	736 968	869 439	846 444	879 139	
Investissement	41 923	59 925	47 190	75 497	
Excédent		150 473		61 001	
GEMAPI	1 379 924	2 388 295	1 814 018	2 645 279	31,5%
Fonctionnement	1 130 012	2 363 548	1 235 474	2 416 290	
Investissement	249 912	24 748	578 544	228 989	
Excédent		1 008 372		831 261	
Chauffage urbain	2 979 699	3 057 455	2 949 435	6 151 842	-1,0%
Fonctionnement	681 476	759 232	530 580	3 732 988	
Investissement	2 298 223	2 298 223	2 418 855	2 418 855	
Excédent		77 756		3 202 407	
Budget consolidé	265 502 658	290 822 468	260 153 325	297 111 267	-2,0%
Fonctionnement	134 352 203	187 184 091	131 522 997	200 078 943	
Investissement	131 150 454	103 638 378	128 630 327	97 032 324	
Excédent		25 319 811		36 957 942	

- **Budget annexe - Assainissement**

Budget Assainissement		2020		2021		Evol° 2020-2021
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	1 725 830	2 969 556	1 462 911	4 815 052	
	Ordre	917 574		919 065	11 048 144	
Investissement	Réel	2 339 691	3 462 520	12 807 828	12 527 759	
	Ordre		917 574	11 199 173	1 070 094	
Total		4 983 094	7 349 649	26 388 977	29 461 048	429,57%
Excédent			2 366 555		3 072 071	29,81%

En 2021, les dépenses réelles du budget annexe Assainissement se sont élevées à 14,3 millions d'euros (contre 4,1 millions d'euros en 2020) pour un excédent de 3,1 millions d'euros.

En dépenses de fonctionnement, 1 462 K€ ont été mandatées dont 472 K€ au titre de l'exploitation des ouvrages en régie et 861 K€ au titre des frais de structure (frais de personnel et frais généraux).

En recettes de fonctionnement, le produit de la redevance perçue sur les usagers de Cergy-Pontoise s'établit à 1.284 K€ et celui de la redevance transport appliquée aux collectivités hors Agglomération à 308 K€, à tarification inchangée. Le remboursement de la quote-part des dépenses de personnel assurées par le budget annexe Assainissement par le budget principal est de 279 K€ et par le budget annexe GEMAPI de 42 K€. Le solde des recettes de fonctionnement correspond pour 2.533 K€ au versement exceptionnel par le délégataire prévu dans le cadre de l'avenant 10 au contrat de DSP adopté par le Conseil Communautaire et pour 11.048 K€ à la constatation de la quote-part des subventions d'investissement.

En dépenses d'investissement, 2.227 K€ ont été mandatés dans le cadre de la résolution des désordres sur le chemin de Halage à Neuville, 464 K€ pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et 383 K€ pour les dépenses relatives aux postes de pompage.

Les recettes d'investissement correspondent principalement à l'encaissement des subventions pour 208 K€ et au FCTVA pour 679 K€.

Enfin, ont été traitées les écritures de cession escompte dues par la CACP dans le cadre des opérations de fin de contrat de délégation de service public pour 9 600 K€ en dépenses et recettes d'investissement. Cette opération avait donné lieu à la souscription d'un emprunt bancaire auprès de la Banque postale pour une durée de 5 ans avec un taux de 0,54%. Ce prêt a été transféré au SIARP au 1^{er} janvier 2022.

Le budget annexe Assainissement est clôturé au 31 décembre 2021.

- **Budget annexe - Aménagement**

Budget Aménagement		2020		2021		Evol° 2020-2021
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	6 770 340	4 629 797	4 719 626	10 318 669	
	Ordre	4 220 302	8 019 823	13 734 614	8 616 849	
Investissement	Réel	2 762 238	8 457 583	2 065 309	4 035 699	
	Ordre	8 320 871	4 521 350	8 314 184	13 431 949	0
Total		22 073 750	25 628 552	28 833 733	36 403 165	30,62%
Excédent			3 554 802		7 569 432	112,94%

En 2021, les dépenses réelles du budget annexe Aménagement ont été de 6,8 millions d'euros (contre 9,5 millions d'euros en 2020) pour un excédent de 7,6 millions d'euros.

En fonctionnement, les recettes réelles ont atteint 10,3 millions d'euros portant notamment sur :

- Des acomptes sur boni des ZAC Auto (50 K€), Plateau d'Eragny (600 K€), Parc des Bellevues (150 K€) ;
- La recette de participation du promoteur Nexity de la ZAC Grand Centre Marjoberts de 1 771 K€ et reversée à la commune de Cergy cette même année ;
- La participation de Hammerson aux travaux d'assainissement de la ZAC Grand centre pour 907 723 €

De même, d'importantes cessions de foncier en régie ont eu lieu sur : la ZAC Demie Lieue, Osny de Chars maisons Marianne pour un montant de 4.454.389 € ; les Terrains Rossini à Jouy le Moutier pour 486.070 € ; la ZAC Préfecture pour 160.358 € ; et la ZAC Chaussée Puiseux pour 25.900 €

Les dépenses réelles de fonctionnement ont concerné quant à elles :

- Une participation au déficit de la ZAC Ste Apolline de 400.000 € adoptée dans les CRACL 2020 ;
- Le reversement de la participation du promoteur Nexity de la ZAC Grand centre Marjoberts de 1.771 K€, comme la somme de 871 K€ perçus en 2020 ;
- Les études 190 K€ sur le secteur de l'Equerre et des Bouveries à Saint Ouen l'Aumône ;
- Les travaux en régie exécutés sur la ZAC Grand centre Hammerson pour 587 K€, sur la Demie-lieue à Osny pour 346 K€ et sur la ZAC Linandes Centre hockeyeurs pour 146 K€.

En investissement, les recettes réelles se sont élevées à hauteur de 4 millions d'euros et ont concerné :

- Les soldes des paiements échelonnés de la cession à Hammerson des parkings sur le Grand Centre 1.750 K€ ;
- Le FCVTA qui s'est fixé à 31,8 K€ et les participations des promoteurs sur le Grand Centre (verger dalle) à 244 K€.

Les dépenses réelles d'investissement ont atteint 2 millions d'euros dont les participations aux équipements de la ZAC concédée Linandes 2 pour 1.850 K€. Il convient de souligner que la crise du covid a retardé la production des procès-verbaux de réception de certains équipements donnant lieu à participation de la CACP retardant en conséquence leur versement d'un an. Enfin, à une moindre échelle, les travaux sur les opérations en régie ne donnant pas lieu à des cessions de terrains ont également fait l'objet de dépenses d'investissement notamment sur la ZAC Grand centre Marjoberts et Verger Dalle pour 154 K€.

- **Budget annexe - Eau potable**

Budget Eau potable		2020		2021		Evol° 2020-2021
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	911 661	3 561 264	796 230	3 528 492	
	Ordre	10 134		495 968		
Investissement	Réel	1 397 317	781 707	861 626	610 761	
	Ordre	1 584	11 718	5 285	501 253	
Total		2 320 695	4 354 689	2 159 108	4 640 506	-6,96%
Excédent			2 033 993		2 481 398	22,00%

Les dépenses réelles du budget Eau potable se sont élevées à 1,7 millions d'euros en 2021 (contre 2,3 millions d'euros en 2020) pour un excédent de 2,5 millions d'euros. L'excédent ainsi constaté fin 2021 permettra à la CACP de financer les investissements futurs ainsi que les dépenses restant à sa charge en maintenant un niveau de redevance stable en 2022 (0,07 €/m³).

Concernant les dépenses de fonctionnement, 796 K€ ont été mandatées dont 63 K€ correspondent aux dépenses liées au suivi du contrat de délégation, 514 K€ aux dépenses de personnel et 204 € aux subventions reversées à la Communauté des Palmes dans le cadre de la coopération internationale développée par la CACP (Haïti).

Les recettes de fonctionnement correspondent quant à elles au produit de la redevance Eau (803 K€), aux redevances contractuelles reversées par Cyo (496 K€) et au remboursement d'une quote-part des charges de personnel du budget annexe Eau Potable par le budget principal (38 K€), par le budget annexe Assainissement (90 K€) et par le budget annexe Gemapi (28 K€).

Pour la section d'investissement, 862 K€ ont été mandatés dont 224 K€ correspondent aux remboursements des emprunts, 605 K€ à la reprise du résultat d'investissement 2020 et 32 K€ à des travaux divers.

En recettes d'investissement, 611 K€ ont été titrés dont 605 K€ pour la reprise du résultat d'investissement 2020.

- **Budget annexe Déchets - TEOM**

Budget Déchets TEOM		2020		2021		Evol° 2020-2021
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	23 216 370	27 795 109	23 754 248	29 525 415	
	Ordre	579 038		387 437	16 924	
Investissement	Réel	951 387	475 300	442 055	159 272	
	Ordre		579 038	16 924	387 437	
Total		24 746 795	28 849 447	24 600 664	30 089 049	-0,59%
Excédent			4 102 653		5 488 385	33,78%

En 2021, les dépenses réelles du budget annexe Déchets TEOM se sont élevées à 24,2 millions d'euros (stables par rapport à 2020) pour un excédent de 5.5 millions d'euros.

En dépenses de fonctionnement, 23,8 millions ont été mandatées dont 0,8 million d'euros pour les opérations de pré-collecte, 9,7 millions d'euros pour les opérations de collecte et 10,4 millions d'euros pour les opérations de traitement des déchets.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles sont principalement composées du produit de la TEOM (21,2 millions d'euros) et des recettes des éco-organismes et de ventes de matériaux (3,1 millions d'euros).

Pour la section d'investissement, les dépenses s'établissent à 0,4 million d'euros dont 0,3 million d'euros d'achats de contenants.

Le résultat global à la clôture 2021 s'établit à 5,5 millions d'euros, en hausse de +1,4 millions d'euros par rapport au résultat à fin 2020. Cet excédent permettra de poursuivre en 2022 le programme d'investissement établi lors de la reprise de cette compétence par la CACP (investissements de conteneurisation ...), un niveau de service attendu optimal et la stratégie de convergence de taux de TEOM sur le territoire.

- **Budget annexe Déchets - REOM**

Budget Déchets REOM		2020		2021		Evol° 2020-2021
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	1 919 670	2 689 342	2 403 312	3 212 400	
	Ordre	17 730		75 423	1 333	
Investissement	Réel	129 445	54 903	312 059	97 208	
	Ordre		17 730	1 333	75 423	
Total		2 066 845	2 761 974	2 792 128	3 386 364	35,09%
Excédent			695 129		594 236	-14,51%

En 2021, les dépenses réelles du budget annexe Déchets REOM se sont élevées à 2,7 millions d'euros (contre 2 millions d'euros en 2020) pour un excédent de 0,6 millions d'euros.

En dépenses de fonctionnement, 2.403 K€ ont été mandatées dont 54 K€ pour les opérations de pré-collecte, 328 K€ pour les opérations de collecte et 829 K€ pour les opérations de traitement des déchets sur le territoire de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône.

Les recettes réelles de fonctionnement sont principalement composées du produit de la REOM qui s'élève à 2.124 K€ (montant stable par rapport à 2020).

En investissement, les dépenses s'établissent à 312 K€ dont 248 K€ d'achats de contenants.

- **Budget annexe – La Turbine**

Budget La Turbine		2020		2021		Evol° 2020-2021
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	736 968	869 439	846 444	879 139	
	Ordre	61 437	31 709	55 867	31 709	
Investissement	Réel	41 923	59 925	47 190	75 497	
	Ordre	31 709	61 437	31 709	55 867	
Total		872 037	1 022 511	981 211	1 042 212	12,52%
Excédent			150 473		61 001	-59,46%

En 2021, les dépenses réelles du budget annexe La Turbine ont été de 890 K€ (contre 780 K€ en 2020) pour un excédent de 61 K€.

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement de la Turbine ont été de 846,4 K€ (contre 736,9 K€ en 2020), essentiellement pour les dépenses de fluides, d'honoraires, de paiement des taxes foncières et de l'entretien des bâtiments et espaces verts. En 2021, ont été mandatées également 52.527 € de créances éteintes.

Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint 879,1 K€ (contre 869,4 K€ en 2020) dont 200 K€ de subvention d'équilibre du budget général. Le solde correspond aux loyers et charges perçus sur les occupants des 3 sites.

En investissement, les dépenses réelles se sont élevées à 47,2 K€ correspondant aux restitutions de garantie des locataires.

Les recettes réelles représentent 75,5 K€ dont 47,9 K€ de résultat reporté concernent les dépôts de garantie.

Il convient de souligner que la crise du covid a encore eu des conséquences sur ce budget annexe en 2021. Aucun site n'a été fermé en 2021, mais un surcoût a été enregistré en lien avec le renforcement des opérations de ménage (de l'ordre de 26.160 euros hors taxe). Les sites accueillent au total 82 résident soit un taux moyen d'occupation de 73,5% sur l'année 2021. Ce dernier atteignait un niveau supérieur de 74% au 31 décembre 2021 en lien avec le tassement des mesures sanitaires et la reprise économique.

- **Budget annexe - GEMAPI**

Budget GEMAPI		2020		2021		Evol° 2020-2021
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	1 130 012	2 363 548	1 235 474	2 416 290	
	Ordre	3 197		29 522		
Investissement	Réel	249 912	24 748	578 544	228 989	
	Ordre		3 197		29 522	
Total		1 383 121	2 391 492	1 843 540	2 674 801	33,29%
Excédent			1 008 372		831 261	-17,56%

En 2021, les dépenses réelles du budget annexe Gemapi s'élèvent à 1,8 million d'euros (contre 1,4 million d'euros en 2020) pour un excédent de 831 K€.

Concernant les dépenses de fonctionnement, 740 K€ ont été versés au titre des contributions aux syndicats, 142 K€ pour l'entretien des terrains, 95,4 K€ pour la masse salariale et 149 K€ pour les frais de structure.

En recettes de fonctionnement, les recettes perçues en 2021 correspondent principalement à la taxe Gemapi pour 1.400 K€ et au report d'excédent 2020 de 1 million d'euros.

En investissement, les recettes réelles sont constituées du FCTVA pour un montant de 5.864 € et d'une subvention de 1.158 €, ainsi que des réserves à hauteur de 222 K€.

Les dépenses d'investissement se partagent entre les frais d'études pour 46,7 K€, les aménagements de terrains pour 286,7 K€ et les travaux pour 5 K€.

- **Budget annexe – Chauffage urbain**

Budget Chauffage Urbain		2020		2021		Evol° 2020-2021
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	681 476	759 232	530 580	3 732 988	
	Ordre					
Investissement	Réel	2 298 223	2 298 223	2 418 855	2 418 855	
	Ordre	7 919 963	7 919 963			
	Total	10 899 662	10 977 417	2 949 435	6 151 842	-72,94%
Excédent			77 756		3 202 407	4018,56%

En 2021, les dépenses réelles du budget annexe Chauffage Urbain se sont élevées à 2,9 millions d'euros (contre 3 millions d'euros en 2020) pour un excédent total de 3,2 millions d'euros.

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des redevances appelées auprès du nouveau délégataire du service public, dont 3.000 K€ au titre du droit d'entrée, 234 K€ au titre de la couverture des intérêts de la dette résiduelle du précédent contrat et 405 K€ de redevance de contrôle.

Concernant les dépenses de fonctionnement 531 K€ ont été mandatées dont 251 K€ au titre des frais de structure (frais de personnel et frais généraux) et 204 K€ au titre des intérêts de la dette résiduelle du délégataire sortant reprise par la CACP, y compris les ICNE.

En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 2 418 K€ et correspondent à la part du capital de la dette résiduelle du délégataire sortant reprise par la CACP, dépense couverte par une redevance de même montant appelée auprès du nouveau délégataire.

Annexe n°2 : Exécution du programme pluriannuel d'investissement 2016-2021 au 31 décembre 2021

VOLE	PROG	ENT	Libellé Opération	Code Opération	Réalisé 2017 - 2018 - 2019 - 2020	BP 2021	BT 2021	Réalisé 2021	Total Réalisé PPI	Pour mémoire : Total passages	Taux d'exécution : Réalisé N / BT N	Taux de réalisation : Total réalisé / Total passages
TOTAL PPI					240 061 288,36	82 263 670,00	82 947 716,00	63 747 330,83	303 808 619,19	323 009 004,36	76,85%	49,05%
VOLET I - PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE					90 808 202,18	25 249 572,00	25 436 977,00	20 522 601,99	111 330 804,17	116 245 179,18	80,68%	45,11%
ECLAIRAGE PUBLIC					39 294 909,77	8 461 839,00	8 461 839,00	8 299 353,01	47 594 262,78	47 756 748,77	98,08%	46,18%
			ECLAIRAGE PUBLIC ACCOMPAGEMENT COMMUNES	16ECL20008	419 200,00	20 000,00	51 000,00	51 000,00	470 200,00	470 200,00	100,00%	95,72%
			ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE GESTION	16ECL20458	2 199 708,51	300 000,00	334 150,00	292 722,92	2 492 431,43	2 533 858,51	87,60%	53,27%
			ECLAIRAGE PUBLIC PPP	16ECL20372	36 676 001,26	8 141 839,00	8 076 689,00	7 955 630,09	44 631 631,35	44 752 690,26	98,50%	45,60%
<i>Eclairage public</i>					39 294 909,77	8 461 839,00	8 461 839,00	8 299 353,01	47 594 262,78	47 756 748,77	98,08%	46,18%
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE					51 513 292,41	16 787 733,00	16 975 138,00	12 223 248,98	63 736 541,39	68 488 430,41	72,01%	44,35%
			AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE REJETS	16PCO20311	39 809,82	0,00	4 120,00	0,00	39 809,82	43 929,82		82,85%
			EAUX PLUVIALES - MISE EN CONFORMITE BRANCHEMENTS	16PCO20162	14 772,40	40 000,00	40 000,00	11 745,00	26 517,40	54 772,40	29,36%	7,32%
			PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	16PCO20165	2 260 296,11	2 070 000,00	1 915 649,00	200 480,71	2 460 776,82	4 175 945,11	10,47%	22,38%
			REHABILITATION BASSINS ET RESEAUX	16PCO20320	1 667 664,64	410 000,00	410 840,00	201 808,91	1 869 473,55	2 078 504,64	49,12%	41,43%
			RESEAUX UNITAIRES - REVERSEMENT AU SIARP	16PCO20603	485 995,74	10 000,00	10 000,00	0,00	485 995,74	495 995,74	0,00%	85,87%
			SECURISATION DES OUVRAGES	16PCO20322	185 938,24	165 000,00	282 996,00	29 234,62	215 172,86	468 934,24	10,33%	18,41%
<i>Assainissement</i>					4 654 476,95	2 695 000,00	2 663 605,00	443 269,24	5 097 746,19	7 318 081,95	16,64%	28,92%
			VABILISATION - TERRAIN DE MIGRANTS	16PCO20610	424 857,69	0,00	0,00	0,00	424 857,69	424 857,69	100,00%	100,00%
<i>Autres</i>					424 857,69	0,00	0,00	0,00	424 857,69	424 857,69		100,00%
			MATERIEL PROPRES	17PCO20631	500 459,78	100 000,00	70 250,00	67 114,44	567 574,22	570 709,78	95,54%	45,06%
<i>Ecologie urbaine</i>					500 459,78	100 000,00	70 250,00	67 114,44	567 574,22	570 709,78	95,54%	45,06%
			REHABILITATION DES ESPACES BOISES	16PCO20312	129 159,66	47 000,00	47 000,00	0,00	129 159,66	176 159,66	0,00%	23,91%
			REHABILITATION DES ESPACES VERTS	16PCO20004	1 697 169,68	582 000,00	531 666,00	281 561,27	1 978 730,95	2 228 835,68	52,96%	31,46%
			REHABILITATION DES SITES MAJEURS	16PCO20467	456 326,66	134 000,00	184 900,00	161 317,33	617 643,99	641 226,66	87,25%	24,54%
<i>Espaces Verts</i>					2 282 656,00	763 000,00	763 566,00	442 878,60	2 725 534,60	3 046 222,00	58,00%	29,16%
			ATELIERS MECANIQUES	17PCO20385	88 037,39	10 000,00	38 650,00	1 176,00	89 213,39	126 687,39	3,04%	22,03%
			FIBRE OPTIQUE	20PCO20736	0,00	40 000,00	161 005,00	38 512,03	38 512,03	161 005,00	23,92%	2,51%
			MARCHES PUBLICS	16PCO20021	222 744,60	45 000,00	54 864,00	54 864,00	277 608,60	277 608,60	100,00%	43,27%
			PROJETS INFORMATIQUES	16PCO20368	6 302 945,07	3 056 108,00	2 938 972,00	2 111 132,94	8 414 078,01	9 241 917,07	71,83%	40,06%
			VEHICULES LEGERS	16PCO20104	583 785,35	70 000,00	89 096,00	59 924,00	643 709,35	672 881,35	67,26%	47,97%
<i>Moyens généraux</i>					7 197 512,41	3 221 108,00	3 282 587,00	2 265 608,97	9 463 121,38	10 480 099,41	69,02%	37,96%
			ACCESSIBILITE PBS	16PCO20332	823 771,08	92 000,00	34 623,00	0,00	823 771,08	858 394,08	0,00%	71,11%
			ACQUISITIONS PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	16PCO20270	4 796 522,95	291 109,00	291 109,00	283 037,00	5 079 559,95	5 087 631,95	97,23%	99,84%
			AIRE DU NIGLO	16PCO20147	51 594,65	0,00	0,00	0,00	51 594,65	51 594,65	100,00%	100,00%
			AMENAGEMENT DE LOCAUX	16PCO20006	1 139 501,99	443 276,00	577 133,00	569 014,37	1 708 516,36	1 716 634,99	98,59%	42,97%
			ASCCA	16PCO20335	2 420 617,62	562 000,00	200 692,00	200 691,51	2 621 309,13	2 621 309,62	100,00%	62,42%
			ASL AUTRES TRAVAUX	16PCO20337	388 578,95	30 000,00	561 478,00	561 290,32	949 869,27	950 056,95	99,97%	73,89%
			CENTRE ADM ET VERGER	16PCO20331	1 120 129,65	149 360,00	37 837,00	29 195,15	1 149 324,80	1 157 966,65	77,16%	59,55%
			CENTRE TECHNIQUE	16PCO20369	638 752,65	205 500,00	153 496,00	132 217,41	770 970,06	792 248,65	86,14%	36,67%
			CIMETIERE	16PCO20334	545 233,77	210 000,00	61 143,00	55 339,73	600 573,50	606 376,77	90,51%	32,06%
			MATERIEL MOBILIER DE BUREAU	16PCO20367	869 741,29	153 500,00	137 938,00	48 230,48	917 971,77	1 007 679,29	34,97%	58,56%
			MGEN	19PCO20703	595 337,35	0,00	10 452,00	8 769,63	604 106,98	605 789,35		97,61%
			OEUVRE D'ART	16PCO20699	141 365,78	30 000,00	30 000,00	0,00	141 365,78	171 365,78	0,00%	82,49%
			PARTICIPATION AU CAPITAL	20PCO20735	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	100,00%	100,00%
			REHABILITATION HOTEL D AGGLO	16PCO20098	156 355,26	0,00	83 337,00	71 572,04	227 927,30	239 692,26		90,92%
			REHABILITATION PARKINGS	16PCO20380	227 881,62	130 000,00	46 919,00	44 268,43	272 150,05	274 800,62	94,35%	27,08%
			REHAB THEATRE DES LOUVRAIS ET ARTS	16PCO20386	124 486,21	140 000,00	22 921,00	22 917,48	147 403,69	147 407,21	99,98%	16,99%
			RENNOVATION ANCIENNE PATNOIRE	16PCO20394	2 990,11				2 990,11	2 990,11		41,59%
			RENNOVATION BEI	16PCO20389	218 862,15	0,00	0,00	0,00	218 862,15	218 862,15		100,00%
			RENNOVATION CRR	16PCO20388	509 929,05	293 500,00	502 336,00	486 914,47	996 843,52	1 012 265,05	96,93%	50,76%
			RENNOVATION PISCINES	16PCO20392	1 757 388,62	388 920,00	394 351,00	386 460,63	2 143 849,25	2 151 739,62	98,00%	52,37%
			RENNOVATION POLE DES MARADAS	16PCO20395	500 976,48	99 720,00	222 766,00	209 421,89	710 398,37	723 742,48	94,01%	39,58%
			RENNOVATION THEATRE 95	16PCO20387	100 871,39	88 740,00	132 903,00	131 440,85	232 312,24	233 774,39	98,90%	33,89%
			THEATRE 95 EXTENSION	16PCO20390	4 998,00	0,00	0,00	0,00	4 998,00	4 998,00		100,00%
			THEATRE DE L USINE QUITUS	16PCO20094	2 278,94				2 278,94	2 278,94		100,00%
			VERGER 3	16PCO20336	173 381,72	10 000,00	1 532,00	0,00	173 381,72	174 913,72	0,00%	66,76%
<i>Patrimoine et bâtiments</i>					17 311 547,28	3 318 625,00	3 503 966,00	3 241 781,39	20 553 328,67	20 815 513,28	92,52%	58,43%
			ACCESSIBILITE ESPACES PUBLICS	16PCO20342	2 584 902,76	425 000,00	89 000,00	83 330,75	2 668 233,51	2 673 902,76	93,63%	48,38%
			AMENAGEMENT POINTS DURS BUS	16PCO20073	114 486,09	20 000,00	12 720,00		127 206,09	127 206,09	100,00%	31,24%
			AMENAGEMENT PONCTUEL DE SECURITE	16PCO20354	804 906,95	100 000,00	190 000,00	175 754,67	980 661,62	994 906,95	92,50%	57,86%
			GESTION PATRIMONIALE	16PCO20321	196 081,20	50 000,00	52 004,00	2 004,00	198 085,20	248 085,20	3,85%	45,11%
			JALONNEMENT ROUTIER	16PCO20356	457 666,66	100 000,00	50 000,00	38 819,40	496 486,06	507 666,66	77,64%	41,11%
			MSE AUX NORMES CARREFOURS SLT	16PCO20086	1 007 723,76	150 000,00	135 500,00	101 168,64	1 108 892,40	1 143 223,76	74,66%	50,56%
			MOBILIER URBAIN	16PCO20357	413 105,83	210 000,00	192 720,00	139 852,64	552 958,47	605 825,83	72,57%	29,96%
			PRIORISATION DES CARREFOURS A FEUX	16PCO20345	35 420,40	20 000,00	19 160,00	16 111,50	51 531,90	54 580,40	84,09%	23,15%
			REHABILITATION ET TELESURVEILLANCE SLT	16PCO20358	185 812,92	0,00	0,00	0,00	185 812,92	185 812,92		100,00%
			RENNOVATION DALLE GRAND CENTRE	16PCO20691	857 429,33	470 000,00	195 390,00	167 822,32	1 025 251,65	1 052 819,33	85,89%	28,70%
			RENNOVATION DE CHAUSSEE	16PCO20355	4 944 898,65	1 400 000,00	1 373 900,00	1 371 536,20	6 316 434,85	6 318 798,65	99,83%	45,71%
			RENNOVATION DE TROTTOIRS	16PCO20469	2 349 749,31	550 000,00	518 165,27	227 176,94	2 576 926,25	2 867 914,58	43,84%	46,28%
			RENNOVATION OUVRAGE D ART	16PCO20690	1 302 672,69	410 000,00	415 964,73	352 598,42	1 745 271,11	1 808 637,42	84,77%	26,98%
			RENNOVATION POLES GARES	16PCO20344	384 447,95	0,00	4 580,00	4 579,44	389 027,39	389 027,95		100,00%
			REQUALIFICATION DE VOIRIE	20PCO20728	15 535,20	1 990 000,00	1 973 100,00	1 938 867,38	1 954 402,58	1 988 635,20	98,27%	41,67%
			SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	16PCO20251	2 493 800,83	695 000,00	1 051 680,00	1 012 974,22	3 506 775,05	3 545 480,83	96,32%	98,91%
			SECURISATION DES ESPACES PUBLICS	21PCO20740		0,00	317 280,00	117 279,82	117 279,82	317 280,00		6,87%

VOLETT	PROG	EVNT	Libellé Opération	Code Opération	Réalisé 2017 - 2018 - 2019 - 2020	BP 2021	BT 2021	Réalisé 2021	Total Réalisé PPI	Pour mémoire : Total phasages	Taux d'aboutissement Réalisé N/ BT N	Taux de réalisation: Total réalisés/ Total phasages
TOTAL PPI					240 061 288,36	82 263 670,00	82 947 716,00	63 747 330,83	303 808 619,19	323 009 004,36	76,85%	49,05%
VOILET II - INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE					75 671 684,09	26 007 678,00	27 607 818,00	20 767 828,53	96 439 512,62	103 279 502,09	75,22%	48,44%
AUTRES ACCOMPAGNEMENT PROJETS DE DEVELOPPEMENT					21 906 005,34	3 882 104,00	4 532 104,00	3 036 505,55	24 942 510,89	26 438 109,34	67,00%	64,68%
			ACCOMPAGNEMENT PROJETS AMENAGEMENT	16APD20672	75 600,59	382 200,00	369 935,00	1 271,26	76 871,85	445 535,59	0,34%	5,97%
			ACQUISITIONS FONCIERES	16APD20030	5 014 470,72	1 300 000,00	1 300 000,00	995 313,16	6 009 783,88	6 314 470,72	76,56%	49,61%
			AREES DE NOMADES	16APD20366	121 488,52	110 000,00	110 000,00	38 054,35	159 542,87	231 488,52	34,59%	28,93%
			ART DE VIVRE ERAGNY - QUITUS	17APD20315	11 405,32	0,00	0,00	0,00	11 405,32	11 405,32	100,00%	100,00%
			CARREFOURS ERAGNY PUP	16APD20669	41 927,65	50 000,00	50 000,00	0,00	41 927,65	91 927,65	0,00%	21,85%
			CENTRE DE TRI	16APD20470	1 750 000,00	0,00	0,00	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00	100,00%	100,00%
			CU DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE CHALEUR	16APD20434	2 688 402,00	0,00	0,00	0,00	2 688 402,00	2 688 402,00	100,00%	100,00%
			DECHETERIE DES LINANDES	16APD20465	955 836,44	0,00	0,00	0,00	955 836,44	955 836,44	100,00%	100,00%
			ECOPARC ERAGNY PUP	16APD20654	408 838,90	10 000,00	10 000,00	473,93	409 312,83	418 838,90	4,74%	97,54%
			FOUILLES BOIS D'ATON	17APD20403	17 125,00	0,00	0,00	0,00	17 125,00	17 125,00	100,00%	100,00%
			LINANDES DU NORD BD DE LOISE PASSERELLE	18APD20105	0,00	600 000,00	350 000,00	15 297,90	15 297,90	350 000,00	4,37%	1,67%
			MASON INTERGENERATIONNELLE VAUREAL PUP	16APD20671	192 399,57	0,00	11 509,00	0,00	192 399,57	203 908,57	0,00%	89,31%
			PLACE DU M 1945 ERAGNY - QUITUS	17APD20419	3 833,16	0,00	0,00	0,00	3 833,16	3 833,16	100,00%	100,00%
			PLH	16APD20260	8 935 483,25	500 000,00	1 250 000,00	1 217 670,00	10 153 153,25	10 185 483,25	97,41%	89,89%
			PLH 2016-2021	19APD20719	25 574,00	300 000,00	450 000,00	403 563,04	429 137,04	475 574,00	89,68%	16,51%
			PLU	16APD20134	568 519,20	50 000,00	50 000,00	0,00	568 519,20	618 519,20	0,00%	52,23%
			REQUALIFICATION VOIRIES ET ESPACES PUBLICS (PUP)	16APD20348	207 528,08	0,00	0,00	0,00	207 528,08	207 528,08	100,00%	100,00%
			SCHEMA DIRECTEUR DE SANTE	20APD20737	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00%	0,00%
			SCOT	17APD20182	48 562,50	100 000,00	100 000,00	41 370,00	89 932,50	148 562,50	41,37%	20,98%
			SIG	16APD20450	718 010,44	422 904,00	423 660,00	316 491,91	1 034 502,35	1 141 670,44	74,70%	67,10%
			SOLIDARITES URBAINES	16APD20437	121 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00	100,00%	72,32%
			<i>Accompagnement des projets de développement</i>		21 906 005,34	3 882 104,00	4 532 104,00	3 036 505,55	24 942 510,89	26 438 109,34	67,00%	64,68%
			DEVELOPPEMENT ECO ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		11 789 267,98	5 294 244,00	5 408 244,00	3 618 639,25	15 407 907,23	17 197 511,98	66,91%	45,00%
			CAMPUS GRAND CENTRE OREADES	18EES20130	417 084,39	0,00	0,00	0,00	417 084,39	417 084,39	100,00%	100,00%
			CAMPUS PISCINE GRAND CENTRE	18EES20124	5 084 091,99	1 374 000,00	1 385 500,00	1 185 040,38	6 269 132,37	6 469 591,99	85,53%	94,71%
			ECOCITE	16EES20666	1 036 644,00	787 500,00	787 500,00	0,00	1 036 644,00	1 824 144,00	0,00%	56,83%
			ECOLE NATIONALE D'ART	19EES20706	53 140,20	30 000,00	17 500,00	9 960,00	63 100,20	70 640,20	56,91%	0,87%
			ESSEC 2020	18EES20700	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	100,00%	40,00%
			ETAB CAMPUS CERGV PONTOISE	16EES20324	302 501,00	0,00	275 000,00	0,00	302 501,00	577 501,00	0,00%	35,48%
			FAB LAB	16EES20694	727 837,84	744,00	744,00	0,00	727 837,84	728 581,84	0,00%	99,90%
			ITESCIA	16EES20670	1 600 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	1 600 000,00	2 000 000,00	0,00%	66,67%
			LVS (CAMPUS EX PATINOIRE)	18EES20087	54 951,83	96 000,00	96 000,00	0,00	54 951,83	150 951,83	0,00%	36,40%
			PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES	20EES20734	319 000,00	147 000,00	147 000,00	146 070,00	465 070,00	466 000,00	99,37%	99,80%
			PLATEFORME ET PRIX TECHNO	16EES20446	34 275,20	0,00	0,00	0,00	34 275,20	34 275,20	100,00%	100,00%
			POLES DE COMPETITIVITE	18EES20275	126 536,00	0,00	0,00	0,00	126 536,00	126 536,00	100,00%	100,00%
			REQUALIFICATION PARCS ACTIVITES	16EES20695	2 033 205,53	459 000,00	299 000,00	277 568,87	2 310 774,40	2 332 205,53	92,83%	27,67%
			<i>Développement économique et Enseignement supérieur</i>		11 789 267,98	5 294 244,00	5 408 244,00	3 618 639,25	15 407 907,23	17 197 511,98	66,91%	45,00%
			EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS AGGLO		14 927 972,11	12 069 600,00	14 058 868,00	12 881 262,02	27 809 234,13	28 986 840,11	91,62%	41,29%
			AREN ICE	16CSA20677	286 671,84	0,00	0,00	0,00	286 671,84	286 671,84	100,00%	100,00%
			BEI	16CSA20012	189 143,99	64 000,00	33 963,00	23 795,39	212 939,38	223 106,99	70,06%	95,44%
			CENTRE AQUATIQUE EST	20CSA20727	0,00	0,00	29 484,00	0,00	0,00	29 484,00	0,00%	0,00%
			COMEDIE MUSICALE	19CSA20709	26 993,40	0,00	0,00	0,00	26 993,40	26 993,40	100,00%	100,00%
			CRR	16CSA20019	370 079,27	30 000,00	43 114,00	32 350,08	402 429,35	413 193,27	75,03%	97,39%
			CRR INSTRUMENTS	18CSA20697	238 380,36	120 000,00	120 258,00	106 017,79	344 398,15	358 638,36	88,16%	96,03%
			FORUM DE VAUREAL	16CSA20650	754 114,94	3 499 500,00	3 596 166,00	3 104 951,85	3 859 066,79	4 350 290,94	86,34%	23,86%
			MASON DES ARTS	19CSA20705	720 244,00	0,00	23 334,00	23 332,39	743 576,99	743 576,99	100,00%	100,00%
			MASON DES ARTS.	21CSA20738	0,00	0,00	30 037,00	30 025,17	30 025,17	30 037,00	0,00%	99,96%
			MATERIEL THEATRES	16CSA20391	838 533,06	155 500,00	151 874,00	148 271,57	986 804,63	990 407,06	97,63%	99,64%
			MISE AUX NORMES PBS MARADAS	16CSA20397	608 225,22	0,00	0,00	0,00	608 225,22	608 225,22	100,00%	100,00%
			OPE GRAND CENTRE - REQUALIFICAT OREADES	16CSA20665	1 486 488,77	0,00	0,00	0,00	1 486 488,77	1 486 488,77	100,00%	100,00%
			PISCINE AVE MAJEUR	16CSA20661	1 004 175,66	0,00	0,00	0,00	1 004 175,66	1 004 175,66	100,00%	100,00%
			PISCINE DES LOUVRAS	16CSA20662	2 156 519,84	4 160 000,00	5 240 857,00	4 841 983,72	6 998 503,56	7 397 376,84	92,39%	82,18%
			PISCINES MATERIEL	16CSA20667	742 825,32	190 000,00	159 737,00	151 700,30	894 525,62	902 562,32	94,97%	99,11%
			POLE MARADAS RENOVATION DU STADE	16CSA20074	96 175,60	0,00	40 166,00	39 355,76	137 531,36	138 341,60	0,00%	99,41%
			POLE SPORTIF MARADAS PKGS SALLES DE DANSE	18CSA20026	564 468,11	0,00	672,00	672,00	565 140,11	565 140,11	97,75%	97,75%
			PROJET POLE SPORTIF MARADAS - HALLE SPORTIVE	16CSA20664	2 060 271,51	3 699 100,00	4 459 713,00	4 333 754,33	6 394 025,84	6 519 984,51	97,18%	92,70%
			PROJETS EVENEMENTIELS	19CSA20708	221 490,58	60 000,00	59 522,00	4 666,00	226 156,58	281 012,58	7,84%	80,48%
			REHABILITATION PISCINE DES BETHUNES SOA	19CSA20701	843 464,37	0,00	0,00	0,00	843 464,37	843 464,37	100,00%	100,00%
			RESEAU DES MEDIATHEQUES	16CSA20692	45 751,00	5 000,00	5 000,00	0,00	45 751,00	50 751,00	0,00%	90,15%
			RESEAUX ECOLES DE MUSIQUE	18CSA20696	39 776,65	20 000,00	0,00	0,00	39 776,65	39 776,65	#DIV/0!	100,00%
			THEATRE 95 SALLE ARENDT	18CSA20028	1 632 178,02	66 500,00	64 971,00	40 383,67	1 672 561,69	1 697 149,02	62,16%	98,13%
			<i>Equipements culturels et sportifs</i>		14 927 972,11	12 069 600,00	14 058 868,00	12 881 262,02	27 809 234,13	28 986 840,11	91,62%	41,29%
			ESPACES PUBLICS		13 256 321,92	1 610 000,00	1 560 231,00	871 250,61	14 127 572,53	14 816 552,92	55,84%	64,57%
			BD HAUTIL QUARTIER LANGE	16EPL20416	16 238,55	0,00	0,00	0,00	16 238,55	16 238,55	100,00%	100,00%
			BERGES DE L OISE	16EPL20668	408 114,34	730 000,00	723 875,00	509 900,35	919 014,69	1 132 989,34	70,44%	12,82%
			CHATEAU DE MENUICOURT	16EPL20417	10 998,96	0,00	0,00	0,00	10 998,96	10 998,96	100,00%	100,00%
			CHEMIN DE HALAGE	16EPL20426	3 742,99	0,00	0,00	0,00	3 742,99	3 742,99	100,00%	100,00%
			CROIX PETIT	16EPL20443	2 359 599,60	0,00	0,00	0,00	2 359 599,60	2 359 599,60	100,00%	100,00%
			OUVRAGE D ART COMMUNAUTAIRE	16EPL20353	75 371,42	0,00	6 125,00	0,00	75 371,42	81 496,42	0,00%	86,02%
			PRE-ETUDES ESPACES PUBLICS	16EPL20210	16 382,40	20 000,00	20 000,00	0,00	16 382,40	36 382,40	0,00%	2,95%
			QUAI TURPIN	16EPL20427								

VOLE PROJET	Libellé Opération	Code Opération	Réalisé 2017 - 2018 - 2019 - 2020	BP 2021	BT 2021	Réalisé 2021	Total Réalisé PPI	Pour mémoire : Total passages	Taux de réalisation : Total Réalisé N / BT N	Taux de réalisation : Total Réalisé / Total passages
TOTAL PPI			240 061 288,36	82 263 670,00	82 947 716,00	63 747 330,83	303 808 619,19	323 009 004,36	76,85%	49,05%
VOLET III - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES			73 581 402,09	31 006 420,00	29 902 921,00	22 456 900,31	96 038 302,40	103 484 323,09	75,10%	55,36%
ACCUEIL PETITE ENFANCE			3 119 940,20	3 480 000,00	3 430 000,00	2 363 652,80	5 483 593,00	6 549 940,20	68,91%	39,94%
	CRECHE BOSSUT PONTOISE	16ENF20643	48 720,00	50 000,00	52 200,00	51 936,00	100 656,00	100 920,00	99,49%	5,08%
	CRECHE CLOSBILLES	16ENF20625	584 000,00	0,00	0,00	0,00	584 000,00	584 000,00	100,00%	100,00%
	CRECHE GRAND CENTRE 3F	16ENF20718	180 000,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00	460 000,00	460 000,00	100,00%	100,00%
	CRECHE HAUTS DE CERGY	16ENF20624	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00%	0,00%
	CRECHE HIRSCH 3	16ENF20645	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	100,00%	100,00%
	CRECHE SOA	16ENF20649	7 187,29	80 000,00	27 800,00	18 372,00	25 559,29	34 987,29	66,09%	1,87%
	EQUIPEMENT PETITE ENFANCE ET FOYER RURAL COURDI	16ENF20685	599 744,00	0,00	0,00	0,00	599 744,00	599 744,00	100,00%	100,00%
	EQUIP PETITE ENFANCE VAUREAL	16ENF20651	347 763,81	2 470 000,00	2 467 509,00	2 012 894,85	2 360 658,66	2 815 272,81	81,58%	40,84%
	MAISON DE L ENFANCE OSNY	16ENF20377	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100,00%	100,00%
	MAISON PETITE ENFANCE JLM	16ENF20330	2 525,10	0,00	2 491,00	449,95	2 975,05	5 016,10		59,31%
	Accueil petite enfance		3 119 940,20	3 480 000,00	3 430 000,00	2 363 652,80	5 483 593,00	6 549 940,20	68,91%	39,94%
AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX			13 308 311,32	3 234 800,00	1 838 301,00	270 255,41	13 578 566,73	15 146 612,32	14,70%	66,16%
	BOISEMONT AMENAGEMENT VORRE	16AUT20602	89 263,98	0,00	0,00	0,00	89 263,98	89 263,98	100,00%	100,00%
	CENTRE DE LOISIRS MENUICOURT	16AUT20686	240 000,00	360 000,00	360 000,00	0,00	240 000,00	600 000,00	0,00%	40,00%
	COURDIMANCHE REHAB FERME A CAVIN	16AUT20605	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00%	0,00%
	CTM JLM PARKINGS	16AUT20024	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00%	0,00%
	EQUIPEMENT AIE MAJEUR HORLOGE	16AUT20604	3 500 000,00	700 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	#DIV/0!	77,78%
	EXT CENTRE LOISIRS EFFEL SOA	16AUT20308	600 000,42	0,00	0,00	0,00	600 000,42	600 000,42	100,00%	100,00%
	EXTENSION PARKING JLM	17AUT20633	412 264,57	0,00	3 501,00	0,00	412 264,57	415 765,57	99,16%	99,16%
	FDC MENUICOURT SALLE POLYVALENTE	21AUT20739	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00%	0,00%
	JLM ACCES ECOLE DU NOYER	16AUT20606	400 000,00	600 000,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	#DIV/0!	30,77%
	LOR DEBUSY JLM	16AUT20630	161 172,00	74 000,00	74 000,00	29 865,76	191 037,76	235 172,00	40,36%	9,79%
	MENUICOURT CENTRE SOCIAL DEMOLITION RECONSTRUC	19AUT20724	80 000,00	120 000,00	120 000,00	0,00	80 000,00	200 000,00	0,00%	25,00%
	MENUICOURT DEMOLITION CENTRE LOISIRS REAMENAGE	19AUT20725	220 000,00	330 000,00	330 000,00	0,00	220 000,00	550 000,00	0,00%	25,00%
	MENUICOURT REFECTION DE LA RUE BAS RUCOURT	16AUT20607	186 000,00	0,00	0,00	0,00	186 000,00	186 000,00	100,00%	100,00%
	MENUICOURT REFECTION RUE PASTEUR	19AUT20711	76 000,00	114 000,00	114 000,00	114 000,00	190 000,00	190 000,00	100,00%	100,00%
	MENUICOURT REFECTION TOITURE MAISON PETITE ENFA	19AUT20712	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	100,00%	100,00%
	MENUICOURT REFECTION TOITURE TENNIS COUVERTS	19AUT20713	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	100,00%	100,00%
	PARCS D'ACTIVITES SOA	19AUT20730	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	100,00%	100,00%
	PONTOISE PARKING CENTRE VILLE	16AUT20609	5 910 000,00	260 000,00	40 000,00	0,00	5 910 000,00	5 950 000,00	0,00%	95,17%
	REHAB LOGTS FCTON GS MENUICOURT	16AUT20638	182 000,00	0,00	0,00	0,00	182 000,00	182 000,00	100,00%	100,00%
	REHAB MARIIE ET CREATION PARKING MENUICOURT	16AUT20639	69 200,00	103 800,00	103 800,00	103 800,00	173 000,00	173 000,00	100,00%	100,00%
	SALLE POLYVALENTE PUISEUX P	16AUT20648	677 410,35	23 000,00	23 000,00	22 589,65	700 000,00	700 410,35	98,22%	99,84%
	Autres équipements communaux		13 308 311,32	3 234 800,00	1 838 301,00	270 255,41	13 578 566,73	15 146 612,32	14,70%	66,16%
CONTRATS DE TERRITOIRE			7 255 926,19	0,00	0,00	0,00	7 255 926,19	7 255 926,19	100,00%	100,00%
	CONTRATS DE TERRITOIRE	16CDT20327	7 255 926,19	0,00	0,00	0,00	7 255 926,19	7 255 926,19	100,00%	100,00%
	Autres équipements communaux		7 255 926,19	0,00	0,00	0,00	7 255 926,19	7 255 926,19	100,00%	100,00%
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNES			12 137 922,58	7 620 400,00	8 870 400,00	6 818 091,79	18 956 014,37	21 008 322,58	76,86%	71,51%
	BIBLIOTHEQUE VAUREAL CONTENTIEUX	16CSC20014	125 669,40	0,00	0,00	0,00	125 669,40	125 669,40	100,00%	100,00%
	CONST 2 TERRAINS DE FOOT MAURECOURT	16CSC20634	896 090,00	0,00	0,00	0,00	896 090,00	896 090,00	100,00%	100,00%
	COURDIMANCHE STADE	18CSC20135	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	100,00%	100,00%
	CREATION SALLE GYM JLM	18CSC20151	154 000,00	231 000,00	231 000,00	205 302,00	359 302,00	385 000,00	88,88%	93,33%
	EXT COMPLEXE PAGNOL SOA	16CSC20374	200 000,00	415 000,00	415 000,00	0,00	200 000,00	615 000,00	0,00%	15,04%
	EXTENSION GYMNASE LA BRUYERE	16CSC20129	1 341 933,54	0,00	0,00	0,00	1 341 933,54	1 341 933,54	100,00%	100,00%
	EXT GYMNASE PONTOISE	16CSC20647	700 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00	100,00%	100,00%
	EXT SALLE CULTURELLE G BRASSENS	16CSC20637	312 000,00	0,00	0,00	0,00	312 000,00	312 000,00	100,00%	100,00%
	GYMNASE DE LA PLAINE DES LINDANES CERGY	20CSC20726	0,00	1 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	100,00%	66,67%
	GYMNASE STE APOLLINE	16CSC20131	1 680,00	0,00	0,00	0,00	1 680,00	1 680,00	100,00%	100,00%
	MELC COURDIMANCHE	16CSC20120	387 886,86	60 000,00	60 000,00	0,00	387 886,86	447 886,86	0,00%	78,90%
	PISTE D ATHLETISME JLM	16CSC20688	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00%
	POLE FOOT JOUY LE MOULTIER	16CSC20445	49 809,43	5 400,00	5 400,00	0,00	49 809,43	55 209,43	0,00%	90,22%
	POLE FOOT VESTIARIES DEFINITIFS JLM	16CSC20629	1 833 133,60	0,00	0,00	0,00	1 833 133,60	1 833 133,60	100,00%	100,00%
	POLE TENNIS JOUY LE MOULTIER	16CSC20378	1 124,50	0,00	0,00	0,00	1 124,50	1 124,50	100,00%	100,00%
	PONTOISE RESTRUCTURATION HALL ST MARTIN	18CSC20600	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00%	0,00%
	QUAI DE L OISE - CHEMIN DE LA PELOUSE	16CSC20094	51 463,91	550 000,00	400 000,00	122 083,24	173 547,15	451 463,91	30,52%	38,44%
	REFECTION GYMNASE DES BRUZACQUES JLM	16CSC20687	320 000,00	480 000,00	0,00	0,00	320 000,00	320 000,00	#DIV/0!	30,77%
	REHABILITATION EQUIPTS SPORTIFS PONTOISE	16CSC20642	4 166 547,29	4 066 000,00	4 026 000,00	3 490 706,55	7 657 253,84	8 192 547,29	86,70%	88,11%
	RENOVATION GRADINS THEATRE JLM	18CSC20150	131 156,45	0,00	0,00	0,00	131 156,45	131 156,45	100,00%	100,00%
	STADE SALF KEITA	16CSC20169	1 920,00	0,00	0,00	0,00	1 920,00	1 920,00	100,00%	100,00%
	TENNIS COUVERTS DE MENUICOURT	16CSC20303	1 209,60	0,00	0,00	0,00	1 209,60	1 209,60	100,00%	100,00%
	TERRAIN DE FOOTBALL PONTOISE	16CSC20644	0,00	683 000,00	683 000,00	0,00	0,00	683 000,00	0,00%	0,00%
	VISAGE DU MONDE	16CSC20027	1 062 298,00	0,00	0,00	0,00	1 062 298,00	1 062 298,00	100,00%	100,00%
	Equipements de proximité (Culture et Sport)		12 137 922,58	7 620 400,00	8 870 400,00	6 818 091,79	18 956 014,37	21 008 322,58	76,86%	71,51%
GROUPES SCOLAIRES			37 759 301,80	16 671 220,00	15 764 220,00	13 004 900,31	50 764 202,11	53 523 521,80	82,50%	48,14%
	CONST RESTAURANT SCOLAIRE MAURECOURT	16GSC20632	640 570,00	0,00	0,00	0,00	640 570,00	640 570,00	100,00%	100,00%
	ECOLE MATERNELLE CORNOUILLERS	16GSC20616	253 000,00	0,00	0,00	0,00	253 000,00	253 000,00	41,27%	41,27%
	EQUIPTS SCOLAIRES COI PONTOISE	16GSC20646	2 305 000,00	120 000,00	120 000,00	0,00	2 305 000,00	2 425 000,00	0,00%	88,48%
	EXTENSION ECOLE ET REFECTION NEUVILLE	16GSC20617	1 300 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 600 000,00	0,00%	68,42%
	EXTENSION ECOLE LOT ST EUPERY	16GSC20618	0,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	100,00%	40,00%
	EXTENSION ECOLE PUISEUX	16GSC20620	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	100,00%	100,00%
	EXTENSIONS GS LE NOTRE ET LIESSIE 1 SOA	16GSC20621	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00%	0,00%
	EXT GS DES BOURSEAUX	19GSC20717	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00%	0,00%
	EXT GS LIESSIE 1 RESTAURATION	19GSC20149	0,00	26 380,00	26 380,00	0,00	0,00	26 380,00	0,00%	0,00%
	EXT RESTAURATION GS NOYER JLM	18GSC20144	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	100,00%	100,00%
	FDC GS EQUEUETS JLM	18GSC20023	291 456,97	0,00	0,00	0,00	291 456,97	291 456,97	100,00%	100,00%
	GS BAS NOYER	16GSC20615	2 008 883,18	6 170 400,00	5 459 400,00					

Annexe n°3 : Etat de la dette de la Communauté d'agglomération au 31 décembre 2021

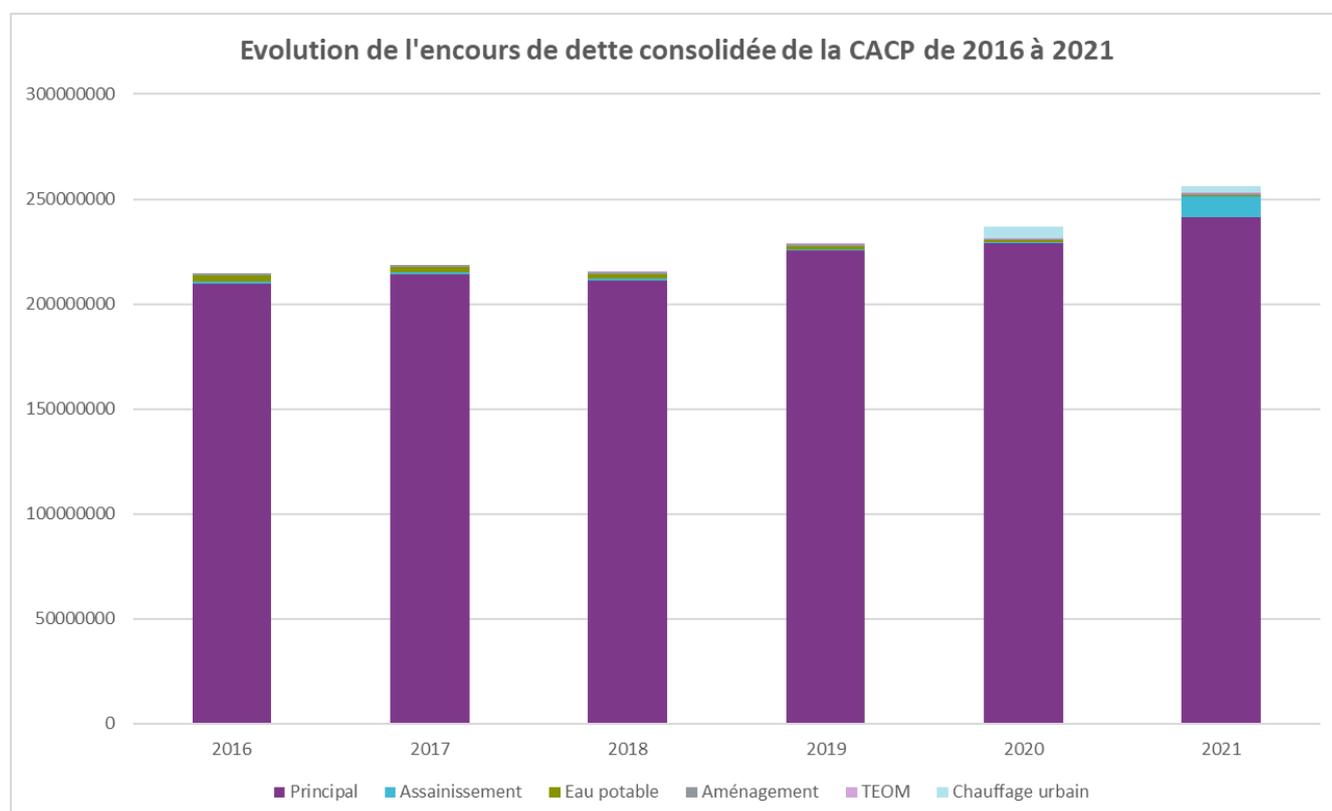
1. Un volume d'encours de dette de la CACP de 256,2 millions d'euros tous budgets confondus

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette de la Communauté d'agglomération s'établit à **256,2 millions d'euros** tous budgets confondus, dont 241,2 millions d'euros sur le budget principal, soit une hausse de 19,2 millions d'euros de l'encours par rapport à 2020 tous budgets confondus (+12,4 millions d'euros pour le budget principal) :

Budget	Montant (en €)	Part dans le total de la dette
Principal*	241 194 609	94,14 %
Assainissement	10 183 579	3,97 %
Eau potable	606 015	0,24 %
Aménagement	880 000	0,34 %
TEOM	144 396	0,06 %
Chauffage Urbain	3 202 885	1,25 %
Total	256 211 484	100,00 %

*Dont 29 203 141 € d'encours PPP

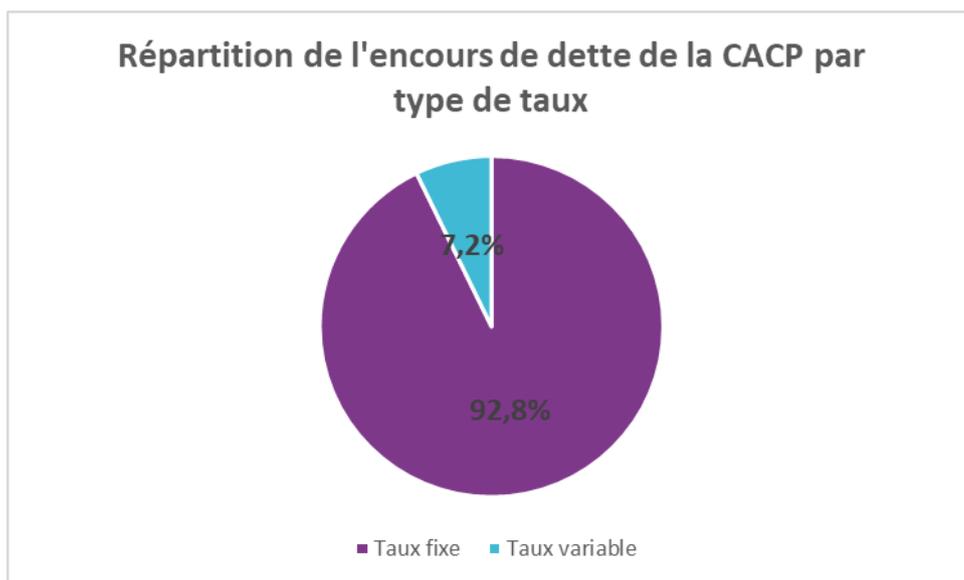
Tous budgets confondus, l'augmentation de l'encours de la dette de la Communauté d'Agglomération à fin 2021 (256,2 millions d'euros) par rapport à l'encours au 1^{er} janvier 2020 s'explique principalement par la contraction d'un emprunt de 9,6 millions d'euros au budget assainissement (prêt transféré au 1^{er} janvier 2022 au SIARP) et par la stratégie mise en œuvre afin de faire face au remboursement obligatoire devant intervenir en 2022 pour un montant total de 25 millions d'euros.



La durée de vie moyenne de la dette consolidée s'établit à 5 ans et 10 mois. Cette durée de vie est inférieure à la moyenne des autres communautés d'agglomération de plus de 100.000 habitants où elle ressort à 7 ans environ.

2. Une structure de l'encours sécurisée et diversifiée à des coûts de gestion performants

- Plus de 92% de l'encours est constitué de taux fixe sur l'ensemble de la dette de la CACP

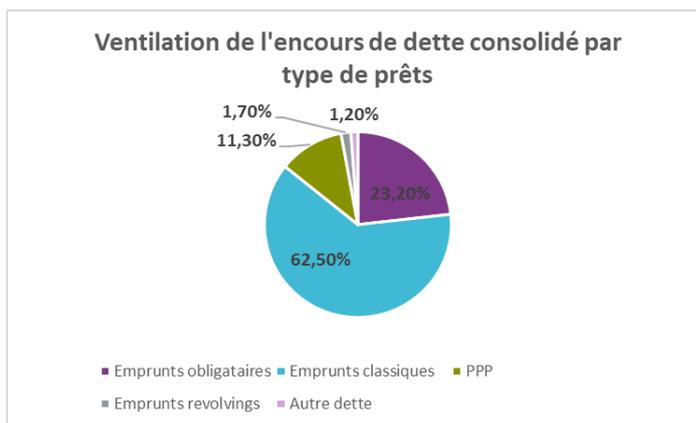


L'exercice 2021 a permis de consolider l'orientation de l'encours de dette totale de la CACP vers des expositions davantage à taux fixes, qui représentent près de 92,8 % de l'encours (tous budgets confondus) soit une progression de la part à taux fixe de +30 points par rapport à la structure de l'encours à fin 2012 (60%). En 2021, l'ensemble des consultations bancaires s'est fait sur des prêts à taux fixe.

Cette sécurisation est le résultat de la stratégie de financement sur le marché obligataire, principalement à coupons fixes, engagée sur 2012-2014 et d'emprunts bancaires à taux fixes sur les derniers exercices, les taux bas obtenus rendant peu pertinentes les propositions d'emprunts à taux variables.

Cette stratégie de renforcement du taux fixe permet de limiter la sensibilité à la hausse des taux et permettra de souscrire éventuellement plus de nouveaux emprunts à taux variable si les taux fixes devenaient significativement plus élevés.

- **Un portefeuille diversifié par instrument et prêteur**

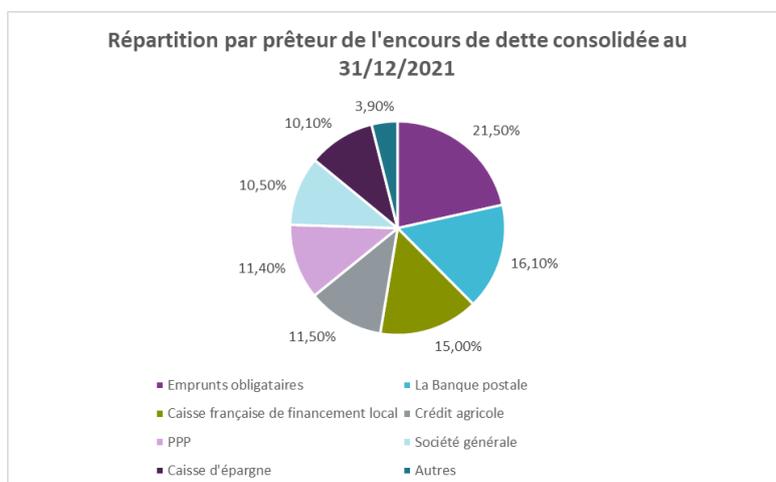


Au 31 décembre 2021, la dette de la CACP portée par l'ensemble des budgets se décompose de la manière suivante :

- 59,75 millions d'euros d'emprunts obligataires soit 23,2% de l'encours de dette du budget principal ;
- 160,9 millions d'euros (62,5% de l'encours de dette) sous la forme d'emprunts bancaires classiques ;
- 4,4 millions d'euros d'emprunts revolving (1,7% de l'encours de dette) ;
- 29,2 millions d'euros de dette PPP (11,3%).

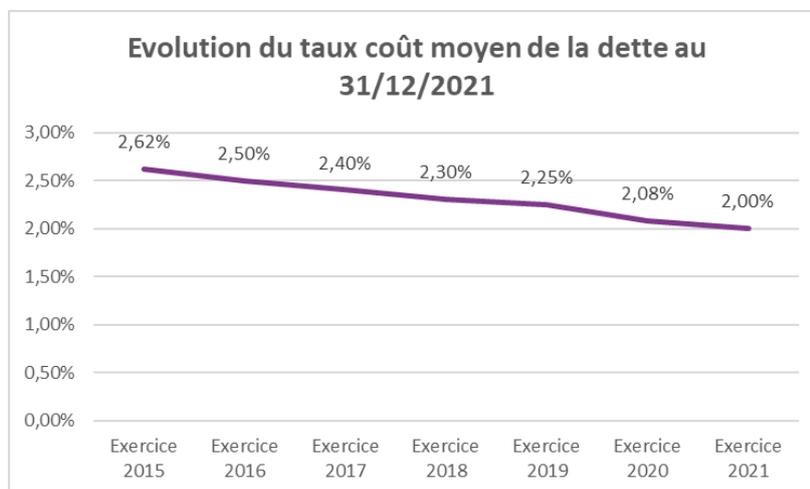
S'agissant de l'encours à taux variable (18,5 millions d'euros tous budgets confondus), cette dette est souple (puisque les contrats sont facilement remboursables) et permet à la CACP de bénéficier de la baisse des taux financiers depuis 2010. Parmi cette dette, 5,2 millions d'euros (soit 2 contrats) sont des emprunts revolving qui permettent de réaliser des tirages et des remboursements sur des périodes courtes afin d'ajuster la trésorerie au plus près des besoins. Cela permet de ne pas mobiliser inutilement des emprunts de long terme pour couvrir des besoins ponctuels de trésorerie et, de ce fait, d'économiser des frais financiers (pour rappel, les fonds de la CACP déposés sur le compte unique obligatoire au Trésor Public ne donnent pas lieu à rémunération). Au vu de l'important excédent de Trésorerie, l'agglomération a fait le choix de ne pas renouveler de ligne de Trésorerie en 2021.

La dette de la CACP est équilibrée entre les différents acteurs bancaires. Cette diversification est renforcée par le recours aux émissions obligataires.



- **Un coût moyen de la dette stabilisé à un niveau bas**

Le coût moyen de la dette de la CACP s'établit à 2,00 % en 2021 (tous budgets confondus) contre 2,08% en 2020, sans recours à des produits structurés volatils qui permettent de disposer d'un taux inférieur à celui du marché (avec comme contrepartie la prise d'un risque important pouvant conduire à payer des taux très importants par la suite). Ce coût est globalement en baisse continue depuis 2014.



- **Une dette simple et lisible au regard de la Charte de Gissler**

La Charte Gissler (ou charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités) permet de visualiser rapidement la volatilité des contrats d'emprunt dont dispose une collectivité. Ainsi, cette échelle va des produits les plus stables en 1A (qui représentent 100 % de l'encours de la CACP) aux plus volatils en 5 E ou hors charte.

Tableaux des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

La dette de la CACP est donc parfaitement sécurisée puisque 100 % de son encours est classé en 1A. La CACP disposait d'un unique produit structuré simple et lisible qui repose sur un taux fixe avec une barrière simple à 7% basée sur l'écart entre deux indices peu volatiles le Libor et le dollar jusqu'en 2018, désormais indexé sur EURIBOR avec marge.

3. En 2021, la CACP a mobilisé 29,6 millions d'euros d'emprunts

L'enveloppe consolidée au budget principal en 2021 correspond à cinq prêts bancaires :

- Un emprunt de 5 millions euros contracté auprès de la Société générale en 2018 pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,87% ;
- Un emprunt de 5 millions d'euros contracté auprès de la Banque postale en 2019 pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,41 % ;
- Un solde d'emprunt de 4 millions d'euros contracté auprès de du Crédit foncier en pour une durée de 16 ans avec un taux fixe de 0,44% ;
- Un emprunt de 7 millions d'euros conclus auprès de la Banque postale en 2021 pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 0,66% ;
- Un emprunt de 7 millions d'euros conclus auprès de la Société Générale en 2021 pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 0,84%.

Outre les deux prêts ayant donné lieu à une consultation bancaire en 2021 pour le budget principal, un contrat de prêt a été conclu sur le budget assainissement avec la Banque postale pour un montant de 9,6 millions d'euros sur une durée de 5 ans avec un taux fixe de 0,24 %. Cet emprunt correspondait au paiement anticipé de l'indemnité de rachat dans le cadre des travaux de mise aux normes de la station d'épuration. Il a fait l'objet d'un transfert au SIARP concomitamment au transfert de compétence intervenu le 1^{er} janvier 2022.

A noter que, toutes choses égales par ailleurs, une partie de ces nouveaux emprunts a été mobilisé d'une part dans le cadre de la stratégie de remboursement de l'emprunt obligataire 2022 et d'autre part par anticipation des besoins futurs dans un contexte de remontée des taux, l'excédent à la clôture s'établissant à 13,7 millions d'euros fin 2021 pour le budget principal.

4. La dette garantie de la CACP représente 63,5 millions d'euros en 2021

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise accorde sa garantie à des emprunts portés par les organismes qui l'ont sollicitée. Au 31 décembre 2021, le montant de l'encours garanti est de 63,5 millions d'euros. 93,2% du montant de ces emprunts ont été souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Les garanties accordées vont principalement vers l'OPAC Val d'Oise Habitat pour 32%. La CACP garantit également les emprunts d'Antin Résidence pour une part de 19% et Logement francilien pour 14% de son encours de dette garantie.

Le ratio prudentiel (loi Galland du 5 janvier 1988) imposant que la somme des annuités propres de la CACP (23,0 millions d'euros) et celles des dettes garanties (5,4 millions d'euros) soit inférieure à la moitié des recettes réelles de fonctionnement (soit 65,2 M€) est bien respecté.

**Retour sur les conditions de mise en œuvre,
les modalités de gestion et les perspectives de remboursement**

Afin de sécuriser son financement et optimiser son coût, la CACP a fait le choix, entre 2012 et 2014, de recourir à des émissions obligataires qui constituent une solution innovante dont peu de collectivités disposent. En effet, les émissions obligataires nécessitent une certaine surface financière et une notation par une agence reconnue (Moody's pour la CACP).

Cette stratégie a été guidée par la nécessité de disposer de volumes d'emprunts pour financer les investissements, à un taux avantageux par rapport au marché bancaire de l'époque. En effet, dans un contexte de crise du financement bancaire en 2011-2012 (marqué notamment par l'absence de réponse des établissements bancaires aux consultations menées début 2012), la CACP a fait le choix de recourir à des financements obligataires afin de disposer de volumes d'emprunts nécessaires au financement de ses investissements et à la couverture des besoins au titre du PPI 2010-2015.

La CACP a ainsi procédé à l'émission d'un volume total de 55 millions d'euros d'obligations avec remboursement *in fine*, répartis comme suit :

- Une première émission de 25 millions d'euros en août 2012 sur une durée de maturité de 10 ans (échéance 2022) ;
- Une seconde émission en avril 2013 portant sur 10 millions d'euros à maturité 10 ans (2023) et sur 10 millions d'euros à maturité 15 ans (2028) ;
- Une troisième émission en juin 2014 portant sur 10 millions d'euros sur une durée de maturité 10 ans (2024).

Cette stratégie a permis, non seulement de trouver des financements alors indisponibles sur le marché bancaire, mais aussi de réaliser des gains financiers au regard des solutions alternatives de financement de l'époque.

1. Un recours à l'obligataire nécessaire pour accompagner les investissements et efficient dans le contexte financier de l'époque

Pour rappel, la stratégie de recours à un financement obligataire correspondait à la nécessité de disposer de volumes d'emprunts importants sur la période 2012-2014 pour soutenir les investissements inscrits au PPI (190 millions d'euros de dépenses d'investissement hors dette sur 2012-2014).

Le recours à des émissions obligataires permettait également la réalisation de gains de frais financiers importants par rapport aux sources de financement (emprunts bancaires – sous réserve qu'ils étaient bien disponibles – ou enveloppe d'urgence de la Caisse des Dépôts et Consignations) aux conditions de l'époque.

A titre d'exemple, la première émission obligataire (2012 à 25 millions d'euros au taux de 3,90 % sur 10 ans) représentait une moindre charge d'intérêt de 1,956 millions d'euros par rapport à un emprunt bancaire fictif (en effet, aucune proposition bancaire à l'époque) présentant une durée de vie moyenne équivalente¹ ; de 1 801 millions d'euros par rapport aux conditions

¹ La comparaison des frais financiers payés doit se faire entre une émission *in fine* de 10 ans (durée de vie moyenne de la dette de 10 ans), et un emprunt classique amortissable sur 20 ans (qui correspond à une durée de vie moyenne de la dette de 10 ans).

proposées par la CDC à 5,34% ; et même de 0,929 million d'euros par rapport à l'émission obligataire groupée Communautés urbaines à 4,30% (cf. tableau ci-dessous).

Méthode de financement	Coût global de l'emprunt	Surcoût de la méthode de financement par rapport à l'émission obligataire de la CACP
Emprunt CDC sur 15 ans à 5,34%	31 624 688,64 €	1 801 402,84 €
Emprunt ACUF In fine 4,30%	30 752 394,60 €	929 108,80 €
Emprunt in fine réalisé par la CACP 3,90%	29 823 285,80 €	- €
Emprunt fictif sur 20 ans à 4,9%	31 780 264,32 €	1 956 978,52 €

Extrait note FCL du 25 Octobre 2012

En 2012, le volume de financement initialement envisagé par la CACP était de 15 millions d'euros pour la réalisation de sa première émission obligataire. Face à l'absence d'instrument de trésorerie et au besoin de liquidité, la collectivité a finalement porté à 25 millions d'euros le volume de cette première émission. Les émissions suivantes ont été réalisées sur une taille de 10 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous rappelle les conditions des emprunts obligataires et des taux bancaires à la même période (sur des durées de vie moyenne identiques).

Emission obligataire	Coupon émission	Taux fixe sur emprunt bancaire*	Economie d'intérêt sur la durée actualisée
2012 - 25M€ - 10 ans	3,90%	4,90%	1,956M€
2013 - 10M€ - 10 ans	2,69%	4,10%	1,3M€
2013 - 10M€ - 15 ans	3,1	4,70%	1,9M€
2014 - 10M€ - 10 ans	2,278%	3,20%	0,675M€

Le gain financier total des 4 émissions obligataires s'établit à **5,8 millions d'euros** par comparaison avec des emprunts bancaires classiques aux conditions de l'époque.

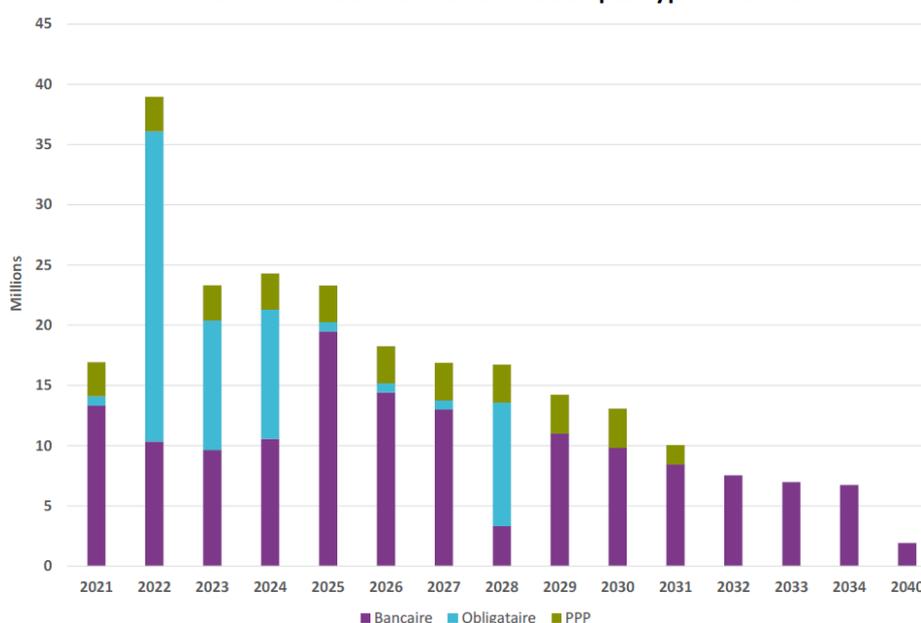
Si le recours au financement obligataire apparaissait donc comme le mode de financement le plus efficace pour assurer le financement d'un volume important d'investissements du PPI 2010-2015 :

- La CACP a eu recours sur la même période, mais de manière plus limitée, à des financements bancaires sur des durées de 15 et 20 ans (4 millions d'euros en 2012, 17 millions d'euros en 2013, 10 millions d'euros en 2014) ;
- Le mécanisme de remboursement *in fine*, s'il permet de limiter la charge des annuités sur la durée de l'émission, nécessitait d'anticiper dès leur souscription les voies et moyens de remboursements de volumes importants, concentrés sur des exercices rapprochés (45 millions d'euros sur la période 2022-2024 dont 25 millions d'euros sur le seul exercice 2022).

2. Les mesures mises en place pour anticiper les remboursements in fine des emprunts obligataires

En 2022, la CACP connaîtra un pic d'amortissement élevé d'environ 35 millions d'euros sur son budget principal, au regard des niveaux de remboursements d'annuité de dette (dépenses d'investissement) observés sur la période récente ; les annuités 2023 et 2024 correspondront également à des niveaux de remboursements supérieurs à la moyenne historique du budget principal.

Amortissement de la dette consolidée par type de dette



Indépendamment de la stratégie financière globale mise en œuvre dans le cadre du pacte fiscal et financier (mettre de l'endettement global, maximisation de l'autofinancement), deux mesures ont été mises en œuvre pour assurer la soutenabilité financière de ces pics de remboursements. Ces éléments sont connus de l'ensemble des partenaires financiers de la CACP ainsi que de l'agence de notation (Moody's).

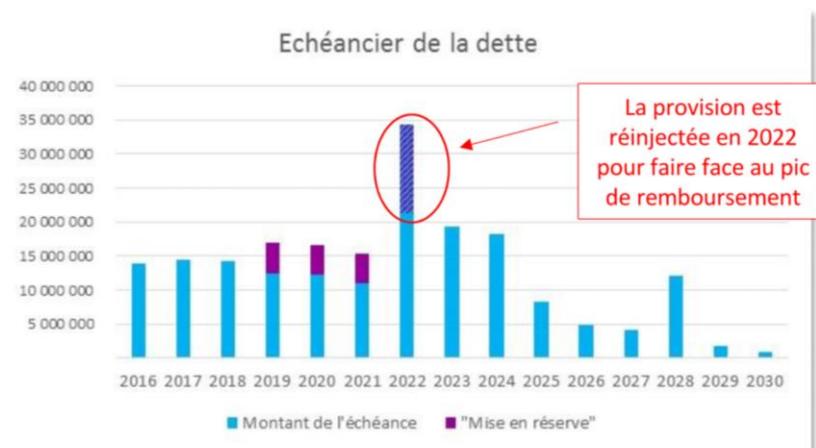
- L'ajustement du profil d'amortissement des emprunts bancaires négociés depuis 2014, qui a permis de limiter le poids des remboursements sur les annuités 2022-2024

Dans un contexte financier désormais largement plus favorable, tous les prêts bancaires négociés depuis les émissions obligataires du précédent mandat ont été travaillés sur la base de tableaux d'amortissement « à la carte », c'est-à-dire permettant d'ajuster la contrainte de remboursement des nouveaux contrats de prêts et ainsi de ne pas augmenter le niveau de l'amortissement en 2022 / 2023 / 2028 (absence d'annuité nouvelle en 2022, 2023 et 2028).

- La constitution d'un fonds de roulement de 13 millions d'euros à fin 2021 pour anticiper le surcoût 2022 par rapport aux annuités de remboursement

Si un mécanisme de provisionnement comptable, dès émission des premières obligations, n'apparaissait pas forcément optimal (en ce qu'il revenait à lisser dans les comptes sur la durée des obligations la charge de remboursement et donc à recréer budgétairement des annuités, annulant de fait le gain financier des émissions obligataires) ni réglementairement obligatoire (les remboursements *in fine* ne constituent pas un risque mais une charge future certaine, la nomenclature M14 n'impose pas de mécanisme de provision pour les remboursements *in fine*), la CACP a fait le choix, traduit dans ses perspectives financières annuelles et présenté à l'agence de notation, de constituer un fonds de roulement sur les exercices 2019-2021, permettant de faire face au pic de 2022. Le niveau de ce fonds de roulement a été évalué à 13 millions d'euros environ, à constituer à hauteur de 4,4 millions d'euros par an sur les trois années précédentes – ainsi, les années 2019-2021, qui sont allégées en termes de remboursements d'annuité du fait des remboursements *in fine*, supportent indirectement une

partie du remboursement 2022.



Toutes choses égales par ailleurs, la constitution de ce fonds de roulement prend la forme d'une augmentation (sur 3 ans) de l'excédent du budget principal à la clôture (c'est-à-dire en ajustant l'emprunt d'équilibre de chaque exercice non pas à hauteur des besoins stricts de l'exercice mais pour tenir compte du fonds de roulement de 4,4 / 8,7 / 13,1 millions d'euros à atteindre) ; le fonds de roulement ainsi constitué fin 2021 sera ensuite repris dans le budget 2022 (report du résultat N-1). A noter que le résultat cumulé à fin 2021 s'établit à 13,7 millions d'euros.

A noter que cette stratégie est complémentaire de celle déclinée dans le cadre de l'actuel pacte financier et fiscal – le FDR constitué ne couvrant que partiellement les remboursements (bancaires et obligataires) de la période 2022-2024, le maintien d'une épargne brute à haut niveau constitue la condition de la soutenabilité de ces remboursements, mais aussi du financement des investissements à financer sur ces exercices. En tenant compte des trois remboursements prévus en 2022, 2023 et 2024 (comprenant les amortissements obligataires), la CACP maintient une capacité d'autofinancement de ses investissements à hauteur de 26 millions d'euros sur ces trois années.

En termes de trésorerie infra-annuelle, le remboursement du pic obligataire de 2022 (25 millions d'euros) devra également être anticipé mais ne pose a priori pas de difficulté majeure au regard de la situation de trésorerie de la CACP, aujourd'hui très largement excédentaire (situation de trésorerie supérieure à 30 millions d'euros sur l'ensemble des exercices 2018 et 2019).

3. Un travail complémentaire de reprofilage des emprunts bancaires pour lisser les remboursements bancaires a été initié fin 2019 / début 2020

Dans une logique de gestion active de l'encours de dette bancaire (= stock des emprunts conclus avant 2012), un travail de renégociation avec les établissements financiers concernés du profil des prêts présentant des annuités importantes sur la période 2022 a été engagé sur la fin de l'année 2019 et sera poursuivi début 2020.

Cette piste, non activée au lancement des émissions obligataires (au regard des coûts financiers de l'époque), est en effet apparue beaucoup plus opportune dans un contexte de taux bas et de liquidité bancaire, et a donc été mise en œuvre en 2019 et en 2020.

Au total, ces réaménagements ont permis :

- Une diminution des annuités sur 2020-2022 de -4,9 millions d'euros dont -2 millions d'euros sur 2022, en contrepartie d'une augmentation très limitée de l'encours (+0,3 millions d'euros) et de l'encours résiduel à fin 2025 (+0,9 million d'euros) ;
- Un coût en termes de charges financières relativement limité (+73.000 euros sur 10 ans), intégrant une baisse des charges sur 2020-2022 (-125.000 euros).

LEXIQUE

Capacité de désendettement : Nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si l'on y consacrait la totalité de la capacité d'autofinancement.

Coefficient d'intégration fiscale : Le Coefficient d'intégration fiscale (CIF) représente la part des ressources fiscales du territoire reçues par l'EPCI.

Durée de vie moyenne : Durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Epargne de gestion : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

Epargne nette : Epargne brute diminuée du remboursement en capital des emprunts (i.e. autofinancement dégagé pour le financement de l'investissement)

Fonds de concours : Participations à des dépenses d'investissement des communes qui sont imputées sur la section de fonctionnement sur l'exercice 2005. A compter de 2006 (M14 modifiée), les fonds de concours seront imputés en investissement.

Rattachements : Dépenses de fonctionnement qui ont été réalisées sur l'exercice N mais qui n'ont pas fait l'objet d'un paiement sur l'exercice (retard de facturation). Ces dépenses sont imputées sur l'exercice année N.

Résultat global de clôture : Excédent des recettes de l'exercice de l'année N sur les dépenses de l'exercice, cumulé au résultat antérieur reporté et au solde des restes à réaliser.

Revolving (emprunt) : Emprunt permettant une souplesse de gestion et se caractérisant sur l'exercice par une égalité entre les recettes et les dépenses.

Taux d'endettement : Encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement.

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20220607-n°3.2

Séance du 7 juin 2022

Date de la convocation du Conseil : 1 juin 2022

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 1 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Guillaume CARONE, Annaëlle CHATELAIN, Laurent LINQUETTE, Eric NICOLLET, Régis LITZELLMANN, Malika YEBDRI, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Benoît DUFOUR, Michel PICARD, Rachid BOUHOUC, Xavier COSTIL, Marie-Madeleine COLLOT, Alain RICHARD, Thierry THOMASSIN, Anne-Marie BESNOUIN, Abdelmalek BENSEDDIK, Elina CORVIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Jean-Michel LEVESQUE, Sylvie COUCHOT, Marie MAZAUDIER, Mohamed Lamine TRAORE, Gilles LE CAM, Moussa DIARRA, Tatiana PRIEZ, Cécile ESCOBAR, Céline ALVES-PINTO, Annie ALLOITTEAU, Elisabeth STROHL, Hamid BACHIR, Maxime KAYADJANIAN, Valérie ZWILLING, Bruno RODRIGUES, Jocelyne LIMOZIN, Xavier TALON , Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Abdoulaye SANGARE, Christine CATARINO, Jean-Paul JEANDON, Thibault HUMBERT, Philippe MICHEL, Armand PAYET, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Claire BEUGNOT, Alexandre PUEYO, Daisy YAICH, Laurent LAMBERT, Jean-Marie ROLLET.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé FLORCZAK ayant donné pouvoir à Hamid BACHIR, François DAOUST ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Stéphanie VON EUW ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Véronique PELISSIER ayant donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à Gilles LE CAM, Rida BOULTAME ayant donné pouvoir à Armand PAYET, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Edwige AHILE ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Keltoum ROCHDI ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Roxane REMVIKOS ayant donné pouvoir à Elina CORVIN, Léna MOAL-DEBOURMONT ayant donné pouvoir à Monique LEFEBVRE, Harielle LESUEUR ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Eric PROFFIT BRULFERT ayant donné pouvoir à Elisabeth STROHL, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à Céline ALVES-PINTO, Emmanuelle GUEGUEN ayant donné pouvoir à Alexandre PUEYO, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Xavier COSTIL.

ABSENT :

Gérard SEIMBILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elina CORVIN

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Sylvie COUCHOT est élue pour présider la séance pour la présentation et le vote du compte administratif

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20220607-lmc165914-BF-1-1 Date de télétransmission : 13/06/2022 Date de réception préfecture : 13/06/2022
--

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 13/06/2022
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 2022-07.2
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165914-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2021: BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-12,

VU la délibération n°6 du 30 mars 2021 portant adoption du budget primitif 2021 pour le budget assainissement,

VU la délibération n°2-3 du 6 juillet 2021 relative au budget supplémentaire 2021 pour le budget assainissement,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » du 30 mai 2022,

VU le rapport de Laurent LINQUETTE présentant l'analyse du compte administratif 2021,

CONSIDERANT la conformité entre le compte de gestion et le compte administratif,

Monsieur Jean-Paul JEANDON quitte la séance pour l'adoption du compte administratif

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

2 non votants

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget assainissement :

Fonctionnement	13 481 219,76
Investissement	-10 409 148,82
Résultat global de clôture	3 072 070,94

2/ ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON

Signé électroniquement



Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165914-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/22
Date de réception préfecture : 13/06/22

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20220607-n°3.3

Séance du 7 juin 2022

Date de la convocation du Conseil : 1 juin 2022

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 1 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Guillaume CARONE, Annaëlle CHATELAIN, Laurent LINQUETTE, Eric NICOLLET, Régis LITZELLMANN, Malika YEBDRI, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Benoît DUFOUR, Michel PICARD, Rachid BOUHOUC, Xavier COSTIL, Marie-Madeleine COLLOT, Alain RICHARD, Thierry THOMASSIN, Anne-Marie BESNOUIN, Abdelmalek BENSEDDIK, Elina CORVIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Jean-Michel LEVESQUE, Sylvie COUCHOT, Marie MAZAUDIER, Mohamed Lamine TRAORE, Gilles LE CAM, Moussa DIARRA, Tatiana PRIEZ, Cécile ESCOBAR, Céline ALVES-PINTO, Annie ALLOITTEAU, Elisabeth STROHL, Hamid BACHIR, Maxime KAYADJANIAN, Valérie ZWILLING, Bruno RODRIGUES, Jocelyne LIMOZIN, Xavier TALON, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Abdoulaye SANGARE, Christine CATARINO, Jean-Paul JEANDON, Thibault HUMBERT, Philippe MICHEL, Armand PAYET, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Claire BEUGNOT, Alexandre PUEYO, Daisy YAICH, Laurent LAMBERT, Jean-Marie ROLLET.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé FLORCZAK ayant donné pouvoir à Hamid BACHIR, François DAOUST ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Stéphanie VON EUW ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Véronique PELISSIER ayant donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à Gilles LE CAM, Rida BOULTAME ayant donné pouvoir à Armand PAYET, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Edwige AHILE ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Keltoum ROCHDI ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Roxane REMVIKOS ayant donné pouvoir à Elina CORVIN, Léna MOAL-DEBOURMONT ayant donné pouvoir à Monique LEFEBVRE, Harielle LESUEUR ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Eric PROFFIT BRULFERT ayant donné pouvoir à Elisabeth STROHL, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à Céline ALVES-PINTO, Emmanuelle GUEGUEN ayant donné pouvoir à Alexandre PUEYO, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Xavier COSTIL.

ABSENT :

Gérard SEIMBILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elina CORVIN

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Sylvie COUCHOT est élue pour présider la séance pour la présentation et le vote du compte administratif

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20220607-lmc165916-BF-1-1 Date de télétransmission : 13/06/2022 Date de réception préfecture : 13/06/2022
--

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 13/06/2022
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 2022-07.2
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165916-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2021: BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-12,

VU la délibération n°8 du 30 mars 2021 portant adoption du budget primitif 2021 pour le budget aménagement,

VU la délibération n°2-4 du 6 juillet 2021 relative au budget supplémentaire 2021 pour le budget aménagement,

VU la délibération n°2-2 du 14 décembre 2021 portant adoption de la décision modificative n°1 pour le budget annexe aménagement,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » du 30 mai 2022,

VU le rapport de Laurent LINQUETTE présentant l'analyse du compte administratif 2021

CONSIDERANT la conformité entre le compte de gestion et le compte administratif,

Monsieur Jean-Paul JEANDON quitte la salle pour l'adoption du compte administratif

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

2 non votants

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget aménagement :

Fonctionnement	481 277,74
Investissement	7 088 154,55
Résultat global de clôture	7 569 432,29

2/ ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe aménagement.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON

Signé électroniquement



Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165916-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/22
Date de réception préfecture : 13/06/22

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20220607-n°3.4

Séance du 7 juin 2022

Date de la convocation du Conseil : 1 juin 2022

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 1 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Guillaume CARONE, Annaëlle CHATELAIN, Laurent LINQUETTE, Eric NICOLLET, Régis LITZELLMANN, Malika YEBDRI, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Benoît DUFOUR, Michel PICARD, Rachid BOUHOUC, Xavier COSTIL, Marie-Madeleine COLLOT, Alain RICHARD, Thierry THOMASSIN, Anne-Marie BESNOUIN, Abdelmalek BENSEDDIK, Elina CORVIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Jean-Michel LEVESQUE, Sylvie COUCHOT, Marie MAZAUDIER, Mohamed Lamine TRAORE, Gilles LE CAM, Moussa DIARRA, Tatiana PRIEZ, Cécile ESCOBAR, Céline ALVES-PINTO, Annie ALLOITTEAU, Elisabeth STROHL, Hamid BACHIR, Maxime KAYADJANIAN, Valérie ZWILLING, Bruno RODRIGUES, Jocelyne LIMOZIN, Xavier TALON , Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Abdoulaye SANGARE, Christine CATARINO, Jean-Paul JEANDON, Thibault HUMBERT, Philippe MICHEL, Armand PAYET, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Claire BEUGNOT, Alexandre PUEYO, Daisy YAICH, Laurent LAMBERT, Jean-Marie ROLLET.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé FLORCZAK ayant donné pouvoir à Hamid BACHIR, François DAOUST ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Stéphanie VON EUW ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Véronique PELISSIER ayant donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à Gilles LE CAM, Rida BOULTAME ayant donné pouvoir à Armand PAYET, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Edwige AHILE ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Keltoum ROCHDI ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Roxane REMVIKOS ayant donné pouvoir à Elina CORVIN, Léna MOAL-DEBOURMONT ayant donné pouvoir à Monique LEFEBVRE, Harielle LESUEUR ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Eric PROFFIT BRULFERT ayant donné pouvoir à Elisabeth STROHL, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à Céline ALVES-PINTO, Emmanuelle GUEGUEN ayant donné pouvoir à Alexandre PUEYO, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Xavier COSTIL.

ABSENT :

Gérard SEIMBILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elina CORVIN

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Sylvie COUCHOT est élue pour présider la séance pour la présentation et le vote du compte administratif

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20220607-lmc165918-BF-1-1 Date de télétransmission : 13/06/2022 Date de réception préfecture : 13/06/2022
--

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 13/06/2022
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 2022-07.2
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165918-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-12,

VU la délibération n°5 du 30 mars 2021 portant adoption du budget primitif 2021 pour le budget eau potable,

VU la délibération n°2-5 du 6 juillet 2021 du budget supplémentaire 2021 pour le budget eau potable,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » du 30 mai 2022,

VU le rapport de Laurent LINQUETTE présentant l'analyse du compte administratif 2021,

CONSIDERANT la conformité entre le compte de gestion et le compte administratif,

Monsieur Jean-Paul JEANDON quitte la séance pour l'adoption du compte administratif

Madame Valérie ZWILLING ne prend pas part au vote

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1 non votant

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget eau potable :

Fonctionnement	2 236 294,76
Investissement	245 103,27
Résultat global de clôture	2 481 398,03

2/ ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe eau potable.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165918-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/22
Date de réception préfecture : 13/06/22

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20220607-n°3.5

Séance du 7 juin 2022

Date de la convocation du Conseil : 1 juin 2022

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 1 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Guillaume CARONE, Annaëlle CHATELAIN, Laurent LINQUETTE, Eric NICOLLET, Régis LITZELLMANN, Malika YEBDRI, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Benoît DUFOUR, Michel PICARD, Rachid BOUHOUC, Xavier COSTIL, Marie-Madeleine COLLOT, Alain RICHARD, Thierry THOMASSIN, Anne-Marie BESNOUIN, Abdelmalek BENSEDDIK, Elina CORVIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Jean-Michel LEVESQUE, Sylvie COUCHOT, Marie MAZAUDIER, Mohamed Lamine TRAORE, Gilles LE CAM, Moussa DIARRA, Tatiana PRIEZ, Cécile ESCOBAR, Céline ALVES-PINTO, Annie ALLOITTEAU, Elisabeth STROHL, Hamid BACHIR, Maxime KAYADJANIAN, Valérie ZWILLING, Bruno RODRIGUES, Jocelyne LIMOZIN, Xavier TALON , Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Abdoulaye SANGARE, Christine CATARINO, Jean-Paul JEANDON, Thibault HUMBERT, Philippe MICHEL, Armand PAYET, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Claire BEUGNOT, Alexandre PUEYO, Daisy YAICH, Laurent LAMBERT, Jean-Marie ROLLET.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé FLORCZAK ayant donné pouvoir à Hamid BACHIR, François DAOUST ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Stéphanie VON EUW ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Véronique PELISSIER ayant donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à Gilles LE CAM, Rida BOULTAME ayant donné pouvoir à Armand PAYET, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Edwige AHILE ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Keltoum ROCHDI ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Roxane REMVIKOS ayant donné pouvoir à Elina CORVIN, Léna MOAL-DEBOURMONT ayant donné pouvoir à Monique LEFEBVRE, Harielle LESUEUR ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Eric PROFFIT BRULFERT ayant donné pouvoir à Elisabeth STROHL, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à Céline ALVES-PINTO, Emmanuelle GUEGUEN ayant donné pouvoir à Alexandre PUEYO, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Xavier COSTIL.

ABSENT :

Gérard SEIMBILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elina CORVIN

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Sylvie COUCHOT est élue pour présider la séance pour la présentation et le vote du compte administratif

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20220607-lmc165922-BF-1-1 Date de télétransmission : 13/06/2022 Date de réception préfecture : 13/06/2022
--

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 13/06/2022
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 2022-07.2
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165922-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE DECHETS TEOM

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-12,

VU la délibération n°3 du 30 mars 2021 portant adoption du budget primitif 2021 pour le budget déchets TEOM,

VU la délibération n°2-7 du 6 juillet 2021 du budget supplémentaire 2021 pour le budget déchets TEOM,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » du 30 mai 2022,

VU le rapport de Laurent LINQUETTE présentant l'analyse du compte administratif 2021,

CONSIDERANT la conformité entre le compte de gestion et le compte administratif,

Monsieur Jean-Paul JEANDON quitte la séance pour l'adoption du compte administratif

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

2 non votants

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget déchets TEOM :

Fonctionnement	5 400 653,69
Investissement	87 731,40
Résultat global de clôture	5 488 385,09

2/ ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe déchets TEOM.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON

Signé électroniquement



Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165922-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/22
Date de réception préfecture : 13/06/22

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20220607-n°3.6

Séance du 7 juin 2022

Date de la convocation du Conseil : 1 juin 2022

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 1 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Guillaume CARONE, Annaëlle CHATELAIN, Laurent LINQUETTE, Eric NICOLLET, Régis LITZELLMANN, Malika YEBDRI, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Benoît DUFOUR, Michel PICARD, Rachid BOUHOUC, Xavier COSTIL, Marie-Madeleine COLLOT, Alain RICHARD, Thierry THOMASSIN, Anne-Marie BESNOUIN, Abdelmalek BENSEDDIK, Elina CORVIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Jean-Michel LEVESQUE, Sylvie COUCHOT, Marie MAZAUDIER, Mohamed Lamine TRAORE, Gilles LE CAM, Moussa DIARRA, Tatiana PRIEZ, Cécile ESCOBAR, Céline ALVES-PINTO, Annie ALLOITTEAU, Elisabeth STROHL, Hamid BACHIR, Maxime KAYADJANIAN, Valérie ZWILLING, Bruno RODRIGUES, Jocelyne LIMOZIN, Xavier TALON, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Abdoulaye SANGARE, Christine CATARINO, Jean-Paul JEANDON, Thibault HUMBERT, Philippe MICHEL, Armand PAYET, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Claire BEUGNOT, Alexandre PUEYO, Daisy YAICH, Laurent LAMBERT, Jean-Marie ROLLET.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé FLORCZAK ayant donné pouvoir à Hamid BACHIR, François DAOUST ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Stéphanie VON EUW ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Véronique PELISSIER ayant donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à Gilles LE CAM, Rida BOULTAME ayant donné pouvoir à Armand PAYET, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Edwige AHILE ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Keltoum ROCHDI ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Roxane REMVIKOS ayant donné pouvoir à Elina CORVIN, Léna MOAL-DEBOURMONT ayant donné pouvoir à Monique LEFEBVRE, Harielle LESUEUR ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Eric PROFFIT BRULFERT ayant donné pouvoir à Elisabeth STROHL, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à Céline ALVES-PINTO, Emmanuelle GUEGUEN ayant donné pouvoir à Alexandre PUEYO, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Xavier COSTIL.

ABSENT :

Gérard SEIMBILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elina CORVIN

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Sylvie COUCHOT est élue pour présider la séance pour la présentation et le vote du compte administratif

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20220607-lmc165924-BF-1-1 Date de télétransmission : 13/06/2022 Date de réception préfecture : 13/06/2022
--

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 13/06/2022
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 2022-07.2
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165924-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET DECHETS REOM

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-12,

VU la délibération n° 4 du 30 mars 2021 portant adoption du budget primitif 2021 pour le budget déchets REOM,

VU la délibération n°2-8 du 6 juillet 2021 relative au budget supplémentaire 2021 pour le budget déchets REOM,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » du 30 mai 2022,

VU le rapport de Laurent LINQUETTE présentant l'analyse du compte administratif 2021,

CONSIDERANT la conformité entre le compte de gestion et le compte administratif,

Monsieur Jean-Paul JEANDON quitte la séance pour l'adoption du compte administratif

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1 non votant

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget déchets REOM :

Fonctionnement	734 997,06
Investissement	-140 760,87
Résultat global de clôture	594 236,19

2/ ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe déchets REOM.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165924-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/22
Date de réception préfecture : 13/06/22

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20220607-n°3.7

Séance du 7 juin 2022

Date de la convocation du Conseil : 1 juin 2022

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 1 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Guillaume CARONE, Annaëlle CHATELAIN, Laurent LINQUETTE, Eric NICOLLET, Régis LITZELLMANN, Malika YEBDRI, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Benoît DUFOUR, Michel PICARD, Rachid BOUHOUC, Xavier COSTIL, Marie-Madeleine COLLOT, Alain RICHARD, Thierry THOMASSIN, Anne-Marie BESNOUIN, Abdelmalek BENSEDDIK, Elina CORVIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Jean-Michel LEVESQUE, Sylvie COUCHOT, Marie MAZAUDIER, Mohamed Lamine TRAORE, Gilles LE CAM, Moussa DIARRA, Tatiana PRIEZ, Cécile ESCOBAR, Céline ALVES-PINTO, Annie ALLOITTEAU, Elisabeth STROHL, Hamid BACHIR, Maxime KAYADJANIAN, Valérie ZWILLING, Bruno RODRIGUES, Jocelyne LIMOZIN, Xavier TALON, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Abdoulaye SANGARE, Christine CATARINO, Jean-Paul JEANDON, Thibault HUMBERT, Philippe MICHEL, Armand PAYET, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Claire BEUGNOT, Alexandre PUEYO, Daisy YAICH, Laurent LAMBERT, Jean-Marie ROLLET.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé FLORCZAK ayant donné pouvoir à Hamid BACHIR, François DAOUST ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Stéphanie VON EUW ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Véronique PELISSIER ayant donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à Gilles LE CAM, Rida BOULTAME ayant donné pouvoir à Armand PAYET, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Edwige AHILE ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Keltoum ROCHDI ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Roxane REMVIKOS ayant donné pouvoir à Elina CORVIN, Léna MOAL-DEBOURMONT ayant donné pouvoir à Monique LEFEBVRE, Harielle LESUEUR ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Eric PROFFIT BRULFERT ayant donné pouvoir à Elisabeth STROHL, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à Céline ALVES-PINTO, Emmanuelle GUEGUEN ayant donné pouvoir à Alexandre PUEYO, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Xavier COSTIL.

ABSENT :

Gérard SEIMBILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elina CORVIN

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Sylvie COUCHOT est élue pour présider la séance pour la présentation et le vote du compte administratif

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20220607-lmc165920-BF-1-1 Date de télétransmission : 13/06/2022 Date de réception préfecture : 13/06/2022
--

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 13/06/2022
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 2022-07.2
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165920-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE LA TURBINE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-12,

VU la délibération n° 9 du 30 mars 2021 portant adoption du budget primitif 2021 pour le budget la Turbine,

VU la délibération n° 2-6 du 6 juillet 2021 du budget supplémentaire 2021 pour le budget la Turbine,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » du 30 mai 2022,

VU le rapport de Laurent LINQUETTE présentant l'analyse du compte administratif 2021,

CONSIDÉRANT la conformité entre le compte de gestion et le compte administratif,

Monsieur Jean-Paul JEANDON quitte la séance pour l'adoption du compte administratif

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1 non votant

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget La Turbine :

Fonctionnement	8 537,57
Investissement	52 463,64
Résultat global de clôture	61 001,21

2/ ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe la Turbine.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165920-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/22
Date de réception préfecture : 13/06/22

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20220607-n°3.8

Séance du 7 juin 2022

Date de la convocation du Conseil : 1 juin 2022

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 1 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Guillaume CARONE, Annaëlle CHATELAIN, Laurent LINQUETTE, Eric NICOLLET, Régis LITZELLMANN, Malika YEBDRI, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Benoît DUFOUR, Michel PICARD, Rachid BOUHOUC, Xavier COSTIL, Marie-Madeleine COLLOT, Alain RICHARD, Thierry THOMASSIN, Anne-Marie BESNOUIN, Abdelmalek BENSEDDIK, Elina CORVIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Jean-Michel LEVESQUE, Sylvie COUCHOT, Marie MAZAUDIER, Mohamed Lamine TRAORE, Gilles LE CAM, Moussa DIARRA, Tatiana PRIEZ, Cécile ESCOBAR, Céline ALVES-PINTO, Annie ALLOITTEAU, Elisabeth STROHL, Hamid BACHIR, Maxime KAYADJANIAN, Valérie ZWILLING, Bruno RODRIGUES, Jocelyne LIMOZIN, Xavier TALON , Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Abdoulaye SANGARE, Christine CATARINO, Jean-Paul JEANDON, Thibault HUMBERT, Philippe MICHEL, Armand PAYET, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Claire BEUGNOT, Alexandre PUEYO, Daisy YAICH, Laurent LAMBERT, Jean-Marie ROLLET.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé FLORCZAK ayant donné pouvoir à Hamid BACHIR, François DAOUST ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Stéphanie VON EUW ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Véronique PELISSIER ayant donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à Gilles LE CAM, Rida BOULTAME ayant donné pouvoir à Armand PAYET, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Edwige AHILE ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Keltoum ROCHDI ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Roxane REMVIKOS ayant donné pouvoir à Elina CORVIN, Léna MOAL-DEBOURMONT ayant donné pouvoir à Monique LEFEBVRE, Harielle LESUEUR ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Eric PROFFIT BRULFERT ayant donné pouvoir à Elisabeth STROHL, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à Céline ALVES-PINTO, Emmanuelle GUEGUEN ayant donné pouvoir à Alexandre PUEYO, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Xavier COSTIL.

ABSENT :

Gérard SEIMBILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elina CORVIN

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Sylvie COUCHOT est élue pour présider la séance pour la présentation et le vote du compte administratif

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20220607-lmc165926-BF-1-1 Date de télétransmission : 13/06/2022 Date de réception préfecture : 13/06/2022
--

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 13/06/2022
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 2022-07.2
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165926-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET GEMAPI

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-12,

VU la délibération n°7 du 30 mars 2021 portant adoption du budget primitif 2021 pour le budget Gemapi,

VU la délibération n° 2-9 du 6 juillet 2021 relative au budget supplémentaire du budget Gemapi,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » du 30 mai 2022,

VU le rapport de Laurent LINQUETTE présentant l'analyse du compte administratif 2021,

CONSIDÉRANT la conformité entre le compte de gestion et le compte administratif,

Monsieur Jean-Paul JEANDON quitte la séance pour l'adoption du compte administratif

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget Gemapi :

Fonctionnement	1 151 293,73
Investissement	-320 032,29
Résultat global de clôture	831 261,44

2/ ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe Gemapi.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165926-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/22
Date de réception préfecture : 13/06/22

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20220607-n°3.9

Séance du 7 juin 2022

Date de la convocation du Conseil : 1 juin 2022

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 1 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Guillaume CARONE, Annaëlle CHATELAIN, Laurent LINQUETTE, Eric NICOLLET, Régis LITZELLMANN, Malika YEBDRI, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Benoît DUFOUR, Michel PICARD, Rachid BOUHOUC, Xavier COSTIL, Marie-Madeleine COLLOT, Alain RICHARD, Thierry THOMASSIN, Anne-Marie BESNOUIN, Abdelmalek BENSEDDIK, Elina CORVIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Jean-Michel LEVESQUE, Sylvie COUCHOT, Marie MAZAUDIER, Mohamed Lamine TRAORE, Gilles LE CAM, Moussa DIARRA, Tatiana PRIEZ, Cécile ESCOBAR, Céline ALVES-PINTO, Annie ALLOITTEAU, Elisabeth STROHL, Hamid BACHIR, Maxime KAYADJANIAN, Valérie ZWILLING, Bruno RODRIGUES, Jocelyne LIMOZIN, Xavier TALON, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Abdoulaye SANGARE, Christine CATARINO, Jean-Paul JEANDON, Thibault HUMBERT, Philippe MICHEL, Armand PAYET, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Claire BEUGNOT, Alexandre PUEYO, Daisy YAICH, Laurent LAMBERT, Jean-Marie ROLLET.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé FLORCZAK ayant donné pouvoir à Hamid BACHIR, François DAOUST ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Stéphanie VON EUW ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Véronique PELISSIER ayant donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à Gilles LE CAM, Rida BOULTAME ayant donné pouvoir à Armand PAYET, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Edwige AHILE ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Keltoum ROCHDI ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Roxane REMVIKOS ayant donné pouvoir à Elina CORVIN, Léna MOAL-DEBOURMONT ayant donné pouvoir à Monique LEFEBVRE, Harielle LESUEUR ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Eric PROFFIT BRULFERT ayant donné pouvoir à Elisabeth STROHL, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à Céline ALVES-PINTO, Emmanuelle GUEGUEN ayant donné pouvoir à Alexandre PUEYO, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Xavier COSTIL.

ABSENT :

Gérard SEIMBILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elina CORVIN

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Sylvie COUCHOT est élue pour présider la séance pour la présentation et le vote du compte administratif

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20220607-lmc165928-BF-1-1 Date de télétransmission : 13/06/2022 Date de réception préfecture : 13/06/2022
--

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 13/06/2022
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 2022-07.2
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165928-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-12,

VU la délibération n°10 du 30 mars 2021 portant adoption du budget primitif 2021 pour le budget Chauffage Urbain,

VU la délibération n°2-10 du 6 juillet 2021 relative à la décision modificative n°1 du budget Chauffage Urbain,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » du 30 mai 2022,

VU le rapport de Laurent LINQUETTE présentant l'analyse du compte administratif 2021,

CONSIDERANT la conformité entre le compte de gestion et le compte administratif,

Monsieur Jean-Paul JEANDON quitte la séance pour l'adoption du compte administratif

Madame Valérie ZWILLING ne prend pas part au vote

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1 non votant

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget Chauffage Urbain :

Fonctionnement	3 202 407,18
Investissement	0,00
Résultat global de clôture	3 202 407,18

2/ ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe Chauffage Urbain.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165928-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/06/22
Date de réception préfecture : 13/06/22

CONTACT

Pôle Secrétariat Général

Tél : 01 34 41 42 43

courriel : courrier@cergyponoise.fr